

UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE

Les perceptions vis-à-vis de la reconnaissance des acquis et des compétences
de personnes formées en pharmacie à l'étranger

par

Mireille Boutin

Essai présenté à la Faculté d'éducation

en vue de l'obtention du grade de

Maître en éducation (M. Éd.)

Maîtrise en orientation

Décembre 2005

© Mireille Boutin, 2005

UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE

Faculté d'éducation

Les perceptions vis-à-vis de la reconnaissance des acquis et des compétences
de personnes formées en pharmacie à l'étranger

Mireille Boutin

a été évaluée par un jury composé des personnes suivantes :

Rachel Bélisle

Directrice de recherche

Guylaine Michaud

Autre membre du jury

Essai accepté le 21 novembre 2005.

SOMMAIRE

Plusieurs acteurs sociaux ne cessent de soulever la question du manque de cohérence entre les orientations du Québec en matière de politique d'immigration et la sous-utilisation du potentiel des nouvelles ressources humaines accueillies sur son territoire, ainsi que le problème d'arrimage entre la reconnaissance des acquis par les ordres professionnels et les préalables requis par les universités. Cependant, en date du début de cet essai, soit en juin 2004, très peu se sont encore penchés sur les perceptions des personnes immigrantes qualifiées vis-à-vis de la reconnaissance des acquis et des compétences (RAC) au Québec.

Cet essai vise à faire la lumière sur les perceptions des personnes immigrantes francophones, pratiquant le métier de pharmacien dans leur pays d'origine, vis-à-vis de la reconnaissance des acquis et compétences au Québec. Toutefois, compte tenu des courts délais pour faire le recrutement, on a élargi les critères de sélection à des personnes migrantes francophones formées en pharmacie à l'étranger (ailleurs qu'au Québec et au Canada), qu'elles aient ou non un statut d'immigrantes. On s'attarde aux personnes francophones, car elles représentent une clientèle privilégiée dans la promotion du Québec à l'étranger. Dans la même logique, les personnes formées en pharmacie retiennent particulièrement l'attention étant donné la pénurie actuelle dans ce domaine au Québec.

Cette recherche étant de type exploratoire, on privilégie une cueillette de données effectuée à l'aide d'entrevues semi-dirigées soutenues par un guide élaboré, entre autres, à la suite de la consultation de documents récents liés à la reconnaissance des acquis des personnes immigrantes du Québec ainsi qu'à la notion de

représentation. Les entrevues semi-dirigées sont conduites auprès de deux hommes et de deux femmes francophones, formés en pharmacie dans leur pays d'origine, arrivés au Québec depuis moins de dix ans.

Si, au départ, on visait à rencontrer des personnes immigrantes, trois personnes sont résidentes permanentes en voie d'obtenir leur citoyenneté alors qu'une personne ne vise pas immigrer et est au Québec pour ses études, à titre d'étudiant étranger. Ces personnes sont arrivées au Québec depuis moins de cinq ans.

Il ressort de l'analyse des résultats qu'il existe un écart entre les perceptions de ces personnes vis-à-vis de la RAC du Québec avant leur arrivée au Québec et la réelle RAC à laquelle ils sont confrontés une fois rendus en terre québécoise. Tous, sans exception, avaient sous-estimé les difficultés auxquelles les migrants pharmaciens, désirant faire reconnaître leur diplôme au Québec et accéder à la pratique clinique (en officine ou en milieu hospitalier), devaient faire face dans leurs démarches de RAC. Tous croyaient que ce serait plus facile de pratiquer leur métier au Québec que ce qu'ils constatent dans la réalité du processus québécois de RAC.

Au début de la rédaction de cet essai, le peu de documentation ayant trait aux perceptions des personnes immigrantes vis-à-vis de la RAC au Québec a grandement motivé le choix de ce sujet. Par contre, en 2005, à la suite d'une vaste consultation de la population québécoise, de divers organismes intervenants auprès des personnes immigrantes et aussi de candidats à l'immigration hors Québec, le Groupe de travail sur l'accès aux professions et métiers réglementés (2005) a remis un rapport qui s'avère un outil très pertinent en ce sens. Il en ressort des pistes d'action qui pourraient être mises de l'avant par le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC) ainsi que ses partenaires dans le but de pallier aux différents obstacles relevés auxquels se heurtent les personnes immigrantes se destinant à pratiquer leur métier réglementé au Québec. Les résultats de cet essai ont

non seulement permis de confirmer les constats ressortis de l'enquête relativement aux obstacles auxquels se heurtent les personnes immigrantes professionnelles, c'est-à-dire l'accès à l'information, à la reconnaissance des acquis et à l'accès à la formation d'appoint, mais aussi de mieux saisir la situation particulière des pharmaciens migrants ou étudiants étrangers par rapport à leur perception de cette réalité de la RAC au Québec.

À ce sujet, on retient, entre autres, que les répondantes et les répondants perçoivent qu'il manque d'arrimage entre les décisions de l'Ordre des pharmaciens du Québec par rapport aux cours à faire pour se voir reconnaître le diplôme en pharmacie et le nombre restreint de places disponibles dans les cours pertinents dans les universités. Les critères d'évaluation de l'Ordre des pharmaciens du Québec concernant le dossier de demande d'équivalence de diplôme ne sont pas clairs. Les personnes qui font une requête dans ce sens manquent d'accompagnement dans leurs démarches de RAC ainsi que d'information claire, complète et centralisée par rapport à ce processus. Les compétences acquises à l'étranger ne font l'objet d'aucune évaluation particulière de la part de l'Ordre des pharmaciens du Québec. L'évaluation du dossier de demande d'équivalence de diplôme repose en grande partie sur un test « psychotechnique » et sur la capacité de la personne migrante professionnelle à justifier l'équivalence de sa formation étrangère en mettant en parallèle son descriptif de cours étrangers en pharmacie avec la nature des cours exigés dans le cursus scolaire québécois des facultés de pharmacie de l'Université Laval et de l'Université de Montréal. L'une des participantes à la présente recherche soulève aussi le besoin d'obtenir un service d'orientation spécialisé relativement à la situation particulière des immigrants pharmaciens désirant pratiquer leur profession au Québec (débouchés possibles, travail connexe, taux d'accès à la RAC de l'Ordre des pharmaciens du Québec, etc.).

En lien avec toutes les informations recueillies, cet essai permet d'identifier des rôles clés que pourraient jouer les conseillers d'orientation dans le processus de RAC des personnes immigrantes professionnelles se destinant à pratiquer un métier réglementé au Québec. Ces rôles s'insèrent, par ailleurs, dans les mesures d'action qui seront chapeautés par le MICC, découlant de la mesure 6.2 du Plan d'action *Des valeurs partagées, des intérêts communs* (MRCI, 2004a), particulièrement en ce qui touche aux actions visant à améliorer l'information transmise aux personnes immigrantes ainsi qu'à leur fournir un accompagnement adéquat dans leurs démarches de RAC. Ils pourraient aussi compléter ou aider à concrétiser les recommandations faites à ce sujet par le Groupe de travail sur l'accès aux professions et métiers réglementés (2005).

Ainsi, l'expertise des conseillères et conseillers d'orientation s'avère une ressource incontournable dans le virage entrepris par le Québec dans le dossier de la RAC des personnes immigrantes professionnelles. Les compétences particulières des conseillères et conseillers d'orientation en psychologie du choix dans l'axe individu-formation-travail et des transitions leur permettent d'agir à titre d'agents facilitateurs de l'intégration de la personne migrante à sa nouvelle société d'accueil. La conseillère ou le conseiller d'orientation peut jouer un rôle de coordination au sein du service d'accompagnement des personnes immigrantes dans leurs démarches de RAC qui sera mis sur pied par le MICC. Elle ou il est en mesure de camper le rôle d'intervenante ou d'intervenant pivot dans le processus d'adaptation de la personne immigrante à son nouvel environnement socioprofessionnel, en lien avec différentes ressources allant dans ce sens, tels les conseillères et conseillers en information scolaire et professionnelle. Les conseillères et conseillers en information scolaire et professionnelle sont aussi des ressources compétentes afin de tenir à jour une banque d'information pertinente, complète et accessible sur le processus de RAC, les débouchés possibles dans différents domaines professionnels, les professions connexes, le taux de placement et les chances d'accès à la RAC de l'ordre

professionnel pertinent. La conseillère ou le conseiller d'orientation peut aussi être consulté à titre d'expert par les ordres professionnels dans le but de contribuer à améliorer le processus de RAC et de l'adapter aux différentes demandes en provenance des personnes immigrantes professionnelles. Les conseillères et conseillers d'orientation, selon les conclusions de cette recherche, doivent aussi avoir une place dans les maisons du Québec à l'étranger afin de fournir un service d'orientation avant immigration spécialisé aux migrants professionnels afin de mieux les renseigner sur le processus de RAC au Québec et de faciliter leur intégration en sol québécois.

Pour les conseillères et conseillers d'orientation ainsi que les différents acteurs du processus de RAC destiné aux nouveaux arrivants professionnels, cette recherche contribue à apporter des éléments éclairants dans la compréhension des perceptions des professionnels étrangers vis-à-vis de la RAC au Québec, particulièrement en ce qui touche au cas des pharmaciens. En proposant des pistes d'action concrètes afin de réaliser une partie de la mesure 6.2 du Plan d'action *Des valeurs partagées, des intérêts communs*, on compte aider la société québécoise à effectuer son tournant dans le domaine de la RAC afin qu'elle devienne un chef de file en la matière, et ce, en proposant une maximisation de l'utilisation judicieuse de l'expertise des conseillères et conseillers d'orientation dans ce domaine.

TABLE DES MATIÈRES

REMERCIEMENTS	14
INTRODUCTION.....	16
PREMIER CHAPITRE.....	20
PROBLÉMATIQUE.....	20
1. CONTEXTE ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET POLITIQUE	20
2. IMMIGRATION ET RECONNAISSANCE DES ACQUIS ET DES COMPÉTENCES.....	27
2.1 Place spécifique du Québec par rapport au choix des immigrants	27
2.1.1 Législation en matière d’immigration.....	27
2.1.2 Politique d’immigration du Québec (clientèle privilégiée)	28
2.2 Définitions de termes utilisés.....	30
2.2.1 La reconnaissance des acquis et des compétences.....	30
2.2.2 Une profession réglementée.....	33
2.2.3 Le système professionnel québécois.....	34
2.2.4 Une profession d’exercice exclusif.....	36
2.3 Sous-emploi des personnes immigrantes qualifiées	37
2.4 Situation québécoise en matière de reconnaissance des acquis et des compétences.....	38
2.4.1 Évaluation comparative des études effectuées hors du Québec.....	38
2.4.2 Reconnaissance des acquis par les ordres professionnels.....	38
2.4.3 Reconnaissance des acquis par les universités.....	39
2.4.4 Reconnaissance des acquis et des compétences par l’Ordre des pharmaciens	42
2.4.5 Accompagnement des personnes immigrantes professionnelles dans leurs démarches de RAC par le gouvernement du Québec.....	44
2.4.6 Plan d’action Des valeurs partagées, des intérêts communs.....	44
2.5 Expérience d’immigrants face à la RAC du Québec	47
3. QUESTION ET OBJECTIFS DE RECHERCHE	51
DEUXIÈME CHAPITRE	55
CADRE D’ANALYSE	55
1. LA REPRÉSENTATION	55
2. LE PROCESSUS MIGRATOIRE.....	59
3. L’IDENTITÉ PROFESSIONNELLE.....	63

MÉTHODOLOGIE	66
2. COLLECTE DE DONNÉES	66
2.1 L'entrevue semi-dirigée	66
2.1 Le guide d'entrevue semi-structurée.....	67
2.3 L'éthique de la recherche.....	68
3. SELECTION DES PARTICIPANTS	69
4. METHODE D'ANALYSE	71
QUATRIÈME CHAPITRE	74
RÉSULTATS DESCRIPTIFS	74
1. PRÉSENTATION	74
2. SITUATION PROFESSIONNELLE AVANT L'ÉMIGRATION	76
2.1 Situation professionnelle avant l'émigration	76
2.2 Décision d'émigrer.....	78
2.3 Choix du Québec.....	80
2.4 Perception de la pratique pharmaceutique du pays d'origine	82
2.5 Formation d'origine (cursus scolaire).....	84
3. PERCEPTION DE LA RAC AVANT L'ÉMIGRATION	86
4. PERCEPTION DE LA RAC AUJOURD'HUI	88
4.1 Démarches entreprises et perception actuelle de la RAC au Québec	89
4.2 Stratégies de maintien professionnel adoptées au Québec	101
4.3 Deuils amorcés ou effectués en lien avec la RAC au Québec	104
5. IDENTITÉ PROFESSIONNELLE AUJOURD'HUI	105
5.1 Comment se présentent-ils aux gens ?	105
5.2 Perception globale du métier de pharmacien	107
5.3 Perception des acquis et compétences mobilisés dans la pratique du métier de pharmacien au Québec	108
6. ACCOMPAGNEMENT DANS LE PROCESSUS DE LA RAC	111
6.1 Perception de leur accompagnement dans le processus de la RAC au Québec	111
6.2 Conception personnelle d'un accompagnement idéal dans le processus de RAC au Québec	112
CONCLUSION GÉNÉRALE	114
1. RETOUR SUR LES RÉSULTATS DESCRIPTIFS	116
1.1 Perception d'un manque d'harmonisation entre les exigences de l'Ordre et le nombre de places disponibles dans les universités	117
1.2 Perception d'un processus de RAC trop long	118
1.3 Manque d'information par rapport aux critères d'évaluation de l'Ordre ...	118
1.4 Manque d'accompagnement dans le processus de RAC	119
1.5 Difficulté d'accès à la RAC au Québec et sous-utilisation des compétences des travailleurs immigrants	119

2. L'EXPERTISE DE L'ORIENTATION AU SERVICE DE L'INTÉGRATION DES PERSONNES ÉMIGRÉES QUALIFIÉES.....	120
3. RÔLES CLÉS DES CONSEILLERS D'ORIENTATION DANS LE PROCESSUS DE RAC	122
RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES	125
ANNEXE A.....	132
ANNEXE B.....	136
ANNEXE C.....	138

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1	Vocabulaire de la RAC au Québec	32
Tableau 2	Reconnaissance des acquis et des compétences par les universités.....	40
Tableau 3	Difficultés liées à l'obtention de l'autorisation d'exercer une profession ou un métier réglementé.....	50
Tableau 4	Reproduction du tableau synoptique <i>Le processus migratoire : la traversée du miroir</i> conçu par Joël Fronteau (2000).....	61
Tableau 5	Synthèse de la présentation des répondants	76
Tableau 6	Synthèse du nombre d'années de la formation universitaire d'origine.....	86
Tableau 7	Démarches de RAC entreprises	91
Tableau 8	Tableau synthèse des difficultés perçues dans le processus de RAC ..	96
Tableau 9	Perception des facteurs de réalité pouvant influencer les chances de se faire reconnaître ses acquis et compétences au Québec par l'Ordre des pharmaciens du Québec et de pouvoir travailler à titre de pharmacien	101

LISTE DES FIGURES

Figure 1	Structure du système professionnel québécois	35
Figure 2	Triple scène où se jouent les représentations	56

LISTE DES ABRÉVIATIONS, DES SIGLES ET DES ACRONYMES

AACRAO	American Association of Collegiate Registrars and Admissions Officers
ACOEF	Alliance canadienne des organismes d'éducation et de formation
CAMO-PI	Comité sectoriel d'adaptation de la main-d'œuvre – personnes immigrantes
CIC	Citoyenneté et Immigration Canada
CICDI	Centre d'information canadien sur les diplômes internationaux
CSE	Conseil supérieur de l'Éducation
DCS	Demande de Certificat de sélection du Québec
IMT	Information sur le marché du travail
MÉQ	Ministère de l'Éducation du Québec
MÉLS	Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport
MICC	Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles
MRCI	Ministère des Relations avec les citoyens et Immigration Québec
MSSS	Ministère de la Santé et des Services sociaux
RA	Reconnaissance des acquis
RAC	Reconnaissance des acquis et des compétences
SIPR	Service d'information sur les professions réglementées
UdeM	Université de Montréal

REMERCIEMENTS

Ce travail m'a demandé beaucoup de temps et de sacrifices. Je tiens d'abord à te remercier Rachel, ma directrice d'essai passionnée et pleine de surprises. Tu m'as transmis tantôt la passion, tantôt la réflexion, la motivation... et, bien sûr, aussi quelques casse-tête. J'ai beaucoup appris. J'admire ton parcours scolaire et extrascolaire ainsi que ta rigueur intellectuelle. J'adore ton intelligence, ta générosité, ta franchise, ta bienveillance, ton anticonformisme et ton militantisme. Je ne verrai plus jamais le féminisme de la même façon... la recherche non plus...

Merci aussi à Estelle, à Éric, à Aline ainsi qu'à mes parents d'avoir contribué à me maintenir en bonne santé mentale durant l'été 2005. Merci Estelle pour ton affection, nos fous rires et nos folles balades à *Sherbi*. Merci Éric de m'avoir généreusement prêté les clés de ton appartement de la petite Belgique et aussi pour l'air conditionné durant les nombreuses canicules. Merci papa et maman de m'avoir nourrie cet été et de m'avoir endurée lorsque j'écrivais pendant des journées entières sur la table de cuisine devant la *porte-patio*. Merci de m'avoir laissée kidnapper la voiture pendant quelques semaines de déplacement entre Sherbrooke, Québec et Montréal. Merci Aline de m'avoir écoutée.

J'avais tant besoin de beauté et de liberté. Vos environnements m'ont grandement inspirée.

Merci aussi aux responsables de l'université qui nous ont permis d'entrer en contact avec des pharmaciennes et pharmaciens étrangers.

Enfin, merci à toutes les pharmaciennes et à tous les pharmaciens que j'ai rencontrés dans le cadre de l'entrevue semi-dirigée. La richesse de vos perceptions et votre générosité m'ont accompagnée tout au long de l'été 2005. Je conserve un très bon souvenir de nos stimulantes rencontres. Grâce à vous, je serai davantage outillée, dans ma future pratique de conseillère d'orientation, pour intervenir auprès d'une clientèle immigrante professionnelle. Je vous en suis très reconnaissante.

INTRODUCTION

Vous est-il déjà arrivé de prendre un taxi à Montréal et de discuter avec le chauffeur pour vous rendre compte que celui-ci, en plus de connaître la ville comme le fond de sa poche, était médecin dans son pays d'origine ? Et oui, il vit à Montréal depuis déjà dix ans et a abandonné l'espoir de pratiquer dans son champ d'expertise.

Avez-vous déjà fait le tour de certains organismes communautaires pour constater que plusieurs personnes surqualifiées y travaillent maintenant comme organisatrices communautaires ou intervenantes rémunérées à salaire que l'on considère vivant sous le seuil de la pauvreté, alors qu'elles exerçaient un métier prestigieux comme politiciennes, sages-femmes, ingénieures ou autres dans leur pays d'origine ? Est-ce réellement par choix ou plutôt par résignation ? Et pourtant, elles ont souvent choisi d'immigrer ici parce qu'on leur disait que le Québec était particulièrement à la recherche de personnes compétentes dans leur domaine de formation. N'est-ce pas d'autant plus surprenant que les médias ne cessent de dénoncer les pénuries de main-d'œuvre spécialisée dans le domaine de la santé et dans celui des technologies.

C'est en partant de cette apparente incohérence entre la pénurie socialement reconnue de main-d'œuvre spécialisée dans certains domaines précis de formation et la constatation d'une sous-utilisation de main-d'œuvre immigrante spécialisée dans ces créneaux qu'est née l'idée de cette recherche exploratoire¹. Plus particulièrement,

1 Cet essai est produit dans le cadre de la Maîtrise en orientation de l'Université de Sherbrooke. Il s'agit d'un travail de six crédits qui se fait généralement sur deux sessions. Dans le cas du présent essai, la problématique et le cadre d'analyse ont été élaborés à l'été 2004, alors que la méthodologie, la collecte de données, l'analyse et la rédaction se sont déroulées au cours de l'été

ayant rencontré à maintes reprises des propriétaires de grandes surfaces et de plus petites pharmacies se retrouvant avec des difficultés de recrutement de professionnelles et professionnels formés et ayant le droit de pratiquer le métier de pharmacien, on a émis l'hypothèse qu'il devait probablement aussi y avoir un problème d'incohérence entre l'utilisation de la main-d'œuvre immigrante qualifiée dans ce champ d'expertise et les politiques d'immigration du gouvernement du Québec.

Ensuite, en faisant la recension des écrits, on a constaté que, malgré un flagrant manque de cohérence sur le plan de l'utilisation des nouvelles ressources humaines hautement qualifiées, les professionnels étrangers continuaient à entrer par milliers au Québec. On s'est alors demandé s'il existait un écart entre les perceptions de ces immigrants vis-à-vis de la reconnaissance des acquis et compétences au Québec et la réelle RAC à laquelle ils ont droit une fois arrivés en sol québécois.

Partant donc, d'abord, d'intuitions et découlant, ensuite, d'un constat d'incohérence émergeant de la littérature consultée, on tente, à travers cet essai, de faire la lumière sur les perceptions d'immigrants francophones, pratiquant le métier de pharmacien dans leur pays d'origine, vis-à-vis de la reconnaissance des acquis et compétences au Québec. On s'attarde aux immigrants francophones, car ils représentent une clientèle privilégiée par les promoteurs du Québec à l'étranger. Dans la même logique, les immigrants pharmaciens retiennent particulièrement l'attention étant donné la pénurie actuelle, d'abord pressentie et ensuite validée à travers la littérature (Emploi-Québec, 2005; Proulx, 2004), de ces professionnels dans la société québécoise.

2005. Un délai de quelques semaines a été obtenu pour finaliser le travail avant l'évaluation sommative.

Dans le premier chapitre, on expose la problématique en brossant un portrait du contexte économique, social et politique à l'intérieur duquel elle s'inscrit et par lequel elle trouve sa pertinence. Ce faisant, on explore deux pôles de préoccupation centraux, soit la nature de l'immigration au Québec et celle de la reconnaissance des acquis et des compétences. Ainsi, en ce qui a trait à l'immigration, on explorera la place du Québec par rapport au choix des immigrants (législation, clientèle privilégiée par le Québec) et le taux de placement québécois des personnes immigrantes désirant pratiquer une profession réglementée. Pour ce qui touche au pôle de la reconnaissance des acquis et des compétences (RAC), on abordera les définitions de termes utilisés dans la RAC au Québec, le sous-emploi des personnes immigrantes, la situation québécoise en matière de RAC et l'expérience d'immigrants face à la RAC du Québec. De fait, on fera le tour de différents organismes clés en matière d'immigration québécoise tels le Comité d'adaptation de la main-d'œuvre/personnes immigrantes (CAMO-PI), le Gouvernement du Québec, le Gouvernement du Canada, le ministère des Relations avec les citoyens et Immigration Québec (MRCI). Dans le même ordre d'idées, on s'attarde à comprendre la reconnaissance des acquis et des compétences au Québec en consultant des sources spécialisées en ce domaine, tel que l'Ordre des pharmaciens du Québec (OPQ), le Conseil supérieur de l'Éducation (CSÉ), le ministère de l'Éducation du Québec (MÉQ) et des auteurs français et québécois reconnus. À la fin du premier chapitre, on pose la question et les orientations de recherche. Dans le deuxième chapitre, on présente les quatre notions qui guideront la préparation du guide d'entrevue et, indirectement, l'analyse des données, c'est-à-dire la représentation (particulièrement la conception de représentation sociale de Denise Jodelet), le processus migratoire décrit par Joël Fronteau, l'identité professionnelle selon Brigitte Voyer, la représentation sociale comme guide pour l'action relevée par Christian Guimelli s'inspirant des conceptions de Serge Moscovici ainsi que de Denise Jodelet. Au troisième chapitre, on fait état de la méthodologie retenue : des entrevues semi-dirigées auprès de quatre pharmaciens francophones arrivés au Québec depuis moins

de dix ans. Quant au quatrième chapitre, les résultats descriptifs, celui-ci articule une analyse thématique des perceptions de la reconnaissance des acquis et des compétences, tirées du corpus des entrevues semi-dirigées. Finalement, cet essai se termine par une conclusion générale qui met en lien les résultats descriptifs du quatrième chapitre avec des éléments de la problématique et fait état de pistes d'intervention quant aux rôles que pourraient jouer les conseillères et conseillers d'orientation au sein du processus de reconnaissance des acquis et des compétences de personnes qualifiées migrant au Québec, pour s'y installer de façon permanente ou pour y poursuivre des études supérieures.

PREMIER CHAPITRE

LA PROBLÉMATIQUE

1. LE CONTEXTE ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET POLITIQUE

Les grandes transformations socioéconomiques de la dernière décennie, caractérisées par les multiples innovations dans les domaines de la technologie, des communications et du commerce, amènent de nouvelles préoccupations pour les différentes sociétés dont celle du Québec. En effet, si les sociétés industrielles accordaient, jusqu'à maintenant, davantage de poids aux diplômes découlant de l'apprentissage formel et aux titres professionnels qu'aux autres types d'apprentissage, celles-ci doivent désormais faire preuve d'une plus grande ouverture vis-à-vis de la reconnaissance des acquis (Day, 2000). Ce principe semble justifié en regard des constants besoins de mise à jour de connaissances et de compétences des travailleuses et travailleurs dans leur domaine de pratique professionnelle afin de faire face au rythme accéléré des changements qui caractérise notre époque définie comme une société du savoir (Gouvernement du Québec, 2002*b*).

De plus, « le vieillissement de la population active du Québec, jumelé à la baisse du taux de natalité, rend plus difficile le renouvellement de la main-d'œuvre [...]» (Day, 2000). Afin de demeurer compétitif sur le marché mondial du commerce, le Canada est préoccupé par les pénuries actuelles et envisagées de personnel qualifié dans le domaine de la science et de la technologie (Couton, 2002). Selon un document récent publié par le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC)² :

2 Lors du remaniement ministériel de l'hiver 2005, plusieurs ministères ont connu des changements de mandats et de titres. C'est le cas du MICC qui s'appelait auparavant le ministère des Relations

Aux prises avec un contexte démographique semblable, plusieurs pays européens songent à recourir davantage à l'immigration permanente et commencent à modifier leur législation en conséquence. Les pays traditionnels d'immigration permanente (Canada, États-Unis, Australie, Nouvelle-Zélande) feront face à une concurrence de plus en plus vive en ce qui concerne l'attraction de personnes immigrantes qualifiées. Ainsi, il sera plus ardu pour le Québec d'attirer des travailleurs qualifiés, particulièrement si les difficultés liées à la reconnaissance de l'expérience et de la formation ne sont pas aplanies. (Groupe de travail sur l'accès aux professions et métiers réglementés, 2005).

Face à ces nouvelles données, en 2002, le Québec s'est doté d'une politique d'éducation des adultes et de formation continue dont l'une des quatre priorités du plan d'action est d'accroître l'accès à la reconnaissance des acquis et des compétences (Gouvernement du Québec, 2002a). Plus encore, la septième mesure associée à cette priorité porte précisément sur la reconnaissance des acquis et des compétences des personnes immigrantes, devenues un apport social essentiel de ressources humaines de plus en plus qualifiées (*Ibid.*). Dans un même élan, le gouvernement du Québec a décidé d'orienter ses priorités sur l'établissement d'un plan d'action en matière d'immigration, d'intégration et de relations interculturelles intitulé *Des valeurs partagées et des intérêts communs* visant l'accueil et l'insertion durable en emploi des personnes immigrantes (MRCI, 2004a, p. iii). Il n'est donc pas surprenant, à ce titre, de constater que le sixième objectif de ce plan d'action concerne précisément le fait de « faciliter et d'assurer la reconnaissance des compétences acquises à l'étranger » (p. 47). Des projets visant à faciliter l'accès aux professions et métiers réglementés ont d'ailleurs été mis en œuvre par le MICC et ses partenaires en ce sens afin d'informer plus adéquatement les personnes immigrantes, de mieux reconnaître leur formation et leur expérience ainsi que d'assurer davantage leur accès à la formation d'appoint (Groupe de travail sur l'accès aux professions et métiers réglementés, 2005, p. 16).

avec les citoyens et Immigration Québec (MRCI), c'est aussi le cas du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MÉLS) qui s'appelait le ministère de l'Éducation du Québec (MÉQ).

Cependant, en même temps qu'on constate un besoin accru en main-d'œuvre professionnelle, et malgré le fait que le gouvernement québécois ait adopté sa politique sur la formation continue des adultes, Paul Kitchin, président de l'Alliance canadienne des organismes d'éducation et de formation (ACOEF), relève qu'« il se passe rarement une semaine sans que les médias ne fassent allusion à la sous-utilisation des compétences des immigrants au Canada » (ACOEF, 2004a, p. v). Ce constat semble généralisé dans les différentes sources consultées et le Premier ministre Martin s'est même avancé le 3 février 2004, dans sa réponse au discours du Trône, en disant « [qu'il fallait] travailler ensemble pour accomplir des progrès concluants le plus rapidement possible à cet égard. » (*Ibid.*).

Lorsqu'on regarde les professions en demande au Québec, différentes sources font état d'une pénurie de médecins, d'ingénieurs, d'infirmières et de pharmaciens, pour n'en nommer que quelques-unes. Cependant, durant les dernières années, on a surtout entendu parler de la rareté des médecins et des infirmières même si le métier de pharmacien est tout autant en grande demande.

Au Québec, le manque d'infirmières et de médecins défraie la chronique depuis belle lurette. On sait moins par contre que les pharmaciens constituent eux aussi une « espèce rare » : le Québec en compte 6 300, alors qu'il en faudrait entre 800 et 1 000 de plus. (Proulx, 2004).

Le vieillissement de la population, le développement rapide de nouveaux médicaments et la présence des régimes d'assurance médicaments, privés et publics, ont eu pour effet d'augmenter la consommation de médicaments durant les dernières années (Repères, 2005). La demande de pharmaciens s'est donc trouvée à augmenter dans les officines mais aussi dans les hôpitaux (*Ibid.*). Cette forte demande ne peut être comblée en raison du trop faible nombre de diplômés (*Ibid.*). Malgré l'augmentation des admissions au Baccalauréat en pharmacie en 2004, il est probable que l'augmentation du taux de femmes admises au cours des prochaines années contribue à maintenir la situation de pénurie de finissants pharmaciens (*Ibid.*). Ceci,

considérant que « les femmes occupant des postes de professionnels dans le secteur de la santé travaillent généralement moins d'heures que les hommes » (*Ibid.*).

Selon le président de l'Ordre des pharmaciens du Québec, cette pénurie ne devrait pas se résorber avant cinq à dix ans (UdeM, 2005a). De plus, selon le site Internet d'Emploi-Québec (2005) consacré à l'information sur le marché du travail (IMT en ligne), « la nouvelle approche des soins pharmaceutiques modifie en profondeur la pratique et accroît sensiblement le temps accordé au patient » (UdeM, 2005a).

On constate aussi un écart entre les informations données à des fins d'information scolaire et professionnelle au Québec et celle du MICC sur la profession de pharmacien. D'une part, le site d'IMT en ligne indique que « dans l'ensemble du Québec, cette profession est parmi les plus en demande actuellement » (Emploi-Québec, 2005). D'autre part, le site Internet du MICC (2003a, 2003b) ne mentionne aucunement cette profession dans sa liste des formations privilégiées³ ou dans celle des professions en demande au Québec.

De leur côté, Bill Ahamad et ses collègues (2003) ont publié un rapport d'études portant sur l'indice des possibilités d'emploi des nouveaux immigrants reposant sur la transférabilité des compétences et les obstacles qui entravent l'accès aux professions. Dans leur modèle, la transférabilité des compétences réfère au degré de possibilité de se trouver un emploi présentant des compétences et des connaissances connexes à l'emploi effectué dans son pays d'origine (*Ibid.*, p. 21). Cette transférabilité peut être considérée comme forte ou faible. « [L]es obstacles professionnels sont des critères d'admissibilité qui ont pour objet de contrôler l'accès

3 Cette liste est autorisée par le ministère responsable de la *Loi sur l'immigration au Québec* aux fins de l'application du Règlement sur la sélection des ressortissants étrangers (R.R.Q., chapitre I-0.2, r. 5) (MICC, 2003a). Cette liste est entrée en vigueur le 28 juin 2002.

à l'emploi dans certaines professions » (*Ibid.*, p. 47). Ils peuvent être formels (institutionnels) ou informels.

Par obstacles institutionnels (ou formels), les auteurs entendent ceux qui sont « généralement signalés dans la documentation disponible sur les conditions d'accès aux professions réglementées » (*Ibid.*, p. 33), telles la reconnaissance professionnelle, le permis d'exercice et l'appartenance à une association. Ces obstacles « restreignent l'accès *immédiat* des nouveaux immigrants à la profession, c'est-à-dire tant qu'ils ne sont pas en mesure de satisfaire aux conditions d'accès » (*Ibid.*). La valeur attribuée aux obstacles professionnels institutionnels varie de 0 à 1 (*Ibid.*, p. 39-40). Ces obstacles peuvent donc être considérés comme très efficaces (0), efficaces (0,5) ou aucunement efficaces (1) (*Ibid.*).

Il y aurait deux catégories d'obstacles professionnels institutionnels : le permis d'exercice et le titre réservé (*Ibid.*, p. 35). La nécessité de détenir un permis d'exercice afin d'exercer une profession serait considérée comme un obstacle très efficace car « [l]es personnes qui n'ont pas de permis d'exercice enfreindraient la loi si elles tentaient d'accomplir n'importe laquelle des fonctions associées à la profession » (*Ibid.*). Le titre réservé, par contre, « réglemente le port du titre professionnel, mais n'octroie pas de droit exclusif sur le marché du travail » (*Ibid.*) aux détenteurs. Les personnes qui ne le portent pas « peuvent [donc] être employées pour accomplir la plupart des mêmes fonctions au sein de la profession » (*Ibid.*), sans avoir le droit de s'approprier ce titre professionnel.

Les obstacles professionnels informels, quant à eux, seraient « basés sur des éléments comme la reconnaissance des études ou de la formation à l'extérieur du Canada, la capacité de parler la langue et l'expérience de travail au Canada » (*Ibid.*, p. 47).

Suivant cette logique, la profession de pharmacien ferait partie, comme cela est mentionné dans le rapport d'études d'Ahamad *et al.* (2003), de la catégorie des professions qui présentent des obstacles très efficaces et une forte transférabilité des compétences (*Ibid.*, p. 63). Ceci, car les personnes immigrantes nouvellement arrivées au Québec se heurteraient à l'obstacle formel de l'obligation de se voir octroyer le permis de pratique professionnelle de pharmacien par l'Ordre des pharmaciens du Québec afin de pouvoir pratiquer ce métier, et à l'obstacle informel de se voir reconnaître l'équivalence de la formation acquise à l'étranger.

De cette classification, Bill Ahamad et ses collègues (2003) tirent cette conclusion.

Il semblerait également raisonnable que les personnes qualifiées pour exercer ces professions (et qui ont fait leurs études à l'étranger) se voient accorder dans le processus de sélection de l'immigration une priorité faible, puisqu'ils ne pourraient pas accéder à leur profession à leur arrivée au Canada, mais néanmoins plus élevée que ceux de la catégorie précédente [des professions qui présentent des obstacles très efficaces et une faible transférabilité des compétences], puisqu'ils seraient en mesure d'utiliser leurs compétences et leurs connaissances dans une autre profession [connexe] (*Ibid.*).

Qui plus est, toujours selon cette étude, « les pouvoirs publics ne pourraient [donc] pas recourir à l'immigration comme mécanisme à court terme pour réduire les pénuries de main-d'œuvre dans de telles professions » (*Ibid.*), comme celle de pharmacien.

La société québécoise est en transition. Elle en est à repenser son système de RAC (Gouvernement du Québec, 2002a) afin de faire face à de nouveaux enjeux caractéristiques de la nouvelle société québécoise du savoir (Gouvernement du Québec, 2002b) : le rythme accéléré de changements technologiques nécessitant une formation tout au long de la vie, le besoin grandissant de main-d'œuvre compétente afin de pallier au phénomène de la dénatalité, la compétition mondiale afin

d'accueillir et de retenir les personnes immigrantes qualifiées. Malgré une volonté politique de retenir les personnes immigrantes en son sein et des initiatives visant à faciliter l'accès aux professions et métiers réglementés (Groupe de travail sur l'accès aux professions et métiers réglementés, 2005), on constate toujours une sous-utilisation des compétences des personnes immigrantes. Bien que la profession de pharmacien ne fasse pas partie de la liste des professions privilégiées ou en demande du MICC (2003a, 2003b), on constate une pénurie de pharmaciens au Québec (Emploi-Québec, 2005, Proulx, 2004, UdeM, 2005a). De plus, cette pénurie serait loin de se résorber (UdeM, 2005a, Repères, 2005, Ahamad *et al.*, 2003). D'un côté, le nouveau contexte de pratique pharmaceutique requérant davantage de finissants en pharmacie; de l'autre, les obstacles formels et informels dans le processus de RAC, les nouveaux arrivants ne pourraient pas pallier, à court terme, à la pénurie de pharmaciens qui sévit au Québec (Ahamad *et al.*, 2003).

La section qui suit documente la réalité de l'immigration au Québec ainsi que celle du monde de la RAC. Pour ce faire, on y aborde la place spécifique du Québec par rapport au choix des immigrants, les définitions de termes utilisés, le sous-emploi des personnes immigrantes qualifiées, la situation québécoise en matière de RAC et l'expérience d'immigrants face à la RAC au Québec.

2. L'IMMIGRATION ET RECONNAISSANCE DES ACQUIS ET DES COMPÉTENCES

2.1 La place spécifique du Québec par rapport au choix des immigrants

2.1.1 La législation en matière d'immigration

En matière d'immigration, la *Constitution canadienne* reconnaît le partage des pouvoirs entre le gouvernement fédéral et les provinces (MRCI, 2004b). Ainsi, l'immigration québécoise dépend à la fois des lois du Canada et de celles du Québec (*Ibid.*).

Il existe donc deux lois distinctes qui régissent la sélection des immigrants au Canada (Accès Canada, 2004, p. 1). En vertu d'une entente avec le gouvernement fédéral, le Québec a élaboré sa propre loi (*Loi sur l'immigration au Québec*), ainsi que ses propres critères de sélection pour les immigrants qui se destinent à son territoire (*Ibid.*). En effet, « [l']entente la plus récente, l'*Accord Canada-Québec relatif à l'immigration et à l'admission temporaire des aubains*⁴, entrée en vigueur en 1991, consacre la responsabilité exclusive du Québec en matière de sélection des immigrants permanents se destinant à son territoire » (MRCI, 2004a, p. 11).

De plus, depuis le 17 juin 2004, l'Assemblée nationale du Québec a adopté le Projet de loi n° 53, une loi modifiant la *Loi sur l'immigration au Québec* dans le but d'en faciliter l'administration. « Ainsi, ce projet de loi confie au ministre des Relations avec les citoyens et de l'Immigration le pouvoir d'établir les orientations en matière d'immigration et prévoit que celles-ci sont déposées à l'Assemblée nationale » (Assemblée nationale, 2004).

4 Ancien mot français désignant les étrangers (Dictionnaire *Le Petit Robert 1*, 1990).

2.1.2 *La politique d'immigration du Québec (clientèle privilégiée)*

Une personne désirant immigrer au Canada en tant qu'immigrant sélectionné par le Québec doit « d'abord présenter une demande de Certificat de sélection du Québec (DCS) au gouvernement de cette province » (CIC, 2002). Par la suite, si cette personne est sélectionnée par le Québec, elle doit « présenter une demande de résidence permanente à Citoyenneté et Immigration Canada » (CIC) (*Ibid.*). Pour ce faire, celle-ci devra généralement transmettre son dossier à l'Ambassade du Canada ou au Bureau des visas couvrant son territoire, moyennant certains frais exigés par le gouvernement du Canada (MICC, 2004a, 2004b, 2004c, 2004d, 2004e). La personne devra aussi *réussir* un examen médical et un contrôle de sécurité avant que le gouvernement canadien lui délivre un visa d'immigration (MICC, 2004a, 2004b, 2004c, 2004d, 2004e), tandis qu'une personne demandant le statut de réfugié devra *passer* l'examen médical et le contrôle exigé (MICC, 2005a).

Le Québec compte six catégories d'immigration (MICC, 2003b).

- 1) « Travailleurs permanents » pour les gens qui désirent immigrer au Québec sur une base permanente et y travailler.
- 2) « Gens d'affaires » (entrepreneur, investisseur et travailleur autonome) pour les gens qui désirent immigrer au Québec sur une base permanente et y faire des affaires.
- 3) « Travailleurs temporaires » pour les gens qui occupent actuellement un emploi temporaire au Québec mais qui souhaitent y immigrer de façon permanente.
- 4) « Étudiants étrangers » pour les personnes qui étudient actuellement au Québec, dont il ne reste qu'une année d'études à compléter, et qui souhaitent y immigrer de façon permanente.
- 5) « Familles » (regroupement familial) pour les citoyens canadiens ou résidents permanents domiciliés au Québec, âgés d'au moins 18 ans, qui veulent parrainer un proche parent afin qu'il immigrer au Québec.

- 6) « Réfugiés parrainés » (parrainage collectif) pour les groupes de cinq personnes et les organismes à but non lucratif qui veulent parrainer un réfugié ou une personne en situation semblable et les membres de sa famille.

La catégorie des travailleurs permanents (qu'on pourrait aussi nommer la catégorie québécoise des travailleurs qualifiés)⁵ s'adresse aux personnes « possédant une formation et des compétences professionnelles qui faciliteront leur insertion au marché du travail » (MICC, 2004f). Cette formation et ces compétences requises sont évaluées en fonction de l'éligibilité à l'un des trois programmes d'immigration offerts aux immigrants travailleurs (*Ibid.*).

- 1) Le programme « Emploi assuré » pour lequel la personne doit avoir reçu une offre d'embauche de la part d'un employeur ayant démontré qu'il n'a pas pu recruter un résident québécois pour occuper le poste.
- 2) Le programme « Profession en demande »⁶ pour lequel la personne doit exercer une profession inscrite dans la liste des professions en demande, posséder au moins six mois d'expérience dans l'exercice de cette profession et avoir en sa possession, dès son arrivée au Québec, une somme d'argent minimale pour subvenir à ses besoins durant les trois premiers mois.
- 3) Le programme « Employabilité et mobilité professionnelle » pour lequel la personne et, le cas échéant, sa conjointe ou son conjoint, doit avoir un profil d'employabilité et de mobilité professionnelle lui permettant de s'adapter facilement aux transformations rapides du marché du travail québécois. Les facteurs privilégiés : une formation figurant dans la liste des formations privilégiées⁷, l'expérience professionnelle, l'âge, la connaissance du français et de l'anglais, les séjours et les liens avec le Québec. Cette personne doit aussi

5 Les travailleurs qualifiés sont des personnes qui ont de l'éducation et de l'expérience de travail, qui connaissent l'anglais et/ou le français et qui sont dotées d'autres capacités utiles qui les aideront à s'établir au Canada à titre de résidents permanents (CIC, 2004).

6 Cette liste est autorisée par le ministère responsable de la *Loi sur l'immigration au Québec* aux fins de l'application du Règlement sur la sélection des ressortissants étrangers (R.R.Q., chapitre I-0.2, r. 5) (MICC, 2003c). Cette liste est entrée en vigueur le 28 juin 2002.

7 Cette liste est autorisée par le ministère responsable de la *Loi sur l'immigration au Québec* aux fins de l'application du Règlement sur la sélection des ressortissants étrangers (R.R.Q., chapitre I-0.2, r. 5) (MICC, 2003a). Cette liste est entrée en vigueur le 28 juin 2002.

posséder un minimum de six mois d'expérience professionnelle et disposer, dès son arrivée, d'une somme d'argent minimale pour subvenir à ses besoins durant les trois premiers mois.

Le gouvernement du Québec, dans sa « Planification triennale de l'immigration 2005-2007 » découlant des auditions de la Commission de la culture tenues en février et mars 2004, a fait adopter des orientations visant d'abord à accroître les volumes d'immigration pour que ceux-ci atteignent 48 000 admissions en 2007 et, ensuite, à maintenir à au moins 50 % la proportion de personnes immigrantes connaissant le français dans les admissions (MRCI, 2004c, p. 2). De plus, l'essentiel de la progression des volumes d'immigration découlera de l'immigration économique (travailleurs qualifiés). Ainsi, les admissions des travailleurs économiques progresseront de 27 800 en 2005 à 29 100 en 2006 pour atteindre 30 900 en 2007 (*Ibid.*, p. 3).

2.2 Les définitions de termes utilisés

2.2.1 *La reconnaissance des acquis et des compétences*

La reconnaissance des acquis et des compétences est un monde très vaste. Le terme reconnaissance peut se concevoir selon trois ordres : la reconnaissance formelle, la reconnaissance non formelle et la reconnaissance informelle (Bélisle, 1995). Il y a d'abord la reconnaissance formelle, c'est-à-dire officielle. Au Québec, on parle alors des diplômes et des titres octroyés par des instances dont l'évaluation est reconnue officiellement par l'État québécois et ses mandataires, tels le MÉQ, les universités et les ordres professionnels. Ensuite, la reconnaissance non formelle renvoie à une démarche structurée, tel le bilan de compétences, le bilan des acquis ou le portfolio, qui comportent un processus d'identification et d'autoévaluation ou d'évaluation des apprentissages, des ressources personnelles, des compétences, mais

qui ne donnent pas lieu à une sanction officielle de l'État. La reconnaissance informelle renvoie aux différents gestes de reconnaissance qui traversent notamment la vie professionnelle (ex. : lettre de remerciement) (Bélisle, à paraître). Les acquis peuvent être scolaires, extrascolaires (expérience, compétences), des diplômes, des connaissances, savoir agir, etc.

La France s'est dotée de lois en matière de validation et reconnaissance des acquis, ce qui explique la présence de plusieurs études françaises à ce sujet. Les Français font une nette distinction entre validation et reconnaissance des acquis, tandis qu'au Québec on utilise plus fréquemment le vocable de reconnaissance des acquis (RA) sans que, faute d'ouvrages scientifiques en la matière, cette notion fasse pour autant consensus parmi l'ensemble des acteurs intéressés par ce sujet (Pineau, Liétard et Chaput, 1997).

Ainsi, pour les Français, la validation des acquis « recouvre les diplômes et titres délivrés sous l'autorité de l'État ainsi que les qualifications contractuelles issues de la négociation collective au niveau des branches professionnelles » (Liétard, 1997 *In* CSÉ, 2000, p. 21). La reconnaissance des acquis quant à elle regroupe toutes les démarches ou certifications comportant une dimension à la fois institutionnelle et personnelle mais n'accédant pas à une légitimité sociale attestée par des autorités officielles compétentes (*Ibid.*).

Du côté du Québec, le Conseil supérieur de l'Éducation (CSÉ, 2000) suggère de ne pas faire de distinction entre validation et reconnaissance des acquis, préférant parler de reconnaissance des acquis au sens plus englobant (p. 121). En effet, le CSÉ se base sur la définition du dictionnaire *Le Petit Robert* pour dire que la reconnaissance des acquis s'avère « le fait ou l'action de reconnaître formellement » (*Ibid.*) et sur la définition de Francine Landry (1987 *In* CSÉ, 2000) qui prévoit que « la reconnaissance ne s'applique pas exclusivement à un mécanisme ou acte de

reconnaissance officielle, juridique ou réglementaire » (p. 21). Toutefois, le CSÉ mentionne l'importance de spécifier si la reconnaissance est officielle ou non en précisant par quelle instance habilitée à le faire est délivré tout acte officiel de reconnaissance (*Ibid.*).

Tableau 1
Vocabulaire de la RAC au Québec

Reconnaissance formelle	Reconnaissance non formelle	Reconnaissance informelle
<p style="text-align: center;"><i>Reconnaissance des acquis et reconnaissance des compétences officielles</i></p> <p>Au Québec :</p> <ul style="list-style-type: none"> - MÉLS (MÉQ); - universités; - équivalences de diplômes; - ordres professionnels; - CSÉ. <p>En France :</p> <ul style="list-style-type: none"> - validation. 	<p style="text-align: center;"><i>Accès à un emploi sans sanction officielle</i></p> <p>Au Québec :</p> <ul style="list-style-type: none"> - reconnaissance des acquis non formelle (bilan de compétences, bilan des acquis, NCF⁸ et beaucoup d'autres). <p>En France :</p> <ul style="list-style-type: none"> - reconnaissance des acquis. 	<p>- Très variable</p>

Selon le CSÉ (2000), « on ne peut traiter de la reconnaissance des acquis sans examiner de près le concept de compétence; [car] au Québec ou à l'étranger, ce concept occupe le haut du pavé, que ce soit en matière d'éducation et de formation, ou d'organisation du travail et de gestion des ressources humaines dans les entreprises » (p. 113).

8 *Nos compétences fortes* (Bélisle, 1995) est une démarche de reconnaissance des compétences qui s'adresse prioritairement à des personnes peu ou pas à l'aise avec l'écrit. Cet outil est une adaptation créative de *Question de compétences*, un outil au service des femmes publié en 1989 par le Centre d'orientation et de formation des femmes en recherche d'emploi (COFFRE), Relais Femmes et l'Institut canadien d'éducation des adultes (ICÉA). Il a été produit et publié par l'ICÉA, devenu en janvier 2004 l'Institut de coopération pour l'éducation des adultes.

À ce sujet, Guy Le Boterf (1994), conçoit la compétence comme l'actualisation de son savoir dans un contexte spécifique (p. 16). « Posséder des connaissances ou des capacités ne signifie pas être compétent. [...] C'est en agissant et en pensant qu'on devient capable d'agir et de penser. Il n'y a de compétence que de compétence en acte » (*Ibid.*). Ainsi, on voit que les acquis, pour Le Boterf, ne sont pas équivalents à des compétences car ces dernières doivent se manifester à travers la mobilisation observable des connaissances et capacités, que l'on nomme acquis, afin qu'on puisse parler en soi de compétences. De plus, selon Le Boterf (2001), « [l]a définition de la compétence peut varier selon les organisations et les situations de travail [...] (p. 53). Si la compétence doit toujours être définie en termes d'action (savoir-faire, savoir agir, savoir réagir, etc.), cette définition est toujours relative à l'organisation du travail qui à la fois la sollicite et la rend possible » (*Ibid.*, p. 55). Ainsi, cet auteur suggère de définir la compétence requise en tenant compte des différentes organisations et de la particularité des divers contextes de travail, en tant qu'« un savoir-faire en situation de travail », ou comme « un savoir agir en situation de travail » (*Ibid.*, p. 57).

2.2.2 Une profession réglementée

Le présent essai retient la définition de profession réglementée émise par le Centre d'information canadien sur les diplômes internationaux (CICDI, 2004a).

Une profession réglementée est contrôlée par des lois provinciales (et parfois fédérales) et régie par une association ou un ordre professionnel, qui a le pouvoir de fixer les critères d'accès et les normes d'exercice, d'évaluer les qualifications et les diplômes des candidates et candidats qualifiés, et de discipliner les membres de la profession.

Dans le cas auquel on s'intéresse, la profession de pharmacien, celle-ci est contrôlée par des lois québécoises (*Code des professions*, L.R.Q., c. C-26) et régie par l'Ordre des pharmaciens du Québec.

2.2.3 *Le système professionnel québécois*

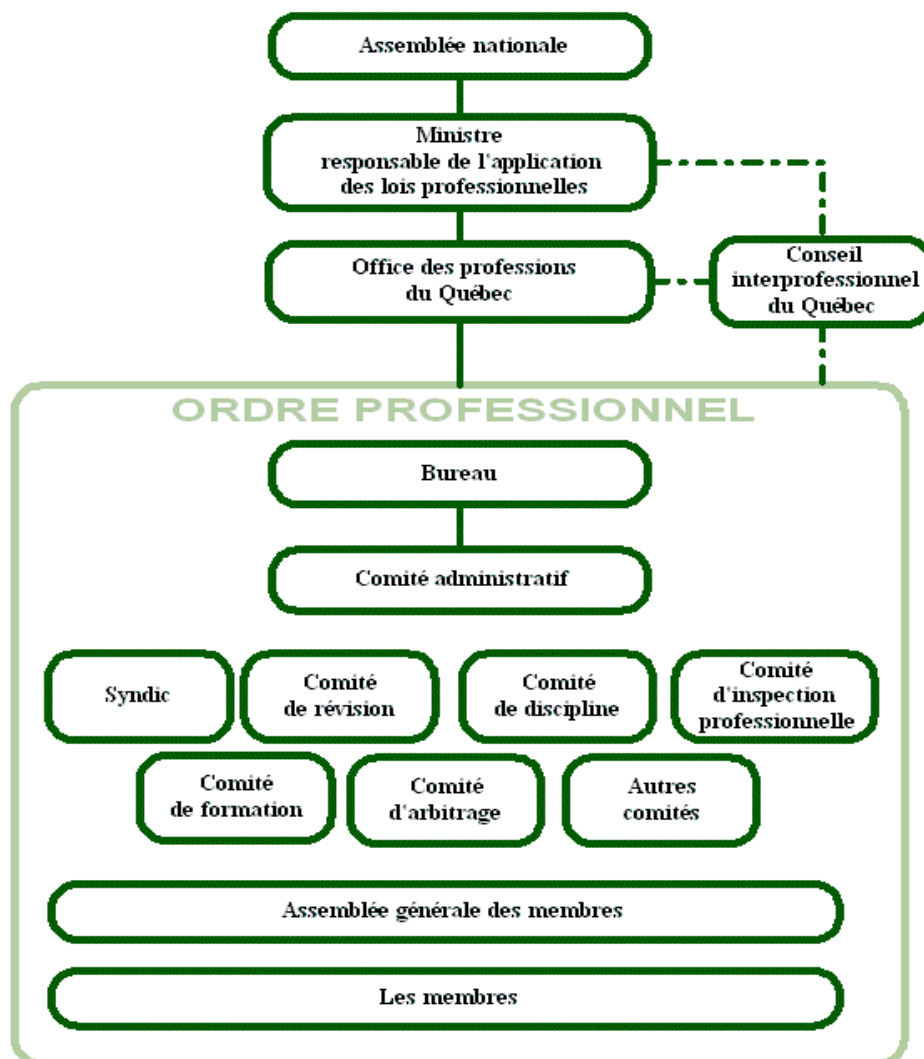
Pour exercer au Québec une profession ou pour porter un titre professionnel régi par la loi (*Code des professions*), une personne doit détenir un permis et être membre en règle de l'ordre professionnel responsable de cette profession.

Le *Code des professions* définit le système professionnel québécois. Afin d'assurer la protection du public, cette loi réglemente la pratique de plusieurs professions et précise les conditions d'exercice professionnel. Elle donne à l'Office des professions du Québec un mandat général de coordination et de surveillance. Elle délègue aussi à chaque ordre professionnel la surveillance de l'exercice de sa profession. Ce contrôle s'effectue notamment lors de la délivrance du permis et de l'inscription à l'ordre.

Les 45 ordres professionnels québécois disposent d'une réelle autonomie pour accomplir leur mandat de protection du public. Chacun possède ses propres pratiques administratives. Cependant, le *Code des professions* encadre le fonctionnement des ordres. Les principaux règlements adoptés par ces derniers doivent être approuvés par le gouvernement du Québec ou par l'Office des professions, selon le cas, avant leur entrée en vigueur. Les règlements ainsi promulgués ont force de loi. (MICC, 2005b)

Régi par le *Code des professions* (L.R.Q., c. C-26) (Office des professions du Québec, 2001a), le système professionnel est composé du gouvernement du Québec, de l'Assemblée nationale, des 45 ordres professionnels, de l'Office des professions du Québec et du Conseil interprofessionnel du Québec (MICC, 2005b.). L'Office des professions est un organisme gouvernemental qui veille à ce que les ordres assurent la protection du public utilisateur de services professionnels (Office des professions du Québec, 2001b). « Le Conseil interprofessionnel du Québec est le regroupement des ordres professionnels auxquels le *Code des professions* reconnaît une existence et octroie un mandat d'organisme conseil auprès de l'autorité gouvernementale » (Office des professions du Québec, 2001c).

Figure 1
Structure du système professionnel québécois



http://www.opq.gouv.qc.ca/03systeme/systeme_professionnel.htm (Office des professions du Québec, 2001c)

2.2.4 Une profession d'exercice exclusif

Les personnes dont la profession est régie par un ordre professionnel doivent devenir membres de cet ordre (MICC, 2005*b*). Tout membre d'un ordre professionnel acquiert un titre réservé (*Ibid.*). Certains d'entre eux disposent, en plus, d'actes qui leur sont légalement exclusifs (*Ibid.*).

Dans le cas d'une profession d'exercice exclusif [comme pour les pharmaciens], seuls les membres de l'ordre peuvent exercer les activités et porter le titre que la loi leur réserve. Pour une profession à titre réservé, les membres d'un ordre n'ont pas l'exclusivité d'activités professionnelles. Cependant, l'obligation d'être membre de l'ordre professionnel concerné, qui donne le droit d'utiliser le titre professionnel, figure souvent parmi les conditions d'embauche des personnes devant remplir des fonctions identifiées à une profession à titre réservé. (MICC, 2005*b*)

Deux conditions sont préalables à l'exercice ou à l'utilisation de son titre professionnel : obtenir un permis de l'ordre responsable et s'inscrire par la suite au tableau de cet ordre (en devenir membre) (*Ibid.*).

Tel qu'il est mentionné sur le site du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC, 2005*b*) :

Pour obtenir un permis, le candidat doit :

- satisfaire aux exigences de scolarité (détenir un diplôme québécois prévu par règlement, ou encore, détenir un diplôme ou une formation reconnu équivalent au diplôme québécois);
- remplir d'autres conditions qui varient selon les ordres (stage, examen, formation supplémentaire ou expérience);
- avoir une connaissance suffisante de la langue française.

Pour obtenir un permis, il n'est généralement pas nécessaire d'être résident permanent ou citoyen canadien. Une personne peut toutefois se voir refuser un permis pour cause de dossier criminel ou disciplinaire.

Pour être inscrit au tableau de l'ordre, le candidat doit :

- remplir les formalités et acquitter les frais relatifs à son inscription;
- payer sa cotisation annuelle et les autres sommes dues à l'ordre;
- fournir une garantie d'assurance responsabilité, s'il y a lieu;
- satisfaire aux autres conditions prescrites – absence de dossier disciplinaire ou criminel, examen de santé (exceptionnellement requis), etc.

2.3 Le sous-emploi des personnes immigrantes qualifiées

Selon Philippe Couton (2002), « il y a de plus en plus de preuves qu'une forte proportion d'immigrants au Canada sont incapables de convertir leurs qualifications étrangères en emplois correspondant à leur formation » (p. 8). Paul Kitchin, président de l'ACOE, soutient, dans un rapport sur la reconnaissance des titres étrangers qu'« un immigrant qualifié doit en moyenne patienter dix ans avant d'atteindre le même niveau d'emploi qu'un Canadien possédant des titres à peu près équivalents » (ACOE, 2004a). Une récente enquête longitudinale du Québec, démontre quant à elle que 70 % des immigrants répondants n'occupent pas l'emploi qu'ils avaient avant d'immigrer, même plusieurs années après leur arrivée (Couton, 2002, basé sur Renaud, 2001, p. 11). D'après les résultats tirés de cette enquête, « sur 60 répondants qui visaient une profession réglementée, seulement un tiers (18) avaient réussi à obtenir un permis au bout de dix ans » (*Ibid.*, p. 10).

Dans un article de la revue *Perspective*, Diane Galarneau et René Morissette (2004) écrivent qu'« au moins un quart des nouveaux immigrants diplômés d'université et occupant un emploi entre 1991 et 2001 faisaient un travail n'exigeant pas plus qu'un niveau d'études secondaires ». Ceci, comparativement à 12 % chez leurs homologues nés au Canada. Jeffrey G. Reitz (2001) évalue d'ailleurs le coût du

sous-emploi des personnes immigrantes à 2,4 milliards de dollars par année au Canada.

À ce propos, une étude diagnostique effectuée par la CAMO-PI en 1996 soulevait « la non-reconnaissance (partielle ou totale) des acquis et des compétences [...] comme un des principaux obstacles [...] à l'insertion professionnelle des personnes immigrantes » au Québec (CAMO-PI, 2000, p. 3).

2.4 **La situation québécoise en matière de reconnaissance des acquis et des compétences**

2.4.1 *L'évaluation comparative des études effectuées hors du Québec*

Le MRCI possède « une importante banque de données portant sur l'équivalence des diplômes délivrés à l'étranger et leur correspondance au Québec » (CSÉ, 2000, p. 68). Même si depuis 1993 cet organisme a le mandat exclusif de délivrer des « Avis d'équivalence d'études » (devenus l'« Évaluation comparative des études effectuées hors du Québec ») (*Ibid.*), ceux-ci n'ont qu'une portée indicative (MICC, 2005c). En effet, ces indications d'experts n'engagent en rien les ordres professionnels et les établissements d'enseignement, ceux-ci ayant le droit d'évaluer la formation des immigrants selon leurs propres méthodes et critères (*Ibid.*).

2.4.2 *La reconnaissance des acquis par les ordres professionnels*

Le fait de satisfaire aux exigences professionnelles des services d'immigration et d'être admis au Canada ne garantit pas aux immigrants un emploi au Québec dans leur domaine de spécialisation (CICDI, 2004a, p. 7). Les associations et ordres professionnels peuvent, au plus, renseigner les personnes projetant de s'établir au

Québec sur les préalables nécessaires à l'exercice d'une profession, mais ils ne peuvent habituellement pas évaluer les diplômes étrangers avant leur arrivée au Canada (*Ibid.*, p. 6-7). De surcroît, il est pratiquement impossible à de futurs immigrants de faire évaluer leurs diplômes en vue d'obtenir un permis d'exercice, un certificat ou un titre réservé avant leur arrivée en sol québécois (*Ibid.*, p. 6). Les plus chanceux, appartenant à certaines professions réglementées au Québec, ne pourront qu'obtenir une évaluation initiale avant d'immigrer (*Ibid.*, p. 6-7).

En effet, même s'« il existe des mécanismes précis pour évaluer les diplômes officiels obtenus par des immigrants formés à l'étranger ou les étudiants qui ont fréquenté un établissement d'enseignement à l'étranger » (CICDI, 2004*b*), « chaque ordre a le pouvoir de reconnaître ou de refuser l'équivalence des diplômes ou de la formation acquis à l'étranger par un candidat » (MRCI, 2004*d*).

2.4.3 *La reconnaissance des acquis par les universités*

Lorsqu'une étudiante étrangère ou un étudiant étranger s'inscrit à une université québécoise, celle-ci ou celui-ci peut faire une demande d'équivalence de diplôme, elle ou il peut aussi tenter de se faire créditer des cours suivis à l'étranger en réussissant à en faire reconnaître la similitude, en termes d'acquis obtenus (durée en heures de la formation, objectifs poursuivis, connaissances, etc.), avec les cours québécois exigés pour la formation qui l'intéresse.

Tableau 2
Reconnaissance des acquis et des compétences par les universités

Processus	Évaluation	Reconnaissance
Équivalence de diplôme	Évaluation comparative de diplômes - Évaluations comparatives des études effectuées hors du Québec (MICC) - Ententes internationales - Autres évaluations des acquis (examens théoriques) - Évaluation des compétences (examens pratiques)	Reconnaissance de diplôme
Créditation de cours	- Évaluation comparative des descriptifs de cours - Autres évaluations des acquis (examens théoriques) - Évaluation des compétences (examens pratiques)	Crédit de cours et mention au relevé de notes
Ententes d'arrimage	Arrangements entre deux établissements d'enseignement	Diverses selon l'entente conclue : - transferts de blocs de crédits d'un établissement à un autre; - transfert de crédits individuels liés à des cours précis dans le contexte d'un grade donné; - admission directe d'étudiants ayant suivi un groupe de cours dans un autre établissement et auxquels on octroie des équivalences dans un programme; - autres ententes d'évaluation et de reconnaissance des acquis. (ACOF, 2004b, p. 8-9)

Certaines ententes d'arrimage ont déjà été conclues entre des organismes canadiens et des établissements d'éducation et de formation de pays étrangers (ACOE, 2004b, p. 9). Ceci, malgré les résultats obtenus à un questionnaire selon lesquels beaucoup d'universités semblent portées à réagir négativement aux initiatives d'arrimage (ACOE, 2003, p. 19). Celles-ci craindraient pour leur autonomie, surtout en matière de normes d'enseignement (*Ibid.*).

Le CICDI, dans son *Guide d'usage terminologique dans le domaine de la mobilité et de la reconnaissance des titres et diplômes*, définit l'arrimage en ces mots.

Entente entre deux établissements en vertu de laquelle des études entreprises dans des programmes précis à l'un des établissements sont reconnues à l'autre établissement pour certains programmes. Ainsi une personne peut passer directement à un programme d'études offert à l'autre établissement ou y avoir droit à une exemption. (*In* ACOE, 2004b, p. 8)

Toutefois, malgré ces initiatives et les efforts déployés par les organismes de formation et d'adaptation de la main-d'œuvre au Canada, la reconnaissance des acquis n'est pas systématiquement appliquée. C'est ce que relève l'ACOE en mentionnant qu'« [e]n fin de compte, cependant, il a été établi que la reconnaissance des crédits est tributaire du jugement porté par le corps professoral de l'établissement d'accueil » (ACOE, 2003, p. 13).

Au Canada, chaque université ou collège établit ses propres règlements pour l'admission à ses programmes et la reconnaissance des titres et diplômes étrangers [...] Le bureau du registraire et le corps professoral collaborent et se fondent sur leur propre expérience ainsi que sur des ressources professionnelles, comme des réseaux personnels de collègues, et sur des documents de l'American Association of Collegiate Registrars and Admissions Officers (AACRAO). [...] Les ressources et capacités des universités en matière d'évaluation et de reconnaissance justes et équitables des titres étrangers varient (ACOE 2004a, p. 15-16).

En effet, toujours selon l'ACOE (2004a), malgré que plusieurs employés des bureaux de registraires connaissent les principes directeurs adoptés par les services provinciaux d'évaluation et les autres orientations privilégiées en matière de reconnaissance des acquis et des compétences par d'autres pays et organismes (États-Unis, Union européenne, Convention du Conseil de l'Europe – UNESCO), il n'existe pas, à ce sujet, de normes faisant consensus auprès de l'ensemble des universités québécoises (p. 16).

2.4.4 *La reconnaissance des acquis et des compétences par l'Ordre des pharmaciens du Québec*

Dans le règlement sur les normes d'équivalence de diplômes aux fins de la délivrance d'un permis de pharmacien (OPQ, 2003), on définit ce qu'on entend par équivalence de diplôme :

[...] on entend par équivalence de diplôme, la reconnaissance par le Bureau de l'Ordre qu'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec atteste que le niveau de connaissance d'un candidat est équivalent à celui acquis par le titulaire d'un diplôme reconnu comme donnant ouverture au permis.

Dans son document intitulé *Demande d'équivalence de diplômes aux fins de la délivrance d'un permis de pharmacien*, l'Ordre des pharmaciens du Québec (2003) précise aussi qu'en aucun cas l'Ordre ne doit directement ou indirectement s'ingérer dans le processus d'admission d'une université et que le candidat doit faire ses propres démarches, le cas échéant, à l'endroit des universités qui dispensent le programme de pharmacie afin de suivre une formation complémentaire requise par l'Ordre (p. 3). Le règlement sur les normes d'équivalence de diplômes, inclus dans le document de l'Ordre des pharmaciens du Québec cité plus haut, mentionne aussi que le candidat doit fournir la liste de documents requis pour l'étude de son dossier d'admission à l'Ordre et que celui-ci se verra refuser l'équivalence de son diplôme

s'il a été obtenu depuis plus de cinq ans (si l'on juge que les connaissances acquises alors ne correspondent plus aux connaissances présentement enseignées et que le candidat n'a pas acquis ces connaissances depuis) (*Ibid.*, p. 4).

Pour accéder à la pratique de la pharmacie et pouvoir porter le titre de pharmacien au Québec, la personne doit obtenir un permis d'exercice de l'Ordre des pharmaciens du Québec. Pour obtenir ce permis, l'étudiant doit satisfaire aux exigences de la formation reconnue par l'Ordre des pharmaciens du Québec, c'est-à-dire avoir d'abord réussi l'équivalent d'un Baccalauréat en pharmacie offert à l'Université de Montréal ou à l'Université Laval et tous les stages de formation professionnelle exigés (Ordre des pharmaciens du Québec, *In* Université de Montréal, 2005a) :

- effectuer au moins 120 heures (3 semaines) de stage par année pendant les 3 premières années du programme;
- réaliser 4 mois d'internat à la fin du baccalauréat. Ce stage peut être exécuté, au choix de l'étudiant, dans une pharmacie communautaire ou dans une pharmacie d'établissement de santé située au Québec.

Le Baccalauréat en pharmacie de l'Université Laval ou de l'Université de Montréal est d'une durée minimale de 8 sessions ou 4 ans (Université de Montréal, 2005b; Université Laval, 2005). Celui-ci donne accès aux cycles d'études supérieurs en pharmacie. Au Québec, les pharmaciens peuvent pratiquer dans différents secteurs d'activité.

Les pharmaciens travaillent surtout dans les pharmacies communautaires, c'est-à-dire les pharmacies de quartier, de grandes surfaces ou de polycliniques, et dans les établissements de santé. Dans un premier temps, ils évaluent les besoins en médicaments des patients et les informent des problèmes réels ou potentiels liés à leur consommation. Ils veillent ensuite à la préparation des médicaments et conseillent la clientèle sur l'utilisation adéquate de la médication. Ces experts du médicament doivent aussi intervenir fréquemment auprès de l'équipe traitante. Pour exercer dans le

milieu hospitalier, une maîtrise en pratique pharmaceutique est généralement requise. (Université de Montréal, 2005a)

On trouve également des pharmaciens dans l'industrie pharmaceutique où ils participent à la recherche, au développement, à la fabrication et à la promotion de produits pharmaceutiques. Ils collaborent à la formation des produits, à la mise au point des procédés de fabrication industrielle, au contrôle de la qualité et aux essais cliniques. De plus, ils agissent comme spécialistes de l'information sur les médicaments. Pour évoluer en recherche, des études aux cycles supérieures sont requises. (*Ibid.*)

2.4.5 *L'accompagnement des personnes immigrantes professionnelles dans leurs démarches de RAC par le gouvernement du Québec*

Le MICC (2002) a mis sur pied le Service d'information sur les professions réglementées (SIPR) afin d'informer les personnes immigrantes qui entreprennent des démarches de RAC dans le but de pouvoir exercer une profession réglementée. Le site internet du MICC mentionne les services d'information offerts par le SIRP ainsi que les services d'aide ou d'accompagnement. On peut y lire que ce service peut aider les personnes immigrantes : à déterminer auprès de quel ordre professionnel elles doivent déposer leur demande, à préparer leur demande de reconnaissance d'équivalence de diplôme ou de formation complète à l'ordre professionnel qui régit leur profession au Québec, à étudier leurs options à toutes les étapes du processus d'admission (*Ibid.*). On y trouve aussi un lien vers les coordonnées postales et téléphoniques du SIPR.

2.4.6 *Le plan d'action des valeurs partagées, des intérêts communs*

En 2002, le Québec s'est doté d'une politique d'éducation des adultes et de formation continue dont l'une des quatre priorités du plan d'action vise à accroître l'accès à la reconnaissance des acquis et des compétences (Gouvernement du Québec, 2002a). La septième mesure associée à cette priorité porte précisément sur la RAC

des personnes immigrantes (Gouvernement du Québec, 2002a). De cette mesure a découlé un plan d'action en matière d'immigration, d'intégration et de relations interculturelles intitulé *Des valeurs partagées, des intérêts communs* visant l'accueil et l'insertion durable en emploi des personnes immigrantes (MRCI, 2004a, p. iii). Le sixième objectif de ce plan concerne précisément le fait de « faciliter et assurer la reconnaissance des compétences acquises à l'étranger » (MRCI, 2004a, p. 47). La première mesure (6.1) prise pour rencontrer cet objectif a déjà été réalisée, soit la mise sur pied du Groupe de travail sur l'accès aux professions et métiers réglementés. Ce groupe a produit un rapport sur l'accès des personnes immigrantes formées à l'étranger aux professions et métiers réglementés. Des projets visant à faciliter l'accès aux professions et métiers réglementés ont d'ailleurs été mis en œuvre par le MICC et ses partenaires en ce sens afin d'informer plus adéquatement les personnes immigrantes, de mieux reconnaître leur formation et leur expérience ainsi que de davantage assurer leur accès à la formation d'appoint (Groupe de travail sur l'accès aux professions et métiers réglementés, 2005, p. 107).

Cependant, ces projets sont en développement. D'une part, le Groupe de travail sur l'accès aux professions et métiers réglementés (2005) mentionne que « les organismes de réglementation ont la responsabilité de fournir une information précise et complète aux personnes immigrantes et, surtout, de mettre en place des mécanismes de reconnaissance justes, efficaces et transparents » et que « [l]e *Code des professions* prévoit que les ordres professionnels doivent adopter des normes d'équivalence de diplôme et de formation et reconnaître les diplômes et la formation des personnes formées à l'étranger qui correspondent à ces normes » (p. 13). D'autre part, tous les ordres professionnels ne sont pas rendus au même niveau par rapport à leurs responsabilités de RAC vis-à-vis des personnes immigrantes professionnelles formées à l'étranger.

Ainsi, des projets ont été menés afin de faciliter le processus de reconnaissance des acquis, entre autres, pour les médecins et les infirmières (Groupe de travail sur l'accès aux professions et métiers réglementés, 2005). L'Ordre des chimistes et l'Ordre des ingénieurs ont aussi mis sur pied un processus accéléré (Fortier, 2005). L'Ordre des pharmaciens du Québec, s'inspirant de l'outil d'autoévaluation développé par l'Ordre des chimistes du Québec, travaille à concevoir une charte des compétences qui se base sur les connaissances et compétences enseignées dans le programme de pharmacie qu'un candidat à l'immigration potentiel pourra utiliser afin d'autoévaluer son profil de compétences et ses besoins de formation complémentaire (Groupe de travail sur l'accès aux professions et métiers réglementés, 2005, p. 36).

La deuxième mesure (6.2) du plan d'action en matière d'immigration, d'intégration et de relations interculturelles du MRCI (2004a) vise à « intensifier et mieux orchestrer les interventions du MICC et de ses partenaires gouvernementaux en matière d'évaluation des diplômés et d'intervention auprès des organismes de réglementation » (p. 57). Ceci, en mettant en place, au MICC, « un service spécialisé dont le mandat sera d'aider les candidats à l'immigration et les nouveaux arrivants à faire évaluer et reconnaître la formation et l'expérience acquises à l'étranger et de proposer des moyens et un soutien financier pour lever les obstacles liés à la reconnaissance de ces acquis » (*Ibid.*).

Ce service spécialisé présenterait trois volets (*Ibid.*).

- 1) Accompagner les personnes immigrantes se destinant au marché du travail dans leurs démarches auprès des organismes de réglementation et les conseiller afin qu'elles puissent rentabiliser le plus rapidement possible leurs aptitudes professionnelles.
- 2) Coordonner la délivrance des « Évaluations comparatives des études effectuées hors du Québec » et fournir des outils et une expertise aux

partenaires pour faciliter l'évaluation des formations et des compétences étrangères.

- 3) Établir des partenariats avec les organismes de réglementation, les établissements d'enseignement et les autres ministères afin de faire évoluer les pratiques de reconnaissance des compétences acquises hors du Québec, tant en milieu de travail et dans le réseau de l'éducation que dans les organismes de réglementation eux-mêmes.

Dans cette mesure 6.2 du plan d'action, il est précisé que :

Les services d'accompagnement en reconnaissance des formations et des compétences acquises hors du Québec seront accessibles aux candidats à l'immigration encore à l'étranger et aux nouveaux arrivants établis dans toutes les régions et ils travailleront en étroite collaboration avec les services d'immigration au Québec » (*Ibid.*).

2.5 L'expérience d'immigrants face à la RAC du Québec

La main-d'œuvre immigrante potentielle, formée dans des métiers réglementés au Québec, est tributaire des exigences de l'ordre professionnel québécois correspondant en ce qui concerne son admission dans sa profession (reconnaissance des acquis, droit d'exercice, titre professionnel) (MRCI, 2004*d*). À ce sujet, dans le *Jobboom Magazine*, Martin Roux (2003) dresse un sombre portrait du désenchantement, de la frustration et de la perte d'identité engendrés chez les personnes immigrantes qualifiées non reconnues par l'ordre professionnel, ne pouvant pas pratiquer dans leur domaine d'expertise ou porter le titre professionnel.

À partir de l'étranger, selon Jacques Robert, directeur des politiques et des programmes d'intégration au MRCI, les personnes immigrantes sont rares à faire leur demande de RAC à l'ordre professionnel québécois correspondant à leur formation professionnelle (Roux, 2003, p. 5). Il mentionne que le MRCI explique bien aux futures personnes immigrantes qu'elles devront remplir les conditions d'admission

spécifiques à leur ordre professionnel avant de pouvoir pratiquer dans leur domaine d'expertise et qu'il s'avère possible qu'elles soient refusées (*Ibid.*, p. 2).

Voici une longue citation de l'ACOF (2004a) relativement à l'expérience d'immigrants en sol québécois.

Quand ils demandent à venir s'installer au Canada, les immigrants ont l'impression que leurs qualifications seront plus ou moins reconnues et s'attendent à devoir passer quelques examens ou à suivre quelques cours. En général, cependant, ils ne disposent d'aucun renseignement fiable sur ce qui les attend ni sur les ressources utiles et efficaces. À leur arrivée, ils reçoivent une série de conseils divers et doivent habituellement déterminer seuls comment obtenir une évaluation éclairée, précise et équitable de leurs titres et de leur expérience. Au lieu de pouvoir consulter une source centrale d'information qui les orienterait précisément, ils doivent explorer diverses voies, souvent sans cadre de référence, jusqu'à ce qu'ils trouvent l'organisme approprié pour les aider (p. 14).

Lorsqu'ils ont repéré l'autorité compétente, il leur est souvent difficile d'obtenir une évaluation uniforme de leurs documents et de leur expérience. Les évaluations des mêmes titres par plusieurs instances (comme les services provinciaux d'évaluation et une instance professionnelle ou de réglementation) sont souvent incohérentes. Les initiatives entreprises pour régler ces problèmes sont expérimentales et font par conséquent entrer en jeu un nombre limité de personnes. Leurs résultats et conséquences sont encore inconnus. (*Ibid.*)

Du point de vue de l'orientation professionnelle, cette citation présente un intérêt majeur. En effet, celle-ci soulève plusieurs questions centrales. Pourrait-on davantage accompagner ces personnes dans leur processus de RAC ? Dans l'affirmative, en quoi devraient consister les conseils que l'on devrait prodiguer aux nouvelles personnes immigrantes concernant la RAC ? Comment devrait-on le faire afin que ce soit le plus aidant et le plus efficace possible ? Serait-il possible de centraliser les informations pertinentes sur la RAC ? Quel rôle pourrait jouer la conseillère ou le conseiller d'orientation en lien avec l'accompagnement de la personne immigrante dans le processus de RAC ?

Afin de pouvoir éventuellement répondre à ces questions, il s'avère préalablement essentiel de mieux documenter les perceptions des personnes immigrantes face à la RAC à laquelle elles ont droit une fois arrivées au Québec. C'est d'ailleurs ce qu'a tenté de faire le Groupe de travail sur l'accès aux professions et métiers réglementés avant d'écrire son rapport (Groupe de travail sur l'accès aux professions et métiers réglementés, 2005, p. 3-4), qui s'inscrit dans le plan d'action *Des valeurs partagées, des intérêts communs* (MRCI, 2004a). En plus d'avoir consulté 47 mémoires élaborés par différents organismes pertinents, le Groupe de travail a invité la population du Québec à transmettre des témoignages, commentaires ou suggestions (Groupe de travail sur l'accès aux professions et métiers réglementés, 2005, p. 3). Une cinquantaine de personnes ont répondu à cette invitation; certains témoignages provenaient même de l'étranger (*Ibid.*).

Il en est entre autres ressorti que les nouvelles arrivantes et nouveaux arrivants qui souhaitent exercer au Québec une profession ou un métier réglementé se heurtent effectivement à trois grands domaines de difficultés : l'accès à l'information, la reconnaissance des acquis et l'accès à la formation d'appoint (Groupe de travail sur l'accès aux professions et métiers réglementés, 2005). Le grand domaine de l'accès à l'information inclut d'ailleurs la nécessité d'améliorer l'accompagnement des personnes immigrantes dans leurs démarches de RAC et l'amélioration de l'information sur les métiers et professions réglementés. Ce qui répond donc par l'affirmative à la question de départ ayant émergé de la citation de l'ACEOF consistant à savoir si l'on devrait davantage accompagner les personnes immigrantes professionnelles dans leurs démarches de RAC.

Tableau 3
Difficultés liées à l'obtention de l'autorisation d'exercer
une profession ou un métier réglementé

L'accès à l'information	La reconnaissance des acquis	L'accès à la formation d'appoint
<i>Recommandations du Groupe de travail pour pallier aux difficultés relevées dans chaque grand domaine de difficulté</i>		
<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer l'information sur les professions et métiers réglementés. - Accompagner les candidates et candidats à l'exercice de professions et métiers réglementés. - Tenir compte des difficultés liées à l'accès aux professions et métiers réglementés lors de la promotion de l'immigration et de la sélection des candidates indépendantes et candidats indépendants. 	<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer le processus de reconnaissance des acquis. - Examiner la possibilité d'adopter de nouvelles dispositions réglementaires favorisant l'obtention du droit d'exercice. - Simplifier les procédures de délivrance de permis. - Offrir une aide financière aux personnes immigrantes engagées dans un processus de reconnaissance des acquis. - Étudier la possibilité de mettre en place des instances de médiation indépendantes. - Améliorer l'évaluation comparative des études effectuées hors du Québec. 	<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer l'offre de formation d'appoint. - Favoriser l'accès aux stages d'observation et d'immersion professionnelle, au mentorat. - Favoriser l'apprentissage de la langue française et particulièrement du vocabulaire technique lié à la profession.

* Éléments tirés du rapport du Groupe de travail sur l'accès aux professions et métiers réglementés (2005).

Le Québec est autorisé par une entente Canada-Québec à sélectionner ses personnes immigrantes. À ce titre, il privilégie les candidatures d'immigrantes et d'immigrants francophones universitaires. Certains ordres professionnels ont adopté des mesures facilitant le processus de RAC dont l'offre de main-d'œuvre est en pénurie au Québec. D'autres ordres y travaillent, mais ils n'ont pas encore proposé de solutions effectives à ce jour; c'est le cas de l'Ordre des pharmaciens du Québec et ceci bien qu'il existe une pénurie de pharmaciens au Québec. Malgré que le processus

de RAC y soit en développement, des milliers d'immigrantes et d'immigrants professionnels choisissent de s'établir au Québec chaque année. Une minorité d'entre eux parviennent à compléter leurs démarches de RAC et à exercer leur profession. D'autres, désenchantés, décident finalement de quitter le pays d'adoption, d'autres se résignent à occuper un emploi en dessous de leurs compétences, à moindre salaire. Ces dernières réalités se traduisent en coûts sociaux énormes liés à la sous-utilisation du potentiel des travailleuses et travailleurs professionnels étrangers. Afin de demeurer compétitive sur le marché mondial du commerce, et de pallier à son problème de dénatalité, la société québécoise du savoir devra trouver des moyens de s'adapter à une nouvelle concurrence quant à l'accueil et, surtout, en ce qui touche à la rétention des « cerveaux » immigrants. Le premier domaine de difficultés, l'accès à l'information (tableau 3), auquel se heurtent les personnes immigrantes quant à l'obtention de l'autorisation d'exercer une profession ou un métier réglementé (Groupe de travail sur l'accès aux professions et métiers réglementés, 2005), semble particulièrement interpeller les compétences liées au champ d'action des conseillères et conseillers d'orientation : conseiller, accompagner et informer pour une insertion professionnelle réussie.

La section suivante expose la question de recherche ainsi que certaines interrogations d'intérêt qui se posent quant au rôle que devrait jouer la conseillère ou le conseiller d'orientation dans le processus de RAC des personnes immigrantes professionnelles.

3. LA QUESTION ET LES OBJECTIFS DE RECHERCHE

On a vu, dans les sections précédentes, que, même si le Québec vit présentement une pénurie de main-d'œuvre qualifiée, malgré une politique québécoise d'immigration favorisant l'admission de travailleuses et travailleurs qualifiés francophones et quoique l'on considère une volonté politique de faciliter

l'accès à la RAC des personnes immigrantes qualifiées, il existe encore – malgré certains projets novateurs mis en place en collaboration avec certains ordres professionnels tel l'Ordre des chimistes du Québec – un monde entre le contexte socioéconomique du Québec, cette volonté politique et la RAC mise de l'avant par la plupart des ordres professionnels ainsi qu'un manque d'harmonisation entre celle-ci et les critères d'admission des universités québécoises (Groupe de travail sur l'accès aux professions et métiers réglementés, 2005). Plus encore, malgré le nombre de personnes immigrantes qualifiées qui entrent dans la province chaque année – 99 631 personnes entre 1999 et 2003, selon les statistiques de la Direction de la population et de la recherche du MRCI, données préliminaires pour 2003 (MICC, 2004g) – il perdure une pénurie de main-d'œuvre spécialisée dans plusieurs domaines (Couton, 2002; Proulx, 2004; Emploi-Québec, 2005), en même temps qu'on constate une sous-utilisation du potentiel de la main-d'œuvre spécialisée issue des autres pays (Ahamad *et al.*, 2003).

Dans un tel contexte, où on en est au début de tentatives de remaniement du système de RAC du Québec afin de faire face à une nouvelle réalité socio-économico-politico-démographique, on peut donc se demander : malgré l'apparente lourdeur actuelle du système de RAC québécois, comment se fait-il que les personnes immigrantes francophones qualifiées soient encore si nombreuses à projeter de s'installer au Québec ? Y aurait-il un écart entre la perception de la reconnaissance des acquis entretenue par ces candidates et candidats à l'immigration québécoise et les mesures réelles de la RAC auxquelles ils ont accès dès leur arrivée ?

Le premier domaine de difficultés, l'accès à l'information (tableau 3), auquel se heurtent les personnes immigrantes quant à l'obtention de l'autorisation d'exercer une profession ou un métier réglementé (Groupe de travail sur l'accès aux professions et métiers réglementés, 2005), semble particulièrement interpeller les compétences liées au champ d'action des conseillères et conseillers d'orientation : conseiller,

accompagner et informer pour une insertion professionnelle réussie. Afin de fournir des pistes d'action pour une orientation plus adéquate des personnes immigrantes professionnelles dans leur processus de RAC, il paraît important de porter aussi l'attention sur la perception face à l'accompagnement afin de dégager des pistes pour préciser le rôle que pourrait jouer la conseillère ou le conseiller d'orientation en lien avec l'accompagnement de la personne immigrante dans le processus de RAC.

Les difficultés perçues dans le processus de RAC des personnes immigrantes professionnelles sont ressorties d'une vaste consultation auprès de la population québécoise (Groupe de travail sur l'accès aux professions et métiers réglementés, 2005) et de certaines personnes à l'étranger ainsi que d'une citation tirée des observations d'un organisme d'aide aux personnes immigrantes (ACOE, 2004a). Néanmoins, étant donné le sujet de cet essai, il appert intéressant de davantage documenter les expériences de RAC au Québec des personnes immigrantes pharmaciennes. Qu'en est-il au juste de leurs perceptions vis-à-vis de la RAC au Québec ?

Cet essai s'inscrit par ailleurs directement dans les préoccupations des conseillères et conseillers d'orientation qui œuvrent auprès d'une clientèle immigrante. En effet, le rôle de ces expertes et experts de l'intervention individu-éducation-travail n'est-il pas de faciliter l'insertion professionnelle des personnes immigrantes en tenant compte de plusieurs dimensions telles l'identité personnelle, le contexte socioéconomique, la réalité du monde du travail (notamment les exigences des ordres professionnels) et celle du monde scolaire (préalables, formations accessibles) ? En explorant les perceptions des personnes immigrantes qualifiées face à la reconnaissance des acquis et compétences au Québec, cette recherche pourra donc contribuer à apporter des éléments éclairants dans la compréhension de plusieurs de ces dimensions cruciales à une insertion professionnelle réussie.

Cet essai tente de connaître les perceptions de personnes immigrantes francophones, qui pratiquaient le métier de pharmacienne et pharmacien dans leur pays d'origine, vis-à-vis de la reconnaissance des acquis et des compétences au Québec.

On s'attarde aux personnes immigrantes francophones car elles représentent une clientèle privilégiée par les promoteurs du Québec à l'étranger. Dans la même logique, les personnes formées en pharmacie retiennent particulièrement l'attention étant donné la pénurie actuelle de cette main-d'œuvre qualifiée dans la société québécoise (MSSS, 2004; Proulx, 2004).

Voici donc la question de recherche à laquelle cet essai tente de répondre :
« Quelles sont les perceptions des personnes immigrantes francophones, qui pratiquaient le métier de pharmacienne ou pharmacien dans leur pays d'origine, vis-à-vis de la reconnaissance des acquis et des compétences au Québec ? »

Le chapitre suivant présente le cadre d'analyse qui a soutenu le travail d'élaboration du guide d'entrevue semi-structurée et une meilleure compréhension de la situation immigrante. On y présente les principales conceptions sous-jacentes, soit la représentation sociale, le processus migratoire et l'identité professionnelle.

DEUXIÈME CHAPITRE

CADRE D'ANALYSE

Dans cette recherche, s'avérant de nature exploratoire et descriptive, on privilégie l'utilisation d'un cadre d'analyse à celui d'un cadre conceptuel proprement dit. Ceci fait en sorte d'articuler la présente recherche « autour de concepts interreliés qui permettent d'appréhender le phénomène à l'étude » au lieu de se baser « sur un ensemble de termes, de définitions et de propositions ayant une valeur prédictive », comme c'est le cas dans un cadre théorique (Turcotte, 2000, p. 50). C'est à partir de ce cadre qu'on détermine les orientations à privilégier lors de l'exploration du phénomène à l'étude et les éléments à considérer dans l'élaboration du guide d'entrevue (*Ibid.*).

Le cadre d'analyse qui suit se base plus particulièrement sur trois concepts liés aux perceptions des personnes immigrantes. En premier lieu, on aborde celui des représentations qui nous servira d'outil utile à la compréhension du concept des perceptions. On aborde ce concept, davantage conceptualisé que la notion de perceptions. En second lieu, on présente le concept du processus migratoire et, en troisième, celui de l'identité professionnelle.

1. LA REPRÉSENTATION

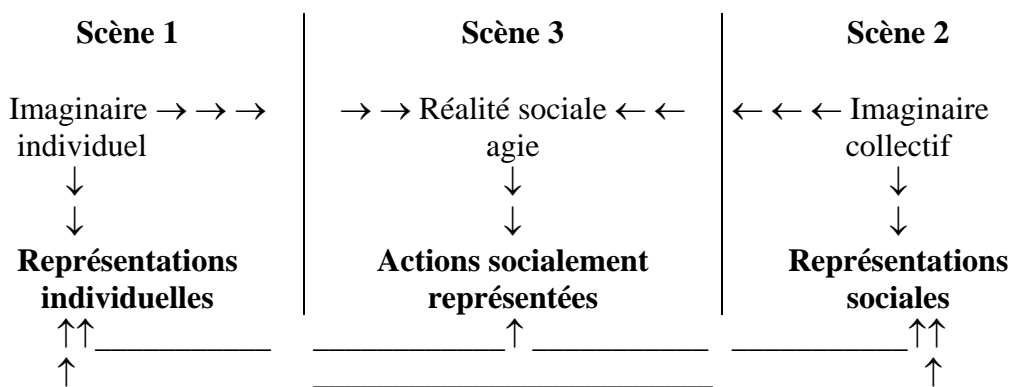
Selon le dictionnaire Larousse (2000, p. 882), représenter tire ses racines du latin *repraesentare*, qui signifie rendre présent. La représentation serait « l'action de rendre sensible quelque chose au moyen d'une figure, d'un symbole, d'un signe » (*Ibid.*, p. 881).

En philosophie, « la représentation est ce par quoi un objet est présent à l'esprit » ; en psychologie, « c'est une perception, une image mentale dont le contenu se rapporte à un objet, à une situation, à une scène, etc., du monde dans lequel vit le sujet » (*Ibid.*). La perception, ou la représentation, découlerait de l'action de saisir quelque chose par les sens ou par l'esprit (*Ibid.*, p. 764). Ces deux définitions correspondraient certes au concept de représentation individuelle illustré par Pierre Mannoni (2001).

En effet, Pierre Mannoni dresse un schéma représentant la triple scène où se joueraient les représentations. Il distingue deux types de représentation : les représentations individuelles provenant de l'imaginaire individuel (images, vécus, fantasmes) et les représentations sociales issues de l'imaginaire collectif (clichés, préjugés, contes, mythes). Il y aurait donc trois scènes qui s'influenceraient dans un processus dynamique : d'un côté, les représentations individuelles; au centre, les actions socialement représentées; de l'autre côté, les représentations sociales. Les actions socialement représentées sont composées de la réalité sociale agie.

Figure 2

Triple scène où se jouent les représentations



Reproduction du schéma de Pierre Mannoni (2001, p. 120)

De plus, on ne saurait passer outre la conception de Denise Jodelet en ce qui touche au monde des représentations. Particulièrement en ce qui a trait au concept bien documenté de représentation sociale. Par contre, un bémol s'impose.

De fait, dans le présent essai, il s'avère difficile de faire un travail exemplaire en lien avec le concept de représentation sociale comme tel. Ceci, étant donné qu'il s'agit d'un essai et que, de par la nature de cet exercice, le nombre de sujets est limité. Surtout, il appert peu réaliste que ceux-ci aient suffisamment de caractéristiques communes – en termes de formation initiale, de conditions de pratique, etc. Ainsi, même si on s'inspire de la notion de représentation sociale de Denise Jodelet, on conserve à l'esprit, lors de l'élaboration du guide d'entrevue, de la cueillette des données et de l'analyse des résultats, qu'un nombre limité à quatre participants issus de différents pays d'origine ne peut pas rendre pleinement compte de la représentation d'un groupe social donné, donc d'une représentation sociale selon les règles de l'art. Néanmoins, la conception de Denise Jodelet semble tout à fait pertinente à garder à l'esprit dans ses grandes lignes, à titre d'inspiration, de base conceptuelle et de fil directeur.

Ceci dit, Denise Jodelet (1989) reprend et pousse davantage la vision de Moscovici et Flament en constatant que, pour qu'on puisse parler de représentation sociale, il faut minimalement que la représentation soit partagée par les membres d'une population donnée. Aux fins de la présente recherche, on peut donc se demander si les personnes immigrantes, provenant de pays différents, ont des représentations sociales comme telles. On postule que c'est le cas, devant s'adresser à un même ordre professionnel afin de se faire reconnaître leurs acquis et leurs compétences de pharmaciennes et de pharmaciens et de pouvoir pratiquer leur profession au Québec.

Toujours selon Denise Jodelet (1989), « [l]a représentation sociale est toujours représentation de quelque chose (l'objet) et de quelqu'un (le sujet). Les caractéristiques du sujet et de l'objet auront une incidence sur ce qu'elle est » (p. 43).

De plus, la communauté scientifique s'accorderait sur certaines caractéristiques de la représentation sociale (*Ibid.*, p. 36). Ainsi, celle-ci serait vue comme « une forme de connaissance, socialement élaborée et partagée, ayant une visée pratique et concourant à la construction d'une réalité commune à un ensemble social » (*Ibid.*). On appellerait aussi la représentation sociale « savoir de sens commun », « naturel » ou « savoir naïf » par opposition à la « connaissance scientifique » (*Ibid.*). Cependant, la représentation sociale serait tenue pour un objet d'étude aussi légitime que la connaissance scientifique en raison de son importance dans la vie sociale et des informations qu'elle peut apporter quant à l'analyse des processus cognitifs et des activités sociales (*Ibid.*).

Ensuite, « les représentations sociales, en tant que système d'interprétation régissant notre relation au monde et aux autres » influenceraient les conduites et communications sociales (*Ibid.*). À cet effet, dans une étude expérimentale sur la représentation sociale, Christian Guimelli (2001) mentionne que Moscovici a dès le départ « insisté sur le lien extrêmement prégnant entre représentations sociales et comportements en expliquant notamment que “les représentations sociales constituent un guide pour l'action” » (p. 96). De plus, il relève certaines recherches qui vont dans le sens de cette théorie, telles une étude de Morin et une autre de Jodelet, toutes deux datant de 1989. Ainsi, Morin montrerait « comment les représentations sociales peuvent conduire à des analyses différentes d'une même situation et déterminer ainsi des conduites spécifiques chez le sujet » et Jodelet montrerait « clairement que ce sont bien les représentations sociales qui génèrent et déterminent les pratiques et qui constituent, par conséquent, un guide pour l'action » (*Ibid.*, p. 96-97). Elles interviendraient « dans des processus aussi variés que la

diffusion et l'assimilation des connaissances, le développement individuel et collectif, la définition des identités personnelles et sociales, l'expression des groupes et les transformations sociales » (Jodelet, 1989, p. 36-37).

Tel que cela est rapporté plus haut, selon Jodelet (1989), « la représentation sociale est toujours représentation de quelque chose (l'objet) et de quelqu'un (le sujet). Les caractéristiques du sujet et de l'objet auront une incidence sur ce qu'elle est » (p. 43). En ce qui concerne la présente recherche, on s'est donc intéressée aux intentions du gouvernement québécois en matière de RAC (l'objet) et à comment les personnes immigrantes ciblées (le sujet) les perçoivent. Ainsi, lors de l'élaboration de la problématique, on a considéré les caractéristiques de l'objet, soit le discours officiel entourant la RAC à laquelle les personnes immigrantes francophones ayant pratiqué le métier de pharmacienne ou de pharmacien dans leur pays d'origine ont droit à leur arrivée en sol québécois. Dans le même ordre d'idées, le guide d'entrevue semi-dirigée tient principalement compte de trois éléments liés aux perceptions du sujet (caractéristiques du sujet) face à la RAC au Québec, soit l'identité professionnelle, le processus migratoire (étape à laquelle la personne est rendue) et la représentation de la RAC au Québec, avant l'immigration et aujourd'hui.

2. Le processus migratoire

Pour Joël Fronteau (2000) « le processus migratoire comprend l'ensemble des phénomènes, émotifs et physiques, touchant un individu à partir du moment de sa décision de migrer jusqu'à son adaptation dans le nouveau pays » (p. 2). Pour lui, le processus migratoire peut se symboliser par une traversée du miroir comportant différentes phases d'adaptation. Il présente d'ailleurs l'expérience migratoire comme le paradigme de l'adaptation : « À l'origine de l'adaptation, il y a une rupture; au cœur de l'adaptation, on retrouve l'identité, car c'est un sujet qui se transforme; et l'objectif de l'adaptation, c'est la recherche de l'équilibre » (*Ibid.*, p. 3). Selon cet

auteur, « nos actions (pensées, comportements, paroles) sont des réponses à quelque chose qui nous influence, soit de l'intérieur (émotions, désirs, peurs), soit de l'extérieur (situations, conditions, circonstances) » et chaque phase du processus migratoire serait dominée par l'une ou l'autre de ces sources d'influence (extérieure ou intérieure).

Partant de cette logique, on pourrait aussi dire que la nature de nos représentations est influencée par les caractéristiques du sujet (internes) et de l'objet (externes) (Jodelet, 1989). L'étape du processus migratoire à laquelle une migrante ou un migrant est rendu dans son cheminement aura nécessairement un impact sur son identité personnelle ainsi que sur ses représentations du milieu dans lequel elle ou il se trouve et sur sa représentation de la RAC au Québec.

Le tableau suivant est reproduit à partir du tableau synoptique Le processus migratoire : la traversée du miroir de Joël Fronteau (2000, p. 5-7). Voici la lecture qu'en fait l'auteur.

Le processus migratoire se divise en trois principaux contextes : prémigratoire, migratoire et postmigratoire. Le contexte prémigratoire est constitué de deux phases : Avant-le-départ et le Départ; le contexte migratoire comporte une seule phase : l'Entre-deux; et au contexte postmigratoire est associé le processus d'adaptation au nouvel environnement, avec quatre grandes phases : l'Arrivée, le Repli, la Confrontation et l'Ouverture. (*Ibid.*, p. 2).

Tableau 4
 Reproduction du tableau synoptique *Le processus migratoire : la traversée du miroir*
 conçu par Joël Fronteau (2000)

CONTEXTE PRÉMIGRATOIRE		CONTEXTE MIGRATOIRE	CONTEXTE POSTMIGRATOIRE			
Avant-le-départ	Départ	Entre-deux	Arrivée	Repli	Confrontation	Ouverture
Extérieur	Extérieur	Extérieur	Extérieur	Extérieur < ————— >	Extérieur	Extérieur
Intérieur	Intérieur	Intérieur	Intérieur	Intérieur	Intérieur	Intérieur
<p><i>Décision de migrer</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Motivation - Projet migratoire - Raisons invoquées <p><i>Préparation</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Rêves, illusions, mythes - Attentes - Acculturations antérieures <p><i>Détachement</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Indifférence - Impression de vide - Héritage affectif - Mobilisation <p><i>Anticipation</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Déplacement - Projection - Rétrospection - Présages <p><i>Renoncement</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Point de non-retour 	<p><i>Images prégnantes</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Excitation - On fait le plein de culture <p><i>Adieux et mission</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Déchirement, séparation - Mandat - Urgence de celui qui regarde pour la dernière fois <p><i>Amorce du processus de deuil</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Inquiétude - Départ seul ou accompagné, préparé ou contraint - Mélange d'anxiété et d'exultation - Délivrance 	<p><i>Trajet migratoire</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Étapes du voyage - Durée du parcours - <i>No man's land</i> <p><i>Rupture</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Libération - Sentiment de culpabilité - Solitude - Anonymat - Étrangeté, fait d'être un étranger - Vide affectif - « Première mort » du migrant - Séparation réelle - Incertitude, inquiétude, anxiété, peur de l'inconnu - Pensées et souvenirs, images - Imagination <p><i>Passage de la « porte du temps »</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Division de la mémoire 	<p><i>Acclimatement</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Réadaptation biologique - Soulagement, excitation - Fatigue, stress - Sentiment d'irréalité <p><i>Dépaysement</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Phase « touristique » - Curiosité, témérité, dispersion - Exploration, découverte - Absence de familiarité, confusion - Arrivée physique - Désorientation <p><i>Décor impressionniste intériorisé</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Premières impressions - Banalisation - Étonnement - « Amnésie » touchant les premières impressions - Difficulté à formuler les premières impressions - Image du désir <p><i>Perte ou inadéquation des schémas de référence</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Tâtonnement - Imitation, mimétisme - Expérimentation - Premiers apprentissages - Désir de changer - Sentiment du divers - Processus d'identification - Transgressions <p><i>Traversée du miroir</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Renversement sémantique - Distorsion temporelle 	<p><i>Arrivée psychologique</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - « Amnésie » du migrant - Fatigue culturelle - Isolement, soliloque - Émergence de l'abstrait <p><i>Écueil de la parole</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - On est réduit à quia. - Perte de la parole - Peur de perdre la parole - Exagération de la parole - Barrière linguistique - Mur de la parole : recours à un interprète <p><i>Quant-à-soi</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Honte de ne pas comprendre - Peur de ne pas être compris - Une ressource intérieure : la créativité <p><i>Déconstruction identitaire</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Perte d'identité - Séduction, regard, gestuelle <p><i>(Ré)apprentissages</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - « Signature » - Frustration - Condensation, concentration - Doute, ambivalence - Comparaisons <p><i>Création d'une mémoire indigène</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Exil intérieur : présent sans racines - Évasion - Positionnement par rapport à la décision de migrer <p><i>Effet miroir du dépaysement</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Prise de conscience de sa propre culture 	<p><i>Extériorisation de la colère</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Confrontation - Désillusions, deuil des illusions <p><i>Chocs culturels</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Les chocs culturels perdurent - « Deuxième mort » du migrant - Superficialité du choc d'arrivée - Dissimulation, camouflage - Crise d'identité et identité de crise - Profondeur du choc identitaire - Apparition de l'identité culturelle - Peur de ne pas voir son identité reconnue - Statut d'étranger <p><i>Tiraillement identitaire</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Dévalorisation - Difficulté à faire reconnaître ses expériences antérieures - Processus d'adaptation - Mécanismes de défense et de résistance (indifférence, résignation, nostalgie, régression...; rejet, agressivité, marginalité...) <p><i>Conduites d'évitement</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - fuite, tendances suicidaires, (auto)destruction, nihilisme 	<p><i>Accomplissement du processus d'adaptation</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Humour, ironie - Ajustement - Accommodement <p><i>Réappropriation</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Nouveau détachement - Changement - Ouverture : solution de continuité entre l'intérieur et l'extérieur - Autonomie - Responsabilité - Équilibre - Temporalité : présent enraciné - Perspective temporelle; présent : imbrication du passé et du futur - Reconstitution de réseaux d'appartenance - Mobilisation, espoir <p><i>Expérience acquise</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Initiative, disponibilité <p><i>Identités composites</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Créativité

Aux fins de la présente recherche, dans le guide d'entrevue, on tient compte du contexte prémigratoire, particulièrement de la phase Avant-le-départ, lorsqu'on s'intéresse aux éléments de motivations avant l'émigration vers le Québec. Dans le contexte de cet essai, on a écarté l'idée de recueillir des données portant spécifiquement sur le contexte postmigratoire ou d'analyser le corpus à partir des dimensions décrites dans le tableau de Joël Fronteau. En effet, il paraissait peu réaliste, dans le contexte d'une seule entrevue, de couvrir toutes les questions relevant des perceptions vis-à-vis de la reconnaissance des acquis et des compétences et d'aborder puis d'analyser les éléments, complexes, permettant de situer la personne immigrante dans le processus migratoire afin de comprendre à quelle étape elle en est rendue dans son processus d'adaptation à sa nouvelle réalité québécoise. Par ailleurs, on a été consciente tout au long de la cueillette et de l'analyse des données que le processus migratoire mettait une couleur particulière, et différente pour chaque personne rencontrée, aux réponses données par rapport aux thèmes touchant à l'identité professionnelle et à la perception de la RAC au Québec.

Autre élément à considérer, toujours selon le même auteur, « le processus d'adaptation prolonge le processus migratoire » (Fronteau, 2000, p. 2). Il n'est pas linéaire et son rythme diffère d'un migrant à un autre (*Ibid.*). Il touche l'ensemble des facettes de la vie collective et individuelle, lesquelles sont toutes interreliées (*Ibid.*). Il y aurait deux moments clés dans le continuum de l'adaptation, soit le détachement et l'adaptation (*Ibid.*, p. 38).

Adaptation et intégration vont de pair. L'adaptation décrit les mécanismes par lesquels un individu se rend apte à vivre avec un groupe; l'intégration, ceux par lesquels le groupe admet un nouveau membre. L'adaptation est un processus qui repose sur la personne; l'intégration, un processus qui porte plutôt sur la société hôte. Car l'individu s'adapte et s'insère alors que la société s'ajuste et intègre. (Fronteau, 2000, p. 38).

« Le processus migratoire, et donc l'adaptation qui s'ensuit, porte sur les changements de l'individu » dans le but de retrouver un équilibre avec son milieu :

une meilleure adéquation entre « l'état actuel des choses et la conception que l'on s'en fait » (*Ibid.*).

3. L'IDENTITÉ PROFESSIONNELLE

Selon Brigitte Voyer (2001), « le titre professionnel se révèle une première ressource socialement disponible, utile aux personnes qui se conçoivent et se présentent à partir du contenu de leur activité professionnelle et aux représentations sociales qui y sont associées » (p. 282). L'auteure mentionne aussi que généralement le titre professionnel n'aurait pas « d'usage univoque », sauf lorsque celui-ci découlerait d'une catégorie professionnelle réglementée (*Ibid.*), comme c'est le cas pour la présente recherche étant donné que l'octroi du titre de pharmacien est régi par l'Ordre des pharmaciens du Québec.

De plus, « parmi les différents modes pour désigner son identité professionnelle, trois d'entre eux sont fréquemment employés. Il s'agit de la présentation par le titre professionnel, par le statut d'emploi ou par la localisation spatiale » (*Ibid.*, p. 281).

Ainsi, dans la présente recherche, les perceptions de la RAC au Québec impliquent précisément la représentation de la reconnaissance liée au titre professionnel des personnes immigrantes pharmaciennes francophones reconnues par l'Ordre des pharmaciens du Québec, étant donné que cette pratique professionnelle est réglementée et que seuls les détenteurs du titre professionnel ont le droit de pratiquer ce métier.

Les personnes utilisent des titres professionnels déjà établis, c'est-à-dire des termes qui préexistent à l'expérience d'un individu. Le titre renvoie à un ensemble de tâches, de fonctions et de compétences. Comme les titres sont souvent apparentés à la possession d'un diplôme, l'identification est fondée

sur une sanction d'une maison d'enseignement. Cette appellation n'est pas sans évoquer un statut social. Cette « identité nominale », sorte de tentative de faire coïncider les mots avec la réalité, correspond à un ensemble de valeurs et de représentations sociales (Voyer 2001, p. 282).

D'une part, selon la définition psychologique du dictionnaire Larousse (2000), la représentation « c'est une perception, une image mentale dont le contenu se rapporte à un objet, à une situation, à une scène, etc., du monde dans lequel vit le sujet ». D'autre part, des études relevées par Christian Guimelli (2001) démontrent que les représentations sociales influenceraient les actions. Jodelet (1989) estime aussi qu'étant donné que « la représentation sociale est toujours représentation de quelque chose (l'objet) et de quelqu'un (le sujet) [, l]es caractéristiques du sujet et de l'objet auront une incidence sur ce qu'elle est ».

La problématique de cet essai présente les caractéristiques de l'objet, soit la RAC à laquelle les personnes immigrantes francophones pharmaciennes dans leur pays d'origine ont droit à leur arrivée en sol québécois, tandis que son cadre d'analyse explore les caractéristiques du sujet retenues aux fins de l'élaboration du questionnaire d'entrevue : l'identité professionnelle, des éléments du processus migratoire et les perceptions de la RAC au Québec. Le processus migratoire comporterait différentes phases d'adaptation émergeant d'une rupture de l'identité de la personne qui se trouverait en transformation afin d'en arriver à un équilibre (Fronteau, 2000). L'identité professionnelle (titre, statut d'emploi et localisation spatiale) influencerait la représentation qu'on a de soi ainsi que les représentations sociales qui y sont associées (Voyer, 2001). Les perceptions de la RAC au Québec auraient trait aux représentations des personnes immigrantes pharmaciennes vis-à-vis de cette RAC (Larousse, 2000).

Le troisième chapitre présente plus en profondeur la méthodologie retenue pour cette recherche en y détaillant : la cueillette des données, la sélection des participantes et participants ainsi que la méthode d'analyse.

TROISIÈME CHAPITRE

MÉTHODOLOGIE

Cet essai tente d'apporter un début d'éclairage sur les perceptions d'immigrantes et d'immigrants francophones qualifiés vis-à-vis de la reconnaissance des acquis et compétences au Québec. Comme il existe, en date du début de cette recherche, très peu de données dans la littérature en ce qui a trait aux perceptions des personnes immigrantes vis-à-vis de la RAC au Québec, cette recherche se veut de type exploratoire, qualitative et descriptive.

Ainsi, on cherche à répondre à la question suivante : « Quelles sont les perceptions des personnes immigrantes francophones, qui pratiquaient le métier de pharmacienne ou pharmacien dans leur pays d'origine, vis-à-vis de la reconnaissance des acquis et des compétences au Québec ? »

1. LA CUEILLETTE DES DONNÉES

1.1 L'entrevue semi-dirigée

La méthode de cueillette des données choisie aux fins de la présente recherche est celle de l'entrevue semi-dirigée. Savoie-Zajc (2000) la présente ainsi.

Dans le cas de l'entrevue semi-dirigée, le chercheur et l'interviewé se trouvent dans une situation d'échange plus contrôlée que lors de l'entrevue non dirigée. Le chercheur se prépare en établissant un schéma d'entrevue qui consiste en une série de thèmes pertinents à la recherche et qui sont abordés pendant la rencontre. Ces thèmes proviennent du cadre théorique de la recherche à l'intérieur duquel les concepts étudiés sont définis et leurs dimensions identifiées. Les thèmes peuvent être suggérés dans l'ordre et la logique des

propos tenus pendant la rencontre. Toutefois, une certaine constance est assurée d'une entrevue à l'autre, même si l'ordre et la nature des questions, le niveau de détails et la dynamique particulière varient (p. 181-182).

Ce type d'entrevue, contrairement à l'entrevue non dirigée, permet d'orienter la collecte de données sur certains thèmes prédéfinis au lieu de laisser libre cours à la réflexion du sujet en lien avec un seul grand thème de départ (Savoie-Zajc, 2000, p. 181). On vise donc ici à davantage documenter les perceptions de personnes immigrantes francophones, pratiquant le métier de pharmacienne ou de pharmacien dans leur pays d'origine, vis-à-vis de la reconnaissance des acquis et des compétences au Québec à partir du schéma ou du guide d'entrevue (Annexe A) préalablement construit autour de thèmes issus du cadre d'analyse et de la problématique élaborés dans les chapitres précédents.

Étant donné la nature de cet essai, on privilégie l'entrevue semi-dirigée face à face. Ceci permet effectivement de recueillir les perceptions de chaque personne interviewée, en tentant d'éviter l'influence des pairs sur les réponses fournies. Étant donné le peu de documentation accessible sur le sujet d'étude, on adopte aussi une méthode plus souple que celle de l'entrevue dirigée – où les questions posées sont toutes prédéterminées et posées selon une très grande uniformité dans leur ordre d'apparition et leur formulation (Savoie-Zajc, 2000, p. 182). Cette façon de procéder permet de laisser l'ouverture possible à l'émergence d'autres thèmes ou questions d'intérêts auxquels on n'aurait pas pensé.

1.2 Le guide d'entrevue semi-structurée

Le guide d'entrevue est élaboré à partir de la question de recherche, de la problématique ainsi que du cadre d'analyse. Le premier thème abordé, « Situation professionnelle avant l'immigration et décision d'émigrer », émerge d'une apparente incohérence soulevée dans la problématique entre la politique d'immigration du

Québec et le nombre de personnes qualifiées qui immigreront au Québec chaque année *versus* la sous-utilisation de la main-d'œuvre immigrante professionnelle et la pénurie de travailleuses et travailleurs aptes à combler divers postes réglementés au Québec, en plus de s'appuyer sur la conception de la représentation sociale comme guide pour l'action présentée par Christian Guimelli (2001). Par ce thème, on cherche à comprendre cette incohérence apparente. Trois autres thèmes qui sont présentés, soit « Perception de la RAC avant l'immigration », « Perception de la RAC aujourd'hui » et « Identité professionnelle aujourd'hui », découlent globalement de l'articulation de la question de recherche avec le cadre d'analyse. La section sur l'« Accompagnement dans le processus de la RAC » fait écho à l'expérience difficile d'immigrantes et d'immigrants en sol québécois exposée dans la problématique. L'exploration de ce thème aidera à documenter les perceptions des personnes immigrantes interviewées en lien avec leur accompagnement dans le processus de la RAC afin de tenter de comprendre quel rôle pourrait jouer la conseillère ou le conseiller d'orientation à ce sujet. Les « Données sociodémographiques » permettront de nuancer les observations et commentaires recueillis ainsi que les comparaisons qu'on fera lors de l'analyse des résultats en fonction des différences et des similitudes interindividuelles.

1.3 L'éthique de la recherche

Tel que le veut l'éthique de la recherche, les personnes participant à la recherche ont été informées du but de celle-ci et des conditions générales de cueillette des données (voir lettre d'information en Annexe B). En début d'entrevue, chaque répondante ou répondant a signé un Formulaire de consentement (Annexe C), largement inspiré de la *Politique de l'Université de Sherbrooke* (2004) en matière d'éthique de la recherche auprès des êtres humains. Au moment de la cueillette des données (juillet 2005), ces règles ne créaient pas d'obligation à soumettre au comité d'éthique de la recherche en éducation et sciences sociales un projet de recherche menant à un essai de deuxième cycle. Tel que le mentionne le formulaire de

consentement, on a eu le souci de brouiller les informations afin de préserver l'anonymat des participantes et des participants. Leur pays d'origine n'est pas mentionné et on se limite à indiquer la région du monde où il est situé. Des prénoms fictifs ont été attribués et des informations factuelles qui pourraient permettre d'identifier la personne (ex. : référence à un organisme de formation) ont été retranchées des extraits d'entrevue reproduits dans le chapitre portant sur les résultats descriptifs.

2. LA SÉLECTION DES PARTICIPANTES ET PARTICIPANTS

La sélection des participantes et participants aux fins de la présente recherche tient compte de certaines caractéristiques. En effet, on visait à l'origine à interroger des personnes immigrantes, francophones, issues d'un autre pays que le Canada, ayant pratiqué le métier de pharmacienne ou de pharmacien dans leur pays d'origine, arrivées au Québec depuis 10 ans ou moins, qui sont préoccupées par la question de la reconnaissance de leurs acquis et compétences professionnelles par le Québec.

Compte tenu des très courts délais pour recruter les personnes, entre le moment où la méthodologie de recherche a été arrêtée (fin mai 2005) et les exigences de terminer l'essai à la fin de l'été 2005, on a exploré la possibilité de passer par une université qui accueille dans ses programmes un nombre significatif de personnes formées en pharmacie ailleurs qu'au Canada. On souhaitait recruter trois ou quatre personnes pour les entrevues dans le contexte de cet essai. Grâce à un contact personnel de la directrice de l'essai, on a pu transmettre une lettre d'information (Annexe B) à des personnes inscrites aux études supérieures dans un domaine connexe à la pharmacie.

Cinq personnes, issues de trois continents et de quatre pays francophones, se sont dites intéressées à participer à cet essai. Trois d'entre elles – deux femmes et un

homme – ont communiqué par courriel et deux autres, une femme et un homme, ont laissé un message sur la boîte vocale mobilisée aux fins de la recherche.

Succédant ces premiers contacts, cinq suivis, trois par courriel et deux par téléphone, ont été réalisés. Ceux-ci ont consisté à remercier les répondants pour l'intérêt manifesté à l'endroit du projet de recherche et à recueillir certaines informations pertinentes afin de voir si ceux-ci répondaient bien à tous les critères de sélection de l'essai. On voulait aussi obtenir un minimum d'information pouvant permettre de mieux discriminer entre différentes candidatures éventuelles, afin d'obtenir la plus grande hétérogénéité de participants possible. Ceci, au cas où on aurait plus de quatre personnes intéressées à participer à l'entrevue semi-structurée.

Les suivis étaient personnalisés afin de permettre de compléter les informations ciblées par un cadre préalablement déterminé constitué des questions suivantes.

- 1) Quel est votre pays d'origine ?
- 2) Quand êtes-vous arrivé au Québec ?
- 3) Avez-vous le statut d'immigrant reçu ?
- 4) Sinon, désirez-vous immigrer prochainement au Québec ?
- 5) Où en êtes-vous rendu dans vos procédures d'immigration ?
- 6) Combien d'années de pratique en tant que pharmacien avez-vous à votre actif dans votre pays d'origine ?
- 7) À combien de temps remonte votre dernière pratique en tant que pharmacien ?
- 8) Si vous êtes reçu immigrant, depuis combien de temps ?
 - moins de 3 ans
 - de 3 à 5 ans
 - de 5 à 10 ans
 - plus de 10 ans

- 9) Êtes-vous ou avez-vous déjà été intéressé à faire reconnaître vos acquis et compétences au Québec afin de pratiquer le métier de pharmacien ?

Il faut effectivement dire que ces questions étaient adaptées à la forme féminine ou masculine, selon le genre du destinataire et que, certaines réponses à celles-ci ayant déjà été obtenues par l'entremise des premiers courriels ou messages téléphoniques en réponse à la lettre d'information, on ne voulait pas inutilement les reposer aux candidates et candidats. Le nombre de questions ainsi que leur formulation variaient donc d'un suivi à un autre. Suivant cette procédure, quatre personnes de quatre pays différents ont été sélectionnées : deux hommes et deux femmes.

Si, au départ, cette recherche visait à faire le point sur les perceptions des personnes immigrantes, aucune personne rencontrée n'est, dans les faits, immigrante reçue. Trois d'entre elles sont en processus d'immigration. La dernière est ici à titre d'étudiant étranger et elle ne projette pas d'immigrer au Québec. Ces deux différents statuts face à l'immigration se sont avérés de grand intérêt pour la recherche sur la reconnaissance des acquis et des compétences et ont permis d'identifier de nouvelles questions qui ne sont pas traitées dans les écrits consultés pour établir la problématique. Ces questions concernent tout particulièrement les personnes ayant une qualification professionnelle dans leur pays et qui viennent au Québec pour faire des études supérieures.

3. LA MÉTHODE D'ANALYSE

Aux fins de l'analyse des données recueillies à l'aide du questionnaire semi-structuré, on retient la méthode d'analyse thématique présentée par Pierre Paillé et Alex Mucchielli (2003). « [L]a thématisation constitue l'opération centrale de [cette] méthode, à savoir la transposition d'un corpus donné en un certain nombre de thèmes

représentatifs du contenu analysé, et ce, en rapport avec l'orientation de recherche» (*Ibid.*, p. 123-124).

Ce type d'analyse présente trois étapes : le repérage, le regroupement et l'examen discursif des thèmes abordés dans un corpus – « série d'entretiens sur un sujet précis » (*Ibid.*, p. 124). Par l'examen discursif, on entend « les opérations consistant à “ faire parler ” les thèmes et à les mettre en lien avec des extraits de témoignage » (*Ibid.*).

La technique retenue pour la thématisation consiste à utiliser un support informatique générique (logiciel de traitement de texte *Microsoft Word*) et à procéder à un mode d'inscription en inséré où les thèmes sont introduits à l'intérieur du texte en utilisant des couleurs différentes pour chacun (*Ibid.*, p. 126-127). On privilégie aussi un type de démarche de thématisation séquentielle où « un échantillon du corpus est tiré au hasard et analysé dans le but de constituer une fiche thématique » qui sera appliquée à l'ensemble du corpus (*Ibid.*, p. 127). Toutefois, on applique cette fiche thématique en conservant la possibilité d'ajouter des thèmes en cours d'analyse (*Ibid.*). Ce procédé permet de tenir compte de la logique fréquentielle (degré de répétition d'un même thème) pouvant ressortir d'un matériel d'analyse constituant une variation sur une même question de recherche (*Ibid.*, p. 127); tel que pour le cas présent où le corpus sera puisé à même quatre entrevues semi-dirigées exploitant un même questionnaire semi-structuré, présenté à un échantillon de quatre personnes partageant plusieurs caractéristiques ciblées.

Les thèmes retenus aux fins de l'analyse du corpus réfèrent aux différentes sections constituant le guide d'entrevue, soit les facteurs motivationnels à l'immigration (Fronteau, 2000), l'identité professionnelle (Voyer, 2001), le positionnement par rapport au processus migratoire (Fronteau, 2000), les perceptions de la RAC au Québec (Jodelet, 1989 et texte sur la problématique de la RAC) et les

données sociodémographiques des participantes et participants. Certains y étant abordés plus directement que d'autres. La sélection des différents thèmes constituant l'arbre thématique⁹ (Paillé et Mucchielli, 2003, p. 128-139) repose sur l'objet de l'étude, soit les perceptions de la RAC et la question de recherche, à savoir « Quelles sont les perceptions des personnes immigrantes francophones, pratiquant le métier de pharmacienne ou pharmacien dans leur pays d'origine, vis-à-vis de la reconnaissance des acquis et compétences au Québec ? ».

L'orientation prise dans l'analyse du corpus est caractérisée par une approche psychologique centrée sur l'expérience de la personne (représentation découlant de plusieurs facteurs tels les émotions, les comportements et les cognitions), sociologique en référence à l'attention portée à la récurrence de thèmes au sein d'un échantillon « sous-culturel » donné (des pharmaciens immigrants francophones) et « orientante » en ce qui touche la nature des préoccupations abordées qui se trouvent directement liées à l'un des champs d'étude des conseillères et conseillers d'orientation, c'est-à-dire à la reconnaissance des acquis et compétences. En trame de fond, on peut aussi noter l'influence d'un intérêt marqué pour les dimensions politiques du sujet d'étude.

9 Il s'agit d'un type de regroupement des thèmes où un certain nombre de thèmes principaux sont détaillés par des thèmes subsidiaires et par des sous-thèmes, et parfois placés eux-mêmes sous des rubriques générales. Il présente sous forme schématisée l'essentiel du propos abordé à l'intérieur du corpus. (Paillé et Mucchielli, 2003, p. 139).

QUATRIÈME CHAPITRE

RÉSULTATS DESCRIPTIFS

Ce chapitre reprend les grands thèmes traités durant l'entrevue semi-structurée en en ressortant une analyse des données du corpus. Ceci, dans le but de pouvoir davantage comprendre la perception des personnes rencontrées vis-à-vis de la RAC au Québec. Ce faisant, en conclusion, on tente aussi de se pencher sur le rôle que pourrait jouer la conseillère ou le conseiller d'orientation dans le processus de RAC par lequel doivent passer les personnes immigrantes professionnelles.

1. LA PRÉSENTATION

La présente section est constituée des données recueillies dans la partie du corpus portant sur les données sociodémographiques ainsi que de celles puisées à même les réponses obtenues à un courriel de demandes de renseignements.

Les personnes rencontrées lors de l'entrevue semi-structurée ont toutes un certain réseau de connaissances et/ou d'amis pharmaciens au Québec. Elles souhaitent toutes que les choses bougent au Québec dans le dossier de la reconnaissance des acquis et compétences des personnes immigrantes formées en pharmacie et elles sont toutes au fait de la pénurie actuelle de pharmaciennes et de pharmaciens.

Tel que cela est mentionné dans le chapitre précédent, les personnes qui ont été rencontrées sont en processus d'immigration ou en séjour au Québec à titre d'étudiant étranger. Toutes ces personnes ont vécu l'émigration, pour s'établir au

Québec, temporairement ou définitivement. On référera donc aux perceptions vis-à-vis de la RAC de personnes émigrantes formées en pharmacie dans leur pays d'origine au lieu de traiter des perceptions de personnes immigrantes au sens juridique du terme.

Les personnes rencontrées sont deux hommes, Amir et Ernestio, ainsi que deux femmes, Bénazir et Caroline. Bénazir, Amir et Ernestio se situent dans la tranche d'âge de 25 à 34 ans. Caroline se situe dans celle de 35 à 44 ans. Bénazir est Nord-Africaine, Amir est issu du Moyen-Orient, Ernestio provient d'un pays des Amériques et Caroline est européenne. Amir poursuit des études doctorales et Bénazir effectue un diplôme d'études supérieures spécialisées. Ernestio débutera une maîtrise dans un domaine de la santé en septembre. Caroline, quant à elle, tente de trouver un emploi à titre d'assistante technique en pharmacie, elle a déjà obtenue une offre d'embauche. Elle songe tout de même débiter, si c'est possible, une formation à temps partiel dans une université offrant des programmes d'études supérieures spécialisés dans un domaine de la santé. Ernestio est aussi à la recherche d'un emploi, par contre, à temps partiel. Amir a, à l'occasion, des contrats rémunérés de l'université, notamment, en recherche. Bénazir commencera bientôt un travail d'assistante de recherche¹⁰.

Le revenu annuel brut de Caroline, qui a quitté récemment son poste dans son pays d'origine, se situait, jusqu'à présent, entre 60 000 \$ et 70 000 \$. Elle allait obtenir, sous peu, une promotion qui allait élever son salaire à plus de 70 000 \$ par année. Ernestio et Bénazir touchent 10 000 \$ et moins par année. Amir, pour sa part, évalue son revenu dans la tranche de 10 000 \$ à 20 000 \$ par année¹¹.

10 Il s'agit de noms fictifs. Voir la section sur l'éthique de la recherche sur cette question.

11 Dans l'édition 2005 de *Repères*, on mentionne que le revenu d'une pharmacienne ou d'un pharmacien exerçant au Québec se situait entre 43 000 \$ et 74 999 \$ en date de juillet 2002.

Tableau 5
Synthèse de la présentation des répondants

Nom	Continent d'origine	Nombre d'années écoulées depuis l'obtention du diplôme	Année d'arrivée au Québec	Statut au Québec	Salaire annuel	Dépôt d'une demande d'équivalence de diplôme auprès de l'OPQ
Amir	Moyen-Orient	Moins de 5 ans	2004	- Étudiant étranger	Entre 10 000 \$ et 20 000 \$	Non
Bénazir	Afrique du Nord	Moins de 5 ans	2004	- Étudiante étrangère - En processus d'immigration	10 000 \$ et moins	Non (bientôt)
Caroline	Europe	Plus de 5 ans	2005	- En processus d'immigration	Entre 60 000 \$ et 70 000 \$ (avant émigration au Québec)	Oui (deux fois)
Ernestio	Pays des Amériques	Moins de 5 ans	2005	- En processus d'immigration	10 000 \$ et moins	Non (projette le faire)

2. LA SITUATION PROFESSIONNELLE AVANT L'ÉMIGRATION ET DÉCISION D'ÉMIGRER

2.1 La situation professionnelle avant l'émigration

Les personnes répondantes travaillaient déjà à titre de pharmacienne ou pharmacien dans leur pays d'origine. Deux d'entre eux, Bénazir et Amir, travaillaient dans des officines¹² comme pharmacienne et pharmacien cliniques, tandis que les deux autres, Caroline et Ernestio, occupaient davantage des postes de gestion, l'une dans un hôpital et l'autre pour le gouvernement de son pays afin d'établir des normes quant aux pratiques pharmaceutiques. Ces deux derniers ont, par

¹² Local où les médicaments sont préparés, conservés et distribués au détail par le pharmacien, et où on procède à l'exécution des ordonnances médicales; pharmacie (Office québécois de la langue française, 2005).

ailleurs, aussi touché à la pharmacie clinique. En effet, Ernestio a fait une année de service dans une officine et, Caroline, en plus de ses tâches de gestion, pratiquait toujours à titre de pharmacienne clinique en milieu hospitalier.

Caroline décrit sa carrière dans ces mots.

Je suis praticien hospitalier depuis huit ans. [...] Depuis huit ans, je suis chef de service mais seul pharmacien avec trois préparateurs en pharmacie. J'étais responsable à la fois de la pharmacie, qui comprend les achats de médicaments et du matériel, et je faisais partie de nombreuses commissions [...] et je faisais partie des instances directionnelles de l'hôpital [...] C'était un poste très très intéressant.

Ernestio, quant à lui, explique son parcours professionnel comme suit.

Après ma graduation, j'ai postulé pour un emploi au niveau de la fonction publique où j'ai été accepté comme pharmacien à la direction de [...] Et, depuis, je travaille comme pharmacien. Ensuite, j'ai eu une promotion à titre de chef de service [...] Je m'occupais d'évaluer les dossiers, les demandes d'autorisation de mise sur le marché de nouveaux médicaments.

Pour Bénazir, sa situation professionnelle avant l'immigration était « très bien vue ». Elle explique : « Je pense que c'est un métier qui est privilégié car, entre autres, il y a juste une toute petite minorité qui a accès à ce genre d'études et, par la suite, à la profession ».

Amir, pour sa part, raconte que, à la suite de l'obtention de son diplôme et de son permis de pratique, il a commencé à travailler comme pharmacien clinique en attendant qu'il puisse continuer ses études supérieures. Il précise qu'il travaillait très fort dans deux pharmacies : « Je travaillais tout le temps, tout le temps ».

Trois des quatre personnes rencontrées font état d'un certain prestige associé à leur pratique de pharmacienne ou de pharmacien dans leur pays d'origine, que ce soit

par les fonctions de gestion, le pouvoir décisionnel au niveau politique ou l'accès limité aux études en pharmacie.

2.2 La décision d'émigrer

Deux des personnes rencontrées ont choisi d'émigrer de leur pays d'origine, les deux autres sont venues comme étudiants étrangers. Ernestio et Caroline ont reçu leur visa de résidents permanents, il leur reste donc à obtenir leur citoyenneté canadienne.

La motivation première à l'émigration d'Ernestio s'avérait le désir de compléter des études supérieures spécialisées. « J'ai surtout visé la formation continue en venant ici au Québec », explique-t-il.

Pour Caroline, la décision d'émigrer s'est prise avec l'espoir d'améliorer sa qualité de vie en allant s'installer, avec sa famille, dans le pays qui les a séduits. Elle désirait trouver un milieu de vie moins stressant et se réorienter professionnellement vers une pratique de la pharmacie davantage clinique que de gestion, préférablement toujours dans un contexte hospitalier. Elle ne visait donc pas du tout un retour aux études.

Depuis huit ans, on a un amour de ce pays, puisque, grâce aux nombreux voyages qu'on a faits, on l'a découvert et, à chaque fois, c'est toujours assez difficile de repartir. Donc, on a pris la décision, il y a trois ans, d'émigrer. Et moi, ma volonté, c'est de ne pas arrêter mon métier puisque c'est ça que j'aime. J'ai toujours voulu faire pharmacie et j'ai découvert, grâce à un stage que j'ai fait à [ville québécoise de près de 20 000 habitants] au mois d'octobre, pendant 15 jours, un stage clinique d'observation, que c'était vraiment ça que je voulais faire au sein de ce pays. D'essayer de continuer.

De plus, même si Caroline avait réussi à se réorienter dans son pays d'origine dans une pratique davantage clinique que de gestion, celle-ci mentionne que sa famille et elle auraient certainement quand même quitté leur pays « parce que le pharmacien est mieux perçu, ici, au Canada, qu'il ne peut être perçu en [pays d'Europe] ». Celle-ci explique.

En [pays d'Europe], le pharmacien est perçu comme un dictionnaire ambulancier. Les médecins ont seulement besoin de dire « ce médicament, on peut le prendre le matin, le midi ou le soir ? » et il faut pratiquement qu'on leur réponde tout de suite, sachant que l'on a les documents pour leur répondre. Souvent, ils nous considèrent comme un registre. L'échange est difficile. Ça s'améliore mais la place du pharmacien n'est pas encore intégrée dans les équipes médicales.

Bénazir et Amir, quant à eux, ont d'abord temporairement quitté leur pays afin de faire des études supérieures dans le but d'y retourner, une spécialisation en poche. À la suite de l'obtention de son diplôme en pharmacie, Amir voulait continuer en recherche, faire un doctorat. Comme il avait un budget limité, il cherchait aussi un pays où il pourrait poursuivre ses études dans ce domaine en disposant d'une bourse. Bénazir, pour sa part, explique.

Je n'ai pas pris la décision d'immigration. Si je savais que j'allais immigrer, à ce moment-là, certainement que je me serais informée [concernant le processus de reconnaissance des acquis et compétences au Québec] mais moi je suis venue en premier lieu pour les études et puis je découvre un petit peu l'environnement dans ce sens.

Par contre, Bénazir songe maintenant à la possibilité d'immigrer au Québec, mais cette décision dépendrait en grande partie de ses possibilités d'emploi liées à son domaine de formation : « Si, mon travail dans l'industrie pharmaceutique, je trouve ça convaincant, *it's ok*. J'essaierai quand même de demander mon équivalence. Il y a quand même une vision dans le sens de l'immigration mais ça dépendrait de ce que je trouve réalisable en pratique ».

2.3 Le choix du Québec

En lien avec la politique d'immigration du Québec favorisant les candidatures de demandeurs francophones, pour le présent essai, on a choisi d'interviewer des personnes s'exprimant en français. Toutes les personnes rencontrées ont choisi de venir vivre au Québec, le temps de leurs études ou définitivement. La langue officielle du Québec a grandement contribué à ce que l'ensemble des répondantes et répondants viennent y étudier ou désirent y immigrer.

Comme les personnes rencontrées ont été contactées par l'entremise d'une université, il n'est pas surprenant qu'elles aient majoritairement (trois personnes sur quatre) choisi de venir s'installer au Québec d'abord pour poursuivre leurs études. Ensuite, le fait que la plupart de leurs pays ne dispensaient pas le programme du cycle supérieur pouvant les intéresser (trois personnes sur quatre), il s'avère aussi logique que le niveau de spécialité offert dans l'université québécoise choisie, ainsi que parfois des ententes entre le pays d'origine et le Québec (une personne sur quatre) concernant les frais de scolarité, aient pesé dans la balance afin que ces gens choisissent d'étudier en sol québécois. Il faut aussi dire que le Québec est l'un des endroits au monde où il en coûte le moins cher pour poursuivre des études universitaires. La culture politique sociale démocratique particulière au Québec a aussi incité au moins l'un d'entre eux à projeter de fonder sa famille ici, étant en démarche, avec sa conjointe, afin de devenir citoyen canadien : « J'ai toujours été attiré par le système de gouvernement qu'il y a au Québec, là où, en général, on favorise surtout le côté social ».

Le même répondant a aussi expliqué que son contact avec des pharmaciens canadiens de Pharmaciens sans frontières l'a convaincu, à la suite des commentaires des Canadiens allant dans ce sens, que les pharmaciens de son pays étaient du même

calibre professionnel que les pharmaciens québécois. Depuis ce jour, il dit être « plus que jamais motivé » à exercer le métier de pharmacien au Québec.

Une autre source de motivation à immigrer au Québec, pour l'une des répondants, s'est avérée un coup de cœur pour le Canada, à cause des grands espaces, et aussi pour le Québec, étant donné la possibilité d'y faire sa vie en français, la qualité de vie moins stressante que dans son pays d'origine et de nombreuses vacances familiales passées dans cette province à la suite desquelles il était pénible de s'en retourner dans son pays d'origine. Aussi, la pratique pharmaceutique hospitalière québécoise qui est davantage tournée vers le client, multidisciplinaire et où le statut du pharmacien est davantage respecté que dans son pays d'origine, attirait particulièrement cette répondante.

Ces deux personnes souhaitaient clairement poursuivre leur carrière de pharmacien au Québec. L'un après avoir effectué des études supplémentaires et l'autre en souhaitant se faire directement reconnaître ses acquis par l'Ordre des pharmaciens du Québec.

Bref, dans l'ordre, la langue française (4 personnes sur 4), les études universitaires de cycles supérieurs (3 personnes sur 4), la qualité de vie au Québec (2 personnes sur 4) et le désir de continuer de pratiquer leur profession de pharmacien au Québec (2 personnes sur 4) constituent les sources de motivation à l'exil au Québec soulevées lors des entrevues semi-dirigées. Aucune des personnes rencontrées n'a mentionné la nature de la promotion du Québec à l'étranger en termes de facteur motivationnel à l'émigration. Par contre, on peut considérer le contact avec des pharmaciens canadiens de Pharmaciens sans frontières comme une grande source motivationnelle à s'établir au Canada, et au Québec, dans le but de continuer à pratiquer en tant que pharmacien (1 personne sur 4).

2.4 Les perceptions de la pratique pharmaceutique du pays d'origine

Les perceptions de la pratique pharmaceutique du pays d'origine présentées dans cette section sont issues de la conception des répondantes et des répondants surtout vis-à-vis de la pharmacie clinique d'officine et, dans une moindre mesure, de celle de la pratique clinique d'hôpital.

Selon Ernestio, dans son pays, le pharmacien d'officine ou d'hôpital a un contact permanent avec le patient. Il a un rôle de conseiller et d'intervenant direct auprès de celui-ci afin de distribuer les médicaments, de faire un suivi de la médication tout en conservant un lien étroit avec le médecin traitant. Il doit aussi s'« assurer que les médicaments soient disponibles à tout moment au patient, que ce soit au niveau des dispensaires, au niveau des hôpitaux, que ce soit au niveau des centres de santé ». À l'hôpital, le pharmacien doit développer une certaine proximité avec le patient au moment de distribuer les médicaments ou de les administrer au patient, « quant aux heures de prises, à la façon de consommer le médicament, tout ça ».

Bénazir, pour sa part, conçoit la pratique de la pharmacie d'officine de son pays davantage en termes de gestion de la pharmacie et du stock. Elle mentionne aussi l'importance pour le pharmacien d'entretenir des relations avec d'autres pharmaciens et des médecins, afin de développer, de maintenir ou d'améliorer la productivité de la pharmacie. Ensuite, viendrait l'aspect médical et paramédical, soit « les ordonnances, la communication avec les patients, le suivi, la préparation registrale ou médicinale, tenir les fiches d'information médicale ». Bénazir pose un regard critique sur la pratique en officine telle qu'elle se déroule dans son pays d'origine. Elle déplore que, même si c'est vraiment le pharmacien qui est formé pour donner l'information aux patients, dans les faits, en officine, « le patient retrouve plus le technicien en pharmacie que le pharmacien ».

Caroline explique que, dans son pays, on trouve la pharmacie d'hôpital et la pharmacie d'officine. Il y a deux types de pharmaciens d'officine : le titulaire de la pharmacie qui est gestionnaire et chef d'entreprise ainsi que les assistants qui interviennent auprès des patients et les conseillent. Ces derniers, les pharmaciens assistants, appliquent ce que le médecin a prescrit. Par contre, depuis quelques années, le pharmacien d'officine peut faire des équivalences avec des médicaments génériques, ce qui n'était pas le cas avant. Le pharmacien pouvait alors intervenir sur la prescription du médecin seulement s'il y voyait quelque chose d'anormal. Au niveau de la pharmacie clinique, Caroline soutient que le pharmacien n'a pas encore autant de liens avec les médecins ou les établissements de santé qu'au Québec, bien qu'elle observe une évolution dans le domaine.

Dans le pays d'Amir, c'est un peu différent. Selon lui, le pharmacien est là pour lire la prescription, trouver le médicament, vérifier la dose, vérifier les interactions possibles avec d'autres médicaments, donner les remèdes au patient en lui prodiguant les conseils appropriés concernant la prise de médicaments et autres. Dans certaines pharmacies de son pays, il y a un technicien qui s'occupe d'aller chercher le médicament, dans d'autres, c'est le rôle du pharmacien. Dans certaines pharmacies, le pharmacien dispose d'un dossier officiel du patient et dans d'autres non; ce qui complique le service au client. En plus du rôle conseil et de la délivrance des médicaments, le pharmacien de son pays doit aussi vérifier l'inventaire des médicaments et effectuer les commandes chez les fournisseurs.

Ernestio conçoit la pratique pharmaceutique de son pays en termes de proximité du suivi du pharmacien auprès du client, ce qui rejoint le propos d'Amir qui parle surtout de la personnalisation de la délivrance de médicaments dans son pays avec vérification méticuleuse de celui-ci en lien avec chaque cas particulier. Bénazir présente la pratique pharmaceutique de son pays particulièrement sous l'angle de la gestion d'officine, tandis que Caroline fait une nette distinction entre

deux types de pharmaciens que l'on trouve dans une officine, le gestionnaire et les assistants, en plus de faire état de l'évolution de la pratique pharmaceutique, de plus en plus en lien avec les médecins et de plus en plus autonome dans la délivrance de médicaments. Selon les perceptions ressorties du corpus, quant à la pratique pharmaceutique du pays d'origine des participants, il ressort clairement deux grands rôles : la gestion (pharmacie, inventaire des médicaments, politiques hospitalières ou gouvernementales) et la relation avec le client.

2.5 La formation d'origine ou cursus scolaire

Toutes les personnes participant à l'étude possèdent un diplôme universitaire de leur pays d'origine leur donnant accès à la pratique du métier de pharmacien dans ce pays.

Bénazir a obtenu un diplôme en pharmacie et un certificat de formation continue dans un domaine connexe.

Caroline possède un diplôme en pharmacie, correspondant à six années d'études. Elle a aussi fait un diplôme d'études spécialisées de quatre années supplémentaires en pratique hospitalière où les étudiants sont formés « en alternance à l'hôpital et à la Faculté ». Le diplôme d'études spécialisées « permet soit de s'orienter vers le milieu hospitalier, soit vers le laboratoire d'analyse médicale ». Par la suite, elle a passé le concours de pratique hospitalière (deux ans de plus) qui débouche sur un poste de direction. Dernièrement, elle a suivi un programme universitaire sur les pathologies médocochirurgicales pour revenir un petit peu aux soins cliniques, se rapprocher plus du patient.

Le diplôme de pharmacie d'Amir représente cinq années d'études complétées d'une année de stage clinique, ainsi qu'une maîtrise dans le domaine de la santé. Durant les cinq premières années, les étudiants doivent compléter quatre stages de trois mois durant trois étés où ils font « des rotations dans différents services cliniques comme soins intensifs, médecine, néphrologie, pédiatrie, psychiatrie, tout ». Durant la sixième année, en plus du stage, ils doivent rédiger un mémoire de fin d'études. Cet exercice est préalable à l'obtention du permis de pratique de l'ordre professionnel de son pays. Il peut consister en une revue de littérature ou en une recherche. La maîtrise qu'il détient est constituée de trois certificats. Durant sa formation de base en pharmacie, Amir a donc complété trois certificats de son choix. Chaque certificat s'étale en général sur une période d'une année, à raison d'au moins deux cours par semaine. Chaque certificat comprend l'élaboration d'un mémoire.

Ernestio possède aussi un diplôme en pharmacie. Celui-ci correspond à quatre années d'études complétées, suivies d'une année de pratique clinique supervisée en milieu hospitalier, en officine et dans le dépôt de médicaments, préalable à l'obtention du permis d'exercice émis par le ministère de la Santé. La pratique dans un entrepôt de médicaments consiste à « gérer les médicaments qui entrent dans le pays, qui doivent être distribués aux différents services que ce soit en dehors de l'hôpital ou aux différents services périphériques ».

Tableau 6
Synthèse du nombre d'années de la formation universitaire d'origine

Nom	Diplôme en pharmacie de base	Spécialité	Formation continue
Amir	6 ans	3 certificats durant la formation de base ND	
Bénazir	ND ¹³		1 certificat ND
Caroline	6 ans	4 ans	1 diplôme ND
Ernestio	5 ans (dont une année de stage pratique)		

3. LA PERCEPTION DE LA RAC AVANT L'ÉMIGRATION

Avant d'émigrer, Ernestio savait qu'il ne pourrait pas exercer sa profession dès son arrivée au Québec. Il explique : « En général, peu importe le pays où l'on doit immigrer, il faut faire équivaloir ses connaissances, savoir aussi ce qu'on a comme *background*, si ça correspond aux réalités du pays où l'on immigré. Ça j'en étais sûr ». Cependant, il était loin de se douter de l'ampleur des difficultés que les personnes immigrantes rencontrent à percer le marché du travail ou même à mettre à jour leurs connaissances en fonction du contexte québécois.

Ma perception, avant, c'était que je puisse venir, formuler une demande aux autorités concernées pour faire équivaloir mon diplôme, éventuellement, compléter mes cours par rapport à ce que ça représente comme cursus, c'est-à-dire la différence qui pourrait exister entre le cursus appliqué à l'université ici en pharmacie et ce qu'on a dans mon pays. Donc, il fallait arriver à joindre ces deux aspects. Et j'ai bien compris que les réglementations peuvent être différentes selon le pays. J'ai bien compris que selon qu'on a certains trous dans notre cursus, on peut devoir compléter des cours avant de recevoir le permis d'exercice, mais je ne pensais pas que c'aurait pu être aussi difficile..

¹³ Information non disponible. Ce point n'a pas été abordé explicitement dans l'entretien.

Bénazir, quant à elle, ne s'était pas vraiment informée concernant la reconnaissance des acquis et des compétences au Québec avant de venir y étudier. Elle ne savait pas que c'était « aussi noir ». Elle explique qu'elle n'avait pas pris la décision d'immigrer et que, si cela avait été le cas, elle se serait certainement informée à ce sujet. C'est une fois rendue sur place qu'elle s'est mise à découvrir l'environnement et la réalité de la RAC au Québec.

Avant de venir étudier au Québec, Amir connaissait seulement deux choses concernant la reconnaissance des acquis et des compétences au Québec. Premièrement, il savait que le Québec était différent du reste du Canada : « Je savais avant de venir que le Québec est spécial, [...] qu'il y a des lois qui ne s'appliquent pas ailleurs au Canada ». Ensuite, un ami lui avait dit que les immigrants dont la profession est régie par un ordre professionnel, doivent, une fois arrivés au Québec, contacter l'ordre et faire des démarches pour être reconnus. Il savait donc que la reconnaissance des acquis n'était pas automatique, tout comme dans son pays d'origine.

Caroline, pour sa part, croyait que ce serait facile de se faire reconnaître ses acquis et compétences au Québec étant donné qu'elle est issue d'un pays d'Europe où il y a un cursus universitaire qui est long comptant annuellement des examens. Elle pensait être engagée comme pharmacienne de base. Cela lui était égal de repartir à la base, même si elle avait fait un cursus plus long. D'où sa déception lorsqu'on lui a demandé, la première année qu'elle essayait de faire reconnaître ses acquis à partir de son pays d'origine, de refaire deux ans et demi de formation universitaire. À ce sujet, Caroline – qui considère qu'elle était une étudiante avec des notes « moyennes hautes » mais qu'elle est très compétente sur le marché du travail – explique que sa perception de la RAC au Québec se basait sur son expérience du système scolaire de son pays d'origine.

Parce que nous, en [pays d'Europe], on se présente au concours de praticien hospitalier, ok, ils regardent les notes, mais ils les regardent comme si on allait travailler avec la personne qui est en face de nous et en sachant que ce n'est plus un professeur et un élève, c'est un collaborateur. Et de savoir si on va vouloir travailler avec elle ou pas. Et je croyais qu'au Québec, ç'allait être ça, c'est-à-dire qu'ils faisaient abstraction de vos notes... Votre cursus oui, parce que c'est une base, mais [...] qu'il allait y avoir des échanges et de vous permettre de prouver ce que vous valez. Les compétences, voilà.

Selon elle, le système scolaire de son pays d'origine, contrairement à son expérience de RAC au Québec, considérerait non seulement les résultats scolaires mais aussi la compétence professionnelle et la personnalité de la personne.

4. LA PERCEPTION DE LA RAC AUJOURD'HUI

Caroline croyait que cela allait être assez facile d'obtenir son équivalence de diplôme au Québec car elle est d'origine européenne et qu'elle a une culture et une formation assez proches de celles du Québec, croyait-elle. Bénazir aussi croyait qu'il aurait été plus facile pour des personnes ayant fait l'équivalent du baccalauréat québécois en pharmacie en Europe occidentale de se faire reconnaître leur formation de pharmacien au Québec. Or, en effectuant quelques démarches ou recherches par rapport au processus de RAC au Québec, elles se sont aperçues que, même pour des personnes issues de pays européens occidentaux, il s'avérait difficile de se faire reconnaître leurs acquis étrangers.

De plus, même si Amir était au courant que « le Québec était spécial » par rapport à ses lois, et donc aussi probablement en lien avec la RAC des personnes immigrantes, et qu'il devait contacter l'ordre professionnel afin de se faire reconnaître son diplôme en pharmacie s'il projetait pratiquer ce métier au Québec, il ne se doutait pas que c'était si difficile de se faire reconnaître ses acquis ici. Ernestio, même s'il avait eu toutes les indications avant son départ de son pays d'origine allant dans le

sens de l'impossibilité de pratiquer le métier de pharmacien directement en arrivant au Québec, ne se doutait pas non plus à quel point le processus de RAC s'avérait ardu pour une personne immigrante.

4.1 Les démarches entreprises et la perception actuelle de la RAC au Québec

Toutes les répondantes et tous les répondants ont entrepris certaines démarches liées à la RAC de leur formation de pharmacien au Québec. Amir et Ernestio n'ont pas entrepris de démarche officielle pour se faire reconnaître leurs acquis auprès de l'Ordre des pharmaciens du Québec. Cependant, Amir a commencé à se faire une idée du processus de RAC au Québec en consultant le site internet de l'Ordre des pharmaciens du Québec. Il a aussi été en contact avec des gens qui ont tenté de se faire reconnaître leurs acquis et compétences. Ernestio, quant à lui, en est à regrouper tous les documents et informations utiles et nécessaires à la constitution de son dossier. Ceci, afin d'augmenter ses chances d'être sélectionné par l'ordre, mais aussi de se trouver une place dans une université dans les cours exigés. Tout comme Amir, Ernestio s'est renseigné sur le processus de RAC au Québec sur le site internet de l'Ordre des pharmaciens du Québec. Il a aussi communiqué avec l'ordre et discuté avec des amis pharmaciens qui pratiquent au Québec. Il s'agissait de pharmaciens qui ont fait leurs études à l'extérieur du Québec, qui ont formulé une demande d'équivalence et qui l'ont obtenue. Il s'est informé auprès d'eux pour savoir comment ils ont procédé dans leurs démarches de RAC. Il a aussi communiqué avec des pharmaciens qui ont fait leurs études dans une université québécoise et, finalement, il a rejoint l'ordre pour confirmer les informations qu'on lui a données relativement au processus.

Toutes les personnes ayant entrepris ou projetant entreprendre des démarches de RAC auprès de l'Ordre des pharmaciens du Québec souhaitent obtenir le permis pour pouvoir pratiquer leur profession au Québec en officine ou en hôpital, c'est-à-

dire en pharmacie clinique. Deux personnes, Caroline et Ernestio, souhaitent clairement poursuivre leur carrière de pharmacien au Québec. Une autre, Bénazir, souhaite possiblement immigrer au Québec et conserver un bon statut d'emploi, si possible comme pharmacienne. Le dernier, Amir, hésitant encore à faire des démarches de RAC auprès de l'Ordre, aimerait pouvoir, à la suite d'une éventuelle modification de la loi concernant le droit de travail des étudiants étrangers, travailler à l'extérieur du campus universitaire¹⁴, afin de donner un coup de main à la société québécoise en pénurie de pharmaciens. Il pourrait ainsi gagner un salaire intéressant en travaillant en officine à temps partiel pendant la durée de ses études au Québec. En plus, celui-ci dit aimer sa profession de pharmacien ainsi que la pratique clinique.

14 Sauf dans le cadre de l'entente conclue avec le Québec et d'ententes similaires conclues avec les provinces du Manitoba et du Nouveau-Brunswick, les étudiants internationaux au Canada ne sont généralement autorisés qu'à travailler sur le campus de l'établissement où ils sont inscrits, et ce, à condition d'y être inscrits comme étudiants à temps plein. L'employeur peut alors être l'établissement lui-même, la faculté, une association étudiante, une entreprise ou un entrepreneur privés qui fournissent des services à l'établissement sur le campus (MICC, 2005*d*). Les ententes dont il est question s'inscrivent dans le mouvement d'internationalisation des universités. Au moment des entrevues, un projet expérimental avait cours au Québec. Ce projet ne touchait pas l'université fréquentée par Amir.

Tableau 7
Démarches de RAC entreprises

Nom	Démarches de RAC entreprises	
	Type	Source
Amir	- Information	- Site internet de l'Ordre - Pharmaciens immigrants
Bénazir	- Information - Préparation du dossier de demande d'équivalence de diplôme	- Site internet de l'Ordre - Ordre - Université - Pharmaciens immigrants
Caroline	- Information - Préparation et dépôt du dossier de demande d'équivalence de diplôme (2X) - Recherche d'emploi comme assistante technique en officine au Québec - Inscription à un diplôme d'études supérieures lié au domaine de la pharmacie dans une université québécoise	- Ordre - Université - Un contact pharmacien québécois en hôpital
Ernestio	- Information - Préparation des documents utiles à la demande d'équivalence de diplôme - Recherche d'emploi lié au domaine de la pharmacie au Québec - Inscription à une formation de cycle supérieur liée au domaine de la santé dans une université québécoise	- Site internet de l'Ordre - Ordre - Amis et connaissances pharmaciens (immigrants et québécois)

Voici ce qui se dégage des perceptions des personnes rencontrées quant au processus de demande d'équivalence de diplôme :

- il faut d'abord faire une demande à l'Ordre, fournir les documents requis et payer des frais d'administration;
- l'Ordre étudie ensuite le dossier pour savoir si le programme effectué dans le pays d'origine correspond à la formation québécoise;

- comme l’Ordre évalue les dossiers deux fois par année, il se peut qu’il y ait certaines périodes d’attente (au moins six mois d’attente, selon Bénazir, avant d’être informé à savoir si on accède au test psychotechnique. Ce qui représente, selon elle, à peu près une année de démarches avant d’être sélectionné pour refaire les études demandées);
- l’Ordre rend sa décision : s’il manque des cours ou non, désigne des cours à refaire ou accepte le diplôme sans demander de formation supplémentaire. Il peut donc refuser catégoriquement le diplôme, accepter le dossier ou l’accepter sous certaines conditions;
- par contre, même si quelqu’un se fait reconnaître son diplôme, il doit refaire des stages – un stage minimum requis durant une période exigée par l’Ordre équivalant, selon les souvenirs d’Amir, à 100 heures au Québec afin de pouvoir pratiquer le métier de pharmacien.

Jusqu’ici, le processus s’avère assez clair et acceptable selon Amir. Par contre, ce qui n’est pas clair pour lui, c’est la façon dont l’Ordre s’y prend pour évaluer les programmes et les diplômes. À ce propos, Amir témoigne.

Moi, je connais des personnes [ayant un diplôme en pharmacie] de la même université, l’un était reconnu, l’autre non. Ce n’est pas clair pour moi quels sont les critères d’évaluation. Comment évaluer. Il n’y a pas un test, un examen pour tester les connaissances de cette personne. Comment savoir si la personne est compétente ou non à partir des papiers délivrés des programmes ?

Amir constate que, si l’Ordre demande de refaire des cours, il faut contacter une des deux universités qui donnent le programme, réussir une entrevue de sélection et, si on est accepté, trouver une place dans les cours exigés par l’Ordre. Or, le problème c’est que les cours sont contingentés et qu’il y a un nombre très limité de places disponibles. L’ensemble des personnes rencontrées constatent que le nombre de personnes sélectionnées par l’Ordre ne tient pas compte des places disponibles dans les deux universités en ce qui concerne les cours à compléter. Bénazir, qui a rencontré une responsable d’une université concernée, explique : « Supposons que l’Ordre en a sélectionné dix [pour compléter leur formation manquante ou d’appoint] ils ne pourront pas tous entamer leurs études l’année prochaine. Ça dépendra des

places vacantes dans les universités ». Le nombre de places étant limité et le fait que certains cours sont préalables à d'autres prolonge la période nécessaire pour terminer tous les cours demandés. Amir précise à partir des informations dont il dispose que « parfois, ça pourra prendre trois ans, deux ans ». Pour lui, « trois ans pour être reconnu, c'est une période très longue ». Toutes les personnes rencontrées ont d'ailleurs soulevé le problème de la durée possible des études pour compléter la formation manquante ou d'appoint.

Le manque de clarté quant aux critères d'évaluation appliqués par l'Ordre, c'est-à-dire le fait de ne pas pouvoir savoir à l'avance si son dossier va être reconnu ou non, est un autre problème relevé par Amir et Ernestio concernant le processus de RAC au Québec. Amir n'est pas confiant d'obtenir une évaluation de ses acquis et compétences et c'est ce qui le fait hésiter à faire une demande d'équivalence de diplôme à l'Ordre : « Moi, je suis prêt, qu'ils m'évaluent. Si je suis sûr qu'ils font l'évaluation de mes connaissances, de mes compétences, ok, je le ferai. C'est pour cela que j'hésite ».

Bénazir qui a déjà communiqué avec l'Ordre attend toutefois de déposer son dossier ayant jusqu'au 15 novembre pour le faire. Par la suite, l'Ordre peut prendre jusqu'à six mois pour évaluer le dossier, ce qui correspond à six mois d'attente avant de savoir si elle passe à l'autre étape : la passation d'un test psychotechnique. Selon Bénazir, cela représente à peu près une année avant d'être sélectionnée pour refaire les études demandées. Elle soulève donc le problème de la lenteur (ou longueur) du processus d'analyse du dossier de demande d'équivalence de diplôme par l'Ordre des pharmaciens du Québec.

Ernestio souligne aussi la longueur du processus de RAC et évoque ses effets négatifs sur les personnes immigrantes.

Je dirais que c'est long, même lorsqu'on a l'impression d'avoir les informations, d'avoir les documents, ce qui est nécessaire et ce qu'on doit soumettre pour l'évaluation, que ce soit au niveau de l'Ordre ou au niveau de l'Université, on a comme l'impression que le dossier est bloqué à quelque part. Jusqu'à preuve du contraire, avoir accès au permis d'exercice, ici au Québec, c'est l'une des choses les plus difficiles.

L'ensemble des répondantes et répondants perçoivent cette longueur du processus et ses répercussions négatives sur les personnes qui tentent d'obtenir la RAC au Québec.

La perception de la RAC au Québec de Caroline se base sur son expérience de deux ans au sein du processus afin de tenter de se faire reconnaître son diplôme par l'Ordre des pharmaciens du Québec. Elle perçoit que la RAC des pharmaciennes et pharmaciens immigrants au Québec se base principalement sur les notes obtenues dans le pays d'origine et que les acquis expérientiels (ou compétences) hors Canada ne sont pas du tout reconnus : « Que j'aie fait un an à l'hôpital ou 15 ans, je pense que ce n'est pas reconnu. Mon cursus, en fonction du temps, je ne crois pas que ça ait été évalué ».

Caroline parle de son expérience du processus de RAC en employant le vocable de « cercle vicieux ».

[...] la première année, ils [l'Ordre des pharmaciens du Québec] m'ont demandé de refaire deux ans et demi de faculté. Je les aurais faits, mais, après, il faut être accepté aussi à la faculté et, à la faculté, il y a très peu de places pour les étrangers. Alors, on arrive dans un cercle vicieux, c'est-à-dire que le Conseil de l'Ordre nous donne l'autorisation de prendre des cours mais, à la faculté, nous sommes tellement nombreux pour pouvoir y aller et qu'ils en prennent très peu. Je ne sais pas comment sortir de ce cercle vicieux. [...] ils regardent vos notes de base et, à la limite, si on a été un étudiant très moyen mais après qu'on a, en fonction qu'on a développé son métier, qu'on est devenu un bon pharmacien, c'est pas pris en compte. Les [compétences] ne sont pas du tout [prises] en compte. Donc, moi je n'ai pas été une excellente étudiante, j'étais moyenne haute, on va dire, mais si dedans vous avez un

étudiant qui a des notes supérieures, il passe devant vous. Mais, sur le terrain, il n'est peut-être pas du tout compétent. C'est ça qu'il ne faut pas oublier.

Caroline relève cinq difficultés rencontrées dans son parcours pour se faire reconnaître ses acquis et compétences par l'Ordre : la difficulté de transformer les unités d'heures de cours effectuées dans son pays d'origine en unités de crédits reconnus par le Québec, l'inadéquation entre le nombre de crédits que l'Ordre exige de refaire au Québec et le nombre de places disponibles dans les universités (relevée par tous les répondants), la plus grande importance accordée à la pharmacie clinique dans le cursus québécois que dans le cursus de son pays d'origine, le fait que sa formation universitaire de base en pharmacie remonte à plus de cinq ans, le fait que l'Ordre ne reconnaisse pas du tout ses années de pratique clinique et sa compétence de pharmacienne dans son pays d'origine.

Finalement, Ernestio soulève une incohérence apparente entre la politique d'immigration du Québec, la sous-utilisation de la main-d'œuvre immigrante qualifiée en pharmacie et la pénurie de pharmaciens au Québec.

Quelque chose paraît assez confus. Jusque-là, on ne cesse de recevoir des immigrants pharmaciens en provenance de partout ici au Québec mais on continue encore à se plaindre qu'il y a une pénurie plus que jamais marquée quant aux professionnels pharmaciens, que ce soit au niveau des pharmacies, que ce soit au niveau des hôpitaux. Quelque chose ne va pas.

Tableau 8

Tableau synthèse des difficultés perçues dans le processus de RAC

Difficultés rencontrées, observées ou connues
1- Le manque de clarté quant aux critères d'évaluation du dossier de demande d'équivalence de diplômes par l'Ordre des pharmaciens du Québec.
2- Le manque d'accompagnement dans les démarches de RAC.
3- L'absence d'une source centrale d'information complète, claire et facile d'accès sur le processus de RAC.
4- Le manque de transparence des critères d'évaluation du dossier.
5- Le découragement des personnes immigrantes dans leurs recherches d'information.
6- L'absence d'un service d'accompagnement spécialement destiné aux personnes immigrantes professionnelles de la pharmacie désirant travailler dans leur domaine au Québec.
7- Le manque de places disponibles aux personnes immigrantes ou aux étudiants étrangers dans les cours offerts au baccalauréat en pharmacie dans les deux universités québécoises.
8- Pas d'entente d'arrimage entre l'Ordre des pharmaciens du Québec et les universités concernant le nombre de personnes auxquelles l'Ordre demande de faire des cours du baccalauréat en pharmacie et le nombre de places disponibles dans les universités à cette fin.
9- La lenteur du processus d'analyse des demandes d'équivalence à l'Ordre.
10- La durée de la formation d'appoint trop longue.
11- La non-reconnaissance des compétences.
12- L'inexistence d'un examen propre à vérifier les compétences et les connaissances acquises à l'étranger (soit académiquement ou professionnellement).
13- L'incohérence apparente entre la politique d'immigration du Québec, la sous-utilisation de la main-d'œuvre immigrante qualifiée en pharmacie et la pénurie de pharmaciennes et pharmaciens au Québec.

Les difficultés identifiées au cours des entretiens sont documentées dans la problématique de cet essai et les personnes rencontrées confirment l'analyse de l'ACOEF (2004a) concernant l'expérience de personnes immigrantes. Cette analyse relevait le manque d'accompagnement dans le processus de RAC, le manque de clarté, de précision et de fiabilité de l'évaluation du dossier de demande d'équivalence, le manque d'information et une absence de centralisation de celle-ci (p. 26). Selon l'ACOEF « lorsqu'ils [les immigrants qui font une demande de RAC] ont repéré l'autorité compétente, il leur est souvent difficile d'obtenir une évaluation uniforme de leurs documents et de leur expérience » (*Ibid.*, p. 14). Il n'est donc pas

surprenant qu'Amir relève le fait qu'il connaît deux personnes issues de la même université que lui et dont l'une s'est vue reconnaître son diplôme alors que l'autre non.

Concernant la perception des personnes rencontrées vis-à-vis de leurs chances d'accéder à la RAC et à la pratique de la pharmacie au Québec, dans leurs démarches de RAC, les répondantes et les répondants ont tous acquis certaines informations à ce sujet. Dans ses démarches de RAC, Bénazir a également rencontré des pharmaciens qui ont immigré au Québec. Elle a ainsi découvert que la majorité d'entre eux n'ont pas réussi à obtenir leur équivalence et qu'ils travaillent surtout comme techniciens en pharmacie. Face à ce constat, elle exprime son indignation en ces mots.

Franchement, c'est vraiment très nul parce qu'un technicien en pharmacie fait juste trois mois de formation, pas plus, alors qu'on a fait quatre, cinq, six ans, ça dépend du pays, puis tu travailles comme quelqu'un qui a fait juste trois mois... Et puis, tu n'exerces rien de la pharmacie. Toutes tes connaissances en pharmacologie et sciences biomédicales, etc., tout ça, tu l'oublies dans ta pratique.

À partir de ses démarches, Bénazir a découvert qu'il y avait un faible pourcentage de personnes qui accédaient à l'équivalence de diplôme, soit autour de 6 %, selon ses souvenirs. Elle perçoit qu'il est plus facile pour un médecin d'obtenir son équivalence de diplôme que pour un pharmacien. Selon elle, l'acceptation du dossier de demande d'équivalence par l'Ordre n'est pas basée sur un examen des connaissances acquises mais davantage sur une évaluation de la personnalité.

On fait une étude du dossier, je veux dire les notes, etc. mais, après ça, on choisit peut-être une centaine, quelque chose comme ça, puis on passe le test, un test psychotechnique, juste pour connaître la personnalité. Puis, on choisit un tout petit pourcentage. Il y a aussi une entrevue et *computer base test*. On vient récemment d'établir ce genre d'examen. Avant, c'était plutôt une rédaction.

De son côté, Ernestio a appris que certains pharmaciens immigrants doivent abandonner leur carrière et se réorienter car « c'est quasiment impossible de faire ce qui est nécessaire pour avoir le permis d'exercice ». Pour les personnes rencontrées, il y a de faibles chances d'obtenir le permis d'exercice de l'Ordre des pharmaciens du Québec en passant par le processus actuel de RAC. Toutefois, selon Ernestio, Caroline et Bénazir, on a plus de chances d'obtenir une équivalence de diplôme en pharmacie si cela fait moins de cinq ans qu'il a été obtenu. Cette perception est confirmée dans la problématique de cet essai. En effet, l'Ordre refusera l'équivalence du diplôme à une personne l'ayant obtenu depuis plus de cinq ans, s'il juge que les connaissances acquises alors ne correspondent plus à celles qui sont présentement enseignées et que le candidat n'a pas acquis ces connaissances depuis (Ordre des pharmaciens du Québec, 2003).

Caroline, dont la formation universitaire en pharmacie remonte à plus de cinq ans, témoigne aussi d'une réalité en évolution dans notre contexte de mondialisation. Son pays tente désormais d'harmoniser davantage l'unité d'évaluation de ses cours à celle d'autres pays, incluant le Québec, ce qui permet maintenant, selon elle, de faciliter le processus de reconnaissance de diplômes internationaux aux plus récents étudiants universitaires de son pays.

En [pays d'Europe], la grosse difficulté, c'est qu'on travaille en quotas d'heures mais pas en quotas de crédits comme chez vous. Donc, il a fallu essayer de faire des conversions avec des crédits. En [pays d'Europe], on y arrive. Pour les nouveaux [diplômés], maintenant, leurs cours sont considérés comme des crédits.

Selon Caroline, Ernestio et Bénazir, un excellent dossier scolaire et un *curriculum vitae* présentant ce qu'on a fait et le type de personne qu'on est peut aussi jouer en sa faveur lors de l'évaluation du dossier par l'Ordre. Par contre, toutes les personnes rencontrées disent qu'il ne faut pas prendre pour acquis le fait d'obtenir le permis d'exercice. Bénazir précise : « Si j'ai à conseiller quelqu'un qui viendra de

mon pays pour pratiquer ici la pharmacie, je ne pourrais certainement pas lui dire “ Tu viendras puis tu vas pratiquer la pharmacie ”. Non. »

Toutefois, une lueur d'espoir demeure. Ainsi, Ernestio précise, à partir des informations reçues de l'Ordre des pharmaciens du Québec et des conseils prodigués par ses amis pharmaciens, que :

Si on arrive à réunir toutes les conditions, à satisfaire aux critères exigés par l'Ordre ou par l'université pour se trouver une place à l'université, à compléter ses cours, je pense que ça reste quand même possible. Peut-être pas trop facile mais possible. Si on peut soumettre les documents qu'il faut, les dossiers qu'ils sollicitent pour le faire; si on peut les convaincre qu'on a des qualifications requises pour exercer la profession de pharmacien ici au Québec.

Or, au cours de ses démarches afin de réunir les documents nécessaires à sa demande d'équivalence de diplôme à l'Ordre des pharmaciens du Québec, Ernestio a rencontré une difficulté majeure qui le bloque dans le processus, soit l'impossibilité de soumettre l'un « des préalables les plus pertinents » pour l'évaluation de sa formation par l'Ordre, c'est-à-dire le descriptif des cours qu'il a suivis à l'université de son pays d'origine. Dans son pays d'origine, le descriptif de cours n'a jamais été actualisé. De plus, ce document n'est pas officiellement accessible ni aux étudiants ni aux organismes.

L'importance du descriptif de cours aux fins de l'analyse du dossier de demande d'équivalence de diplôme à l'Ordre des pharmaciens du Québec est aussi relevée par Caroline : « Il a fallu que, depuis ma première année d'études en pharmacie [...], tous les cours soient détaillés à l'heure près ». De plus, elle explique que l'Ordre des pharmaciens du Québec et la formation universitaire québécoise en pharmacie, contrairement à ce qui se passe dans son pays d'origine, accordent une grande importance à la formation en pharmacie clinique.

Ma première difficulté, lorsque j'ai dû présenter au Conseil de l'Ordre mon équivalence de diplôme, la demande, c'était de faire un amalgame de ce qui était demandé aux étudiants québécois et ce que j'ai fait en [pays d'Europe] et de faire un lien entre les différents cours. En deux ans, les cours de base ont été reconnus. La grosse différence, et ça je le conçois, c'est la pharmacie clinique. Quand ils font le décompte de tous les crédits, ils vous donnent un nombre de crédits à faire.

Caroline précise que lors de la première étude de son dossier faite par l'Ordre, on lui a demandé d'aller chercher plus de 80 crédits. Elle a retravaillé son dossier pour mieux faire ressortir certains aspects de sa formation. L'Ordre lui a alors demandé un nombre moindre de crédits à faire. Toutefois, ce nombre représente plusieurs cours. De plus, elle a appris qu'on privilégie les candidatures des pharmaciens issus des autres provinces canadiennes lorsqu'il s'agit d'accéder aux places disponibles dans les universités afin de compléter le nombre de crédits requis par l'Ordre. En outre, à force de poser des questions aux personnes responsables de la sélection des candidates et candidats à la Faculté, Caroline a l'impression que d'autres candidatures, telles celles de professeurs universitaires, semblent prioritairement retenues étant donné la particularité de leur parcours.

Tableau 9

Perception des facteurs de réalité pouvant influencer les chances de se faire reconnaître ses acquis et compétences au Québec par l'Ordre des pharmaciens du Québec et de pouvoir travailler à titre de pharmacien

1- Seulement un faible pourcentage des personnes immigrantes faisant une demande de RAC à l'Ordre accéderait à l'équivalence de diplôme (3).
2- L'acceptation du dossier de demande d'équivalence de diplôme ne serait pas basée sur un examen des connaissances acquises mais davantage sur une évaluation de la personnalité (1).
3- On aurait plus de chances d'obtenir son équivalence si cela fait moins de cinq ans qu'on a obtenu son diplôme en pharmacie (2).
5- On ne peut pas compter sur le fait d'obtenir son équivalence (3).
6- La qualité du dossier de demande d'équivalence de diplôme présenté (<i>curriculum vitae</i> , personnalité et dossier scolaire) peut augmenter ses chances (3).
7- Le descriptif de cours suivi à l'étranger s'avère l'un des préalables les plus pertinents pour l'évaluation de sa formation par l'Ordre afin de juger de l'équivalence du diplôme étranger (2).
8- L'Ordre accorde une grande importance à la formation en pharmacie clinique comme c'est le cas dans la formation au baccalauréat en pharmacie du Québec (1).
9- Certaines candidatures seraient privilégiées par rapport à l'attribution des places disponibles dans les universités (étudiants provenant d'autres provinces canadiennes, professeurs) (1).
10- Une meilleure harmonisation des unités d'évaluation des cours à l'étranger à l'unité d'évaluation des cours du Québec (crédits) facilite le processus d'équivalence de diplômes étrangers aux personnes immigrantes effectuant des démarches de RAC au Québec (1).

4.2 Les stratégies de maintien professionnel adoptées au Québec

Trois des quatre participants – Bénazir, Caroline et Ernestio – ont élaboré un plan stratégique afin d'augmenter leurs chances de se faire reconnaître leurs acquis par l'Ordre des pharmaciens du Québec ou de maintenir leurs acquis et compétences dans leur domaine professionnel une fois immigrés au Québec.

La stratégie de Caroline vise à augmenter ses chances de se faire reconnaître ses acquis par l'Ordre des pharmaciens du Québec et à pouvoir enfin pratiquer à titre de pharmacienne. Premièrement, elle est déménagée au Québec, avec un de ses

enfants, un an avant le reste de sa famille. Elle compte travailler le plus rapidement possible dans une pharmacie afin d'acquérir de l'expérience québécoise, laquelle semble reconnue par l'Ordre. De plus, cette année, son objectif est de diminuer au maximum ses crédits, soit à 40 unités comparativement à 70, et « d'être acceptée à la Faculté de pharmacie de [université québécoise offrant le programme en pharmacie], même en tant que stagiaire internat, c'est-à-dire de l'alternance ». Elle a d'ailleurs proposé à l'Ordre d'aller un peu plus loin dans le cursus, au niveau du stage en milieu hospitalier, plutôt que de revenir à la première année avec « des étudiants de 18 ans », ce qu'elle trouve dommage comme perte de temps, même si elle dit apprécier ces étudiants.

Caroline aimerait aussi « faire une formation pour apporter encore davantage de choses à son dossier ». Elle en a trouvé une en lien avec le médicament. Cependant, elle craint que le fait de travailler en même temps soit trop épuisant. Surtout que, en milieu de travail, elle devra sûrement suivre aussi une formation. De plus, elle doit se renseigner afin de voir si elle peut poursuivre ses études à temps partiel et travailler à temps plein. Il faut aussi dire que la formation qu'elle a trouvée ne correspond pas à l'orientation qu'elle souhaitait. C'est tout ce qu'elle a pu trouver qui touche au médicament, n'ayant pas été admise en pharmacie à cause du nombre limité de places.

Caroline est consciente de l'importance de développer des contacts dans le milieu hospitalier. Elle va, entre autres, reprendre contact avec un pharmacien-chercheur d'un hôpital montréalais qui reçoit plusieurs pharmaciens de son pays. Elle mise aussi sur ses démarches de recherche d'emploi afin de se faire des contacts supplémentaires dans le milieu de la pharmacie d'officine et autres.

Caroline comptait aussi avoir accès au journal du Conseil de l'Ordre, mais elle a appris qu'il fallait être membre en règle de l'Ordre et donc, préalablement, être

reconnu pharmacien ou pharmacienne par celui-ci. On demanderait aussi d'être membre de l'Ordre pour accéder aux documents gratuits offerts sur Internet par l'Ordre des pharmaciens du Québec. Ceci compliquerait l'accès à la documentation de l'Ordre, aux offres d'emploi que fait paraître le Conseil de l'Ordre sur les pharmacies qui embauchent des pharmaciennes ou des pharmaciens. Elle envisage établir un lien avec un pharmacien qui pratique afin qu'il puisse aider à avoir accès à ces offres d'emploi. Le Conseil de l'Ordre, pour sa part, refuserait d'envoyer sa documentation à des non-membres, même si on offre de payer les frais d'inscription. L'accès au journal de l'Ordre pourrait aussi permettre aux pharmaciennes et aux pharmaciens immigrants en processus de RAC au Québec d'obtenir des informations médicales sur les nouveaux médicaments, de poursuivre une certaine formation continue et aussi d'obtenir de l'information sur le fonctionnement du Conseil de l'Ordre.

Bénazir, qui hésite toujours à immigrer au Québec, a choisi une option d'études supérieures spécialisées en lien avec la pharmacie; la plus pertinente afin qu'elle puisse retourner travailler dans son pays d'origine. Ce choix d'études lui permettra aussi, selon elle, d'avoir un bon statut au Québec en industrie pharmaceutique. Elle perçoit qu'au Québec le marché du travail n'est pas centré uniquement sur les diplômés. Elle voit aussi plusieurs possibilités de travail au Québec dans le domaine de la pharmacie, surtout en industrie.

Afin de réaliser son plan de carrière consistant à travailler à titre de dirigeant, davantage en administration, Ernestio croit qu'il va d'abord entreprendre des études supérieures dans ce sens et, ensuite, voir de quelle façon il pourrait compléter ses connaissances en lien avec le médicament. Il a d'ailleurs songé à une option d'études supérieures spécialisées lui permettant de continuer à développer ses compétences, au niveau de la réglementation, de la mise en place de normes et de procédures, qu'il avait commencé à acquérir dans son pays d'origine par rapport aux médicaments.

Outre la formation continue à l'université, Ernestio a comme stratégie d'obtenir « un poste dans le secteur pharmaceutique, plus précisément au niveau de l'exercice de la pharmacie, de rester en contact avec le système, ce qui se fait, les connaissances ». Ainsi, il est en contact avec des pharmaciens, il fait du bénévolat dans certaines pharmacies afin d'intégrer le système pharmaceutique québécois et de pouvoir tenir à jour ses connaissances en matière de pratique pharmaceutique.

Chez les trois personnes aspirantes à l'immigration, la formation continue (trois personnes sur trois), l'obtention d'une expérience de travail en officine québécoise (deux personnes sur trois) et le réseau de contacts avec d'autres pharmaciens au Québec (deux personnes sur trois) constituent les stratégies centrales mises de l'avant afin d'accroître leurs chances de RAC au Québec et de travailler dans un domaine lié à leur formation en pharmacie.

4.3 Deuils amorcés ou effectués en lien avec la RAC au Québec

Caroline a encore espoir de pouvoir pratiquer le métier de pharmacienne au Québec. Par contre, elle s'est rendu compte que ses compétences professionnelles, son expérience de pratique en tant que pharmacienne dans son pays d'origine, ne seraient pas reconnues par l'Ordre des pharmaciens du Québec.

Amir, pour sa part, n'a pas encore abandonné totalement l'idée de pratiquer la pharmacie clinique en officine, à temps partiel, au Québec, tout en poursuivant ses études québécoises. Il n'a pas encore pris sa décision à savoir s'il allait ou non faire une demande de reconnaissance de son diplôme en pharmacie à l'Ordre. Il dit aimer la profession de pharmacien, mais qu'il ne serait pas prêt à refaire trois ans de formation pour pouvoir porter le titre et pouvoir pratiquer au Québec, car il dit déjà être pharmacien et qu'il ne veut pas refaire des choses qu'il connaît, qu'il maîtrise

bien. Pour lui, ce serait une perte de temps. Selon lui, il y aurait des « choses à refaire » dans la *Loi des professions du Québec*.

Bénazir voit, qu'au Québec, sans s'être fait reconnaître son diplôme de pharmacie par l'ordre professionnel des pharmaciens, elle ne pourrait pas pratiquer en officine, mais qu'il lui serait possible de pratiquer en industrie.

Ernestio, quant à lui, est plein d'espoir. Aussi difficile que cela puisse paraître, il dit être « plus que jamais déterminé » à exercer sa profession de pharmacien au Québec. Il est convaincu que ses acquis et compétences de pharmacien dans son pays d'origine pourraient être transférables en contexte québécois, moyennant quelques cours à compléter afin d'adapter sa formation aux réalités du contexte de travail québécois. Il explique : « Je pense qu'on a la capacité de faire mieux ou de faire autant ici au Québec ».

5. L'IDENTITÉ PROFESSIONNELLE AUJOURD'HUI

5.1 Comment se présentent-ils aux gens ?

Toutes les personnes rencontrées ont d'abord répondu que la façon dont elles se présentaient dépendait de la personne à laquelle elles s'adressaient ou du contexte dans lequel s'inscrivait la discussion. Par contre, elles ont répondu de façon globale à la question, à savoir comment elles se présentent aux gens.

D'abord, Ernestio indique que la première question qu'on lui pose consiste à lui demander s'il travaille. À ce moment, il répond qu'il ne travaille pas encore et se présente comme une personne à la recherche d'un emploi. Lorsqu'on lui demande dans quel domaine il cherche, il répond qu'il cherche un emploi dans son domaine,

soit la pharmacie, mais il précise, qu'étant donné qu'il n'est pas autorisé à exercer sa profession ici, au Québec, il postule pour des postes apparentés, notamment comme assistant technique en pharmacie et technicien en laboratoire, en attendant qu'il fasse sa demande d'équivalence à l'Ordre pour obtenir le permis d'exercice au Québec. Il se présente donc comme « pharmacien étranger, n'ayant pas encore le permis d'exercice ici au Québec, aspirant à travailler comme assistant technique tout en poursuivant des études et le processus, les démarches pour avoir l'équivalence de l'Ordre ».

Amir précise que si quelqu'un lui demande ce qu'il fait, il dit qu'il est pharmacien de [il nomme alors son pays] et qu'il est ici pour faire ses études, un doctorat dans [il nomme alors son domaine de recherche].

Bénazir, quant à elle, se présente en mentionnant son statut actuel, c'est-à-dire étudiante à [nomme l'université fréquentée] et l'option [nomme cette option]. Elle peut aussi dire, si elle se présente à une compagnie pharmaceutique ou à des gens qui lui posent davantage de questions, qu'elle a fait une formation initiale en pharmacie. Par contre, elle considère qu'elle ne pourrait pas dire qu'elle est pharmacienne car elle ne l'est pas en pratique et, qu'ici, les gens croiraient automatiquement qu'étant pharmacienne, elle peut travailler en officine, ce qui n'est pas le cas. De plus, selon Bénazir, normalement, les gens veulent savoir qu'est-ce qu'on fait présentement. Pour toutes ces raisons, elle préfère donc se présenter en mentionnant son statut actuel. Elle peut ainsi ajouter, le cas échéant, qu'elle attend des résultats découlant de ses démarches d'équivalence de diplôme auprès de l'Ordre des pharmaciens du Québec.

Finalement, Caroline, elle, se présente, en contexte de recherche d'emploi, en disant qu'elle est « pharmacienne [adjectif de sa nationalité actuelle] en cours d'équivalence de diplôme ». Cette façon de se présenter est nouvelle pour elle. En

effet, dans son pays d'origine, elle ne mentionnait jamais sa profession, tant qu'on ne le lui demandait pas. Souvent, elle se présentait plutôt en indiquant qu'elle travaillait en milieu hospitalier et, de là, les gens croyaient tout de suite qu'elle était infirmière et, seulement s'ils posaient davantage de questions, elle répondait « non, je suis pharmacienne ». Au Québec, elle n'a pas eu à se présenter dans d'autres contextes encore que celui de la recherche d'emploi, mais elle croit qu'elle dirait qu'elle était pharmacienne et qu'elle essaie de poursuivre sa carrière hospitalière. Elle ajoute que cela ne la dérangerait pas de dire qu'elle est assistante pharmacienne.

5.2 La perception globale du métier de pharmacien

Pour Ernestio, exercer le métier de pharmacien représente une « énorme » et « lourde responsabilité » quoique « passionnante » lorsque le pharmacien a le sentiment d'agir en tant que professionnel compétent.

[Énorme,] par rapport à son engagement à servir le patient, à s'assurer que les patients reçoivent un service de qualité, que [leur] prise en charge soit assurée, de la consultation au moment même d'être vus en clinique, par le médecin et jusqu'au moment de faire le suivi de [leur] traitement, que ce soit à la maison ou dans un hôpital. Je réalise qu'exercer comme pharmacien, il s'agit d'une lourde responsabilité mais une responsabilité passionnante dans la mesure où on arrive à justifier sa raison d'être, la formation qu'on a reçue à l'université.

Pour Amir, les pharmaciens jouent un rôle « très important pour la santé de la population » car ils constituent « les professionnels de la santé les plus accessibles à la population ».

Si quelqu'un veut voir un médecin, il ne peut pas y aller s'il n'a pas de rendez-vous. Même l'infirmière. Le pharmacien, il a la pharmacie, on attend mais on peut parler au pharmacien directement, sans rendez-vous. Le pharmacien c'est celui qui décèle les problèmes de santé le plus vite. C'est le dernier à voir le patient après qu'on ait fait un diagnostic, à donner une prescription. C'est le dernier à voir le patient avant qu'il aille chez lui. Il voit si le patient a bien compris le traitement, il va l'encourager à guérir.

Pour Bénazir, le métier de pharmacien épouse « un domaine très vaste » : l'officine, la pharmacie hospitalière, la pharmacie industrielle, etc. Tellement vaste, que c'est difficile pour elle de définir de façon globale ce métier, mis à part le fait que les pharmaciennes et les pharmaciens ont tous une formation de base presque semblable, si on ne compte pas les années de formations spécialisées (en pratique hospitalière, par exemple). Par contre, elle conçoit qu'au Québec, le terme pharmacien réfère strictement à la dimension clinique de la pratique, soit à la pharmacie d'officine ou hospitalière; tandis que, dans son pays, les gens identifient ce métier autant à la pratique en officine ou hospitalière qu'à celle en industrie.

Caroline retient que le pharmacien est en « contact avec le malade », qu'il est près de lui, qu'il échange avec lui.

Le malade, quand il est devant le médecin [...] il ne pose pas toutes les questions. Par contre, ensuite, il s'oriente soit vers le pharmacien, soit vers l'infirmière. Et c'est là où le malade peut dire « ben là, s.v.p., vous pouvez me réexpliquer, parce que j'ai pas bien compris ce qu'a dit le médecin ». Et ça, dans ma profession hospitalière, je m'en suis rendue compte tous les jours; où les médecins, des fois, mettent une sorte de bouclier pour ne pas avoir non plus trop de questions et le malade pareil, ose pas poser trop de questions, mais par contre, après, tout fuse au niveau de l'infirmière ou du pharmacien. Donc, ici, c'est le pharmacien, puisqu'il est prêt du malade. C'est ce que j'ai découvert en faisant mon stage à [ville québécoise d'environ 20 000 habitants]. Et, ce pharmacien, tourné vers le patient, je préfère.

5.3 **La perception des acquis et compétences mobilisés dans la pratique du métier de pharmacien au Québec**

Dans cette section, sont regroupées les perceptions des similitudes et des différences entre la pratique québécoise de la pharmacie et la pratique du métier dans le pays d'origine. Ces similitudes et différences sous-tendent une nature ou une mobilisation semblable ou différente des acquis et compétences impliqués dans le rôle de la pharmacienne ou du pharmacien pratiquant au Québec *versus* à l'étranger.

Alors qu'Amir, Ernestio et Bénazir traitent davantage de rôles professionnels apparentés, Caroline s'attarde davantage aux différences de rôles exercés par les pharmaciennes et pharmaciens québécois et ceux de son pays d'origine. Toutes et tous constatent toutefois que le contexte québécois (ex. : régime d'assurance maladie) fait appel à de nouvelles connaissances.

Amir et Ernestio conçoivent une forte parenté dans le traitement des ordonnances entre ce qui se fait au Québec et dans leur pays d'origine respectif.

Pouvoir assurer le suivi de la médication, recevoir les prescriptions, délivrer les médicaments, avoir un suivi direct ou informatisé dans le cadre du traitement, faire la pharmacovigilance, pouvoir conseiller le patient par rapport au danger qu'un médicament peut représenter, s'assurer que, même si un médecin avait commis une erreur au moment de faire la prescription, que le pharmacien, par sa vigilance, puisse aider le patient à adopter la meilleure attitude pour garantir sa sécurité, pour garantir le choix du traitement qu'il fait. (Ernestio)

Amir précise que le système de facturation de l'assurance maladie est différent du système de facturation de son pays d'origine et que les honoraires fixes à l'acte du Québec pousseraient les pharmaciens québécois à davantage travailler que les honoraires variables en fonction de la nature du médicament vendu de son pays d'origine : « Il y a des honoraires pour chaque médicament, pour chaque prescription, qui ne varient pas si le médicament est cher ou non et même si un pharmacien fait une intervention, disons s'il décèle une erreur, une dose qui n'est pas correcte ». Il déplore que la situation québécoise de pénurie de pharmaciens se traduise en surcharge de travail pour celles et ceux qui sont en poste et qui n'auraient ainsi donc pas vraiment le temps de parler avec chaque patient. Bénazir, quant à elle, perçoit que la pratique pharmaceutique en officine québécoise est mieux organisée à tous les niveaux (gestion, développement, service au client, suivi) que dans son pays d'origine. Elle voit aussi que le pharmacien québécois travaille plus que celui de son pays d'origine car il rencontre davantage ses clients au lieu de déléguer, comme son homologue

étranger, « dans 80 % des cas » selon Bénazir, les services-conseils aux techniciens en pharmacie et de davantage se concentrer sur la gestion de la pharmacie.

Caroline, quant à elle, perçoit plusieurs différences dans la pratique du pharmacien hospitalier québécois *versus* celle des pharmaciens hospitaliers de son pays d'origine. D'abord, le pharmacien du pays de Caroline doit veiller à la gestion du matériel médical (commandes) tandis, qu'au Québec, ce n'est pas le rôle du pharmacien. Le pharmacien hospitalier québécois a donc davantage de temps à consacrer à la pharmacie clinique, ce que Caroline apprécie particulièrement de la pratique québécoise. Ainsi, le pharmacien hospitalier québécois fait partie d'une équipe multidisciplinaire de prise en charge des patients, ce qui est beaucoup moins courant dans le pays d'origine de Caroline.

J'ai vu le pharmacien en oncologie qui était en lien à la fois avec les infirmières, à la fois avec le médecin, à la fois avec le nutritionniste qui était passé et l'hématologue et le cancérologue et il faisait des débriefings au niveau des patients.

Au Québec, selon elle, les pharmaciens d'hôpitaux choisiraient de se spécialiser dans une pathologie en s'orientant vers la cancérologie, la gériatrie ou autres et deviendraient, en développant une compétence dans ce domaine, la référence à ce sujet auprès des patients et du corps médical. Dans le pays d'origine de Caroline, la pharmacie clinique en milieu hospitalier est beaucoup moins développée qu'au Québec.

6. L'ACCOMPAGNEMENT DANS LE PROCESSUS DE LA RAC

6.1 **La perception de leur accompagnement dans le processus de la RAC au Québec**

Ernestio et Amir ont amorcé par eux-mêmes des démarches d'information en lien avec le processus de RAC en consultant l'Internet et en discutant avec des amis pharmaciens. Lors de l'entrevue, ils n'ont pas directement abordé la question de l'accompagnement dans le processus de RAC, ce qu'ont fait Bénazir et Caroline. Ces dernières ont mentionné avoir cherché à se faire accompagner dans leurs démarches. Ici, il serait intéressant de faire une recherche plus approfondie afin de voir si le genre, et la socialisation particulière des différents sexes, peut avoir eu une influence quant au besoin manifesté et soulevé d'obtenir de l'aide dans ses démarches de RAC au Québec. Ce phénomène est d'ailleurs bien documenté au Québec concernant le recours à des services de santé physiques ou psychologiques qui est de beaucoup supérieur pour la clientèle féminine comparativement à leurs vis-à-vis masculins.

Ainsi, Bénazir, à défaut d'avoir, en vain, longtemps cherché un service d'orientation professionnelle qui pourrait l'aider dans son domaine, a dû effectuer ses démarches de renseignement et de RAC seule. Elle constate maintenant que l'information peut se trouver, si l'on cherche bien. Par contre, elle soulève certains obstacles auxquels peuvent se heurter les personnes immigrantes : « C'est assez difficile quand même et la majorité des immigrants pharmaciens ne sont pas tellement motivés pour chercher ou, plutôt, ils ont cherché pendant une certaine période, puis ils ont laissé tomber voyant qu'il n'y a aucune solution possible ». C'est d'ailleurs pour ces raisons que Bénazir a voulu participer à cette recherche. Elle aimerait bien trouver des solutions afin qu'on puisse mieux accompagner les personnes immigrantes dans leurs démarches de RAC au Québec. Elle constate à ce sujet : « Chaque fois qu'un immigrant vient, il doit chercher de lui-même ». De plus, elle constate que les

informations que les personnes trouvent dépendent de leur méthode de recherche et que, toute seule, la personne immigrante risque de se lasser de faire ses recherches et ses démarches de RAC et de tout laisser tomber. Aussi, sans faire une bonne recherche d'information sur le processus de RAC, très détaillée, la majorité des personnes immigrantes se rendent directement à l'Ordre des pharmaciens du Québec pour demander l'équivalence et il n'y a malheureusement qu'un petit pourcentage d'entre elles qui va réussir à l'obtenir.

Caroline, pour sa part, conserve une « grosse frustration » par rapport à ses démarches de RAC auprès de l'Ordre des pharmaciens du Québec. Elle a dû se débrouiller seule pour monter son dossier alors qu'elle était toujours en poste dans son pays d'origine, pendant trois mois, en même temps qu'elle travaillait. Elle se dit très mal accompagnée. Une personne du Conseil de l'Ordre l'a un peu aidée, mais Caroline a dû faire seule les démarches auprès de son université d'origine, l'analyse de ses cours durant toutes ses années d'études, ses tableaux d'équivalence, faire valider ses acquis expérientiels par ses professeurs, etc. En se remémorant ses démarches, Caroline exprime comment elle se sentait alors : « C'était déprimant. Très, très déprimant. Heureusement que j'avais un caractère solide mais je pense que plus d'un aurait pu arrêter. C'était hyper long ».

6.2 La conception personnelle d'un accompagnement idéal dans le processus de RAC au Québec

Pour Amir, le plus important consiste à avoir accès à des explications claires par rapport à la démarche de RAC au Québec. Pouvoir obtenir de l'information sur des situations semblables de personnes qui viennent du même pays ou de la même université ayant fait leurs démarches de RAC afin de connaître les critères d'évaluation qui font en sorte qu'une demande a été acceptée ou rejetée. Ceci, afin de

savoir ce qu'on doit faire pour que sa demande soit acceptée. « Être bien informé. Sans surprise ».

Bénazir conçoit un accompagnement idéal tel un service individualisé d'orientation où les personnes immigrantes pourraient avoir accès à l'information sur « les débouchés possibles et les pourcentages de réussite dans chaque débouché ». Il devrait aussi y avoir un suivi auprès des personnes.

Pour Caroline, la demande d'équivalence devrait toujours se faire avant l'immigration, à partir du pays d'origine, car c'est plus facile de constituer le dossier requis par l'Ordre lorsqu'on a accès à ces papiers dans son pays d'origine. Elle considère que les pharmaciennes et pharmaciens immigrants devraient, dans un premier temps, préparer leur dossier et, une fois les papiers requis rassemblés, obtenir de l'aide d'une personne compétente afin de les conseiller pour savoir selon quelles étapes procéder, dans l'ordre. Les conseillères et les conseillers devraient aussi lire le dossier préparé et dire ce qu'il manque. Ceux-ci pourraient aussi fournir des tableaux types avec des cases à remplir. « Mettre un petit peu ce que vous, vous demandez à l'université et essayer de remplir en face ce que l'on a fait, qu'on juge équivalent » : diplômes, heures complétées, cours, etc. Ses idées d'accompagnement dans le processus de RAC au Québec, Caroline les a tirées de sa propre expérience de manque d'accompagnement en la matière.

Ce que j'aurais voulu moi, c'est qu'ils pointent plus du doigt, en me disant : « Vous voyez, là, est-ce que vous avez fait ça ? » Peut-être que nous, on a oublié quelque chose et que j'ai senti que ce n'était pas important et, qu'au contraire, ça valait peut-être le coup de le mettre. En deux ans, c'est vrai que j'ai retravaillé ça mais ça n'a pas été plus payant, entre guillemets. J'ai gagné 10 ou 15 crédits, mais il m'en manque encore... Mais, ce que j'ai bien compris, c'est la pharmacie clinique. Mais peut-être que j'en ai fait mais que je ne l'ai pas mis assez en valeur.

CONCLUSION GÉNÉRALE

La plupart des personnes rencontrées sont d'abord venues au Québec afin d'y poursuivre des études supérieures. Toutes ont choisi le Québec, entre autres, pour la langue d'usage : le français. Tel qu'il est mentionné dans le chapitre précédent, si, au départ, cette recherche visait à faire le point sur les perceptions des personnes immigrantes, celles que nous avons pu rejoindre dans le cadre des courts délais d'un essai appartiennent à une catégorie plus large de migrantes et migrants. Trois personnes, Ernestio, Caroline et Bénazir, sont en processus d'immigration. Amir est étudiant étranger ne projetant pas d'immigrer au Québec. Dans cette conclusion, on parle donc des perceptions des migrantes et migrants et/ou étudiants étrangers vis-à-vis de la RAC au Québec. On a pu constater dans le chapitre précédent qu'il est de grande pertinence, pour les personnes mais aussi pour le Québec de s'intéresser aux acquis et compétences des personnes migrantes, qu'elles aient ou non un statut d'immigrant reçu.

Le monde de la RAC étant en effervescence au Québec, plusieurs réalités sont en constant développement dans ce dossier en général ainsi que par rapport aux personnes immigrantes professionnelles. Lors du choix du sujet de cette recherche, en juin 2004, les représentations des personnes immigrantes vis-à-vis de la RAC au Québec étaient encore très peu documentées. Aujourd'hui, le rapport du Groupe de travail sur l'accès aux professions et métiers réglementés (2005) s'avère très éclairant à ce sujet. Celui-ci confirme d'ailleurs plusieurs éléments ressortis des entrevues semi-dirigées quant aux difficultés perçues par les personnes immigrantes dans leur processus de RAC auprès d'un ordre professionnel québécois. D'autres éléments, plus spécifiquement liés au cas particulier des pharmaciens étrangers, découlant des

recherches personnelles des participants, sont par ailleurs intéressants à soulever afin de mieux comprendre la situation spécifique des pharmaciennes et pharmaciens, ceci avec une certaine réserve étant donné le petit nombre de personnes consultées.

Dans cette conclusion générale, on attire l'attention sur des perceptions communes et on dégage des pistes de solution, tenant compte de perceptions, dans le but d'améliorer l'accompagnement des personnes immigrantes dans leurs démarches de RAC au Québec. Ce faisant, on aborde les rôles particuliers que pourraient jouer les conseillères et conseillers d'orientation au sein du processus de RAC des personnes immigrantes professionnelles. Ceci, en lien avec la mesure 6.2 du Plan d'action en matière d'immigration, d'intégration et de relations interculturelles, *Des valeurs partagées, des intérêts communs*, consistant « à mettre en place, au [MICC], un service spécialisé dont le mandat sera d'aider les candidats à l'immigration et les nouveaux arrivants à faire évaluer et reconnaître la formation et l'expérience acquises à l'étranger et de proposer des moyens et un soutien financier pour lever les obstacles liés à la reconnaissance de ces acquis » (MRCI, 2004a, p. 57). Plus précisément, on se concentre surtout sur le premier volet de ce service spécialisé consistant à « accompagner les personnes immigrantes se destinant au marché du travail dans leurs démarches auprès des organismes de réglementation et à les conseiller afin qu'elles puissent rentabiliser le plus rapidement possible leurs aptitudes professionnelles » (*Ibid.*). Les rôles proposés pourraient aussi contribuer à compléter ou à concrétiser les recommandations faites au MICC par le Groupe de travail sur l'accès aux professions et métiers réglementés (2005) visant à améliorer l'information sur les professions et métiers réglementés et l'accompagnement des candidates et candidats à l'exercice de tels professions et métiers.

1. UN RETOUR SUR LES RÉSULTATS DESCRIPTIFS

Les perceptions des migrantes et migrants et de personnes avec un statut d'étudiant étranger faisant affaire à un même ordre professionnel dans le but de se faire reconnaître leur diplôme de pharmacie peuvent s'apparenter à la conception de Denise Jodelet en ce qui touche aux représentations sociales. Malgré la diversité des pays d'origine représentés au sein du groupe de personnes rencontrées, plusieurs éléments contribuent à la construction de représentations sociales de la RAC au Québec. Outre le fait d'être des pharmaciennes et pharmaciens étrangers vivant au Québec et devant faire face à un même ordre professionnel, les participantes et participants portent une certaine fierté et associent un certain prestige au métier de pharmacien. Toutes et tous sont au fait de la pénurie de pharmaciennes et de pharmaciens qui sévit présentement au Québec.

La recherche permet de constater qu'il existe un écart entre les perceptions des personnes avant leur arrivée au Québec et la réelle RAC à laquelle elles ont été confrontées en sol québécois. Toutes s'entendent pour dire qu'elles ne croyaient pas que cela s'avérait si difficile de se faire reconnaître leur diplôme en pharmacie obtenu à l'étranger et d'accéder à la profession de pharmacien au Québec. Au moins deux d'entre elles constatent une incohérence apparente entre la situation de pénurie de pharmaciennes et pharmaciens au Québec et les difficultés rencontrées par les personnes immigrantes à se faire reconnaître leurs acquis et compétences de pharmacien pour pouvoir pratiquer leur métier au Québec. Parmi les éléments les plus fréquemment relevés concernant les obstacles rencontrés dans le processus de RAC, on note la difficulté d'obtenir la RAC par l'Ordre des pharmaciens du Québec, le manque d'accompagnement, la longueur du processus de RAC, le manque d'harmonisation entre les décisions de l'Ordre quant au nombre de crédits de cours à faire et la quantité de places disponibles aux étudiants étrangers dans les universités ainsi que les difficultés d'obtenir une information juste, complète, accessible,

transparente et centralisée sur le processus de RAC (critères d'évaluation des diplômes, chances d'accès à la RAC et à la profession de pharmacien). Malgré ces problèmes, les personnes rencontrées conservent encore un certain espoir de se voir reconnaître leur diplôme en pharmacie obtenu à l'étranger et de pouvoir accéder à la pratique clinique en pharmacie au Québec.

1.1 La perception d'un manque d'harmonisation entre les exigences de l'Ordre et le nombre de places disponibles dans les universités

Le manque d'arrimage entre l'Ordre des pharmaciens du Québec et les universités joue un rôle important dans la perception de faible efficacité du système de RAC au Québec, de la part des personnes émigrées en demande de reconnaissance des acquis, scolaires et extrascolaires, par l'Ordre. Le manque d'adéquation entre, d'une part, le nombre de candidates et de candidats dont le dossier de demande d'équivalence se voit accepté conditionnellement à l'obtention de crédits universitaires pour compléter la formation manquante ou d'appoint et, d'autre part, le nombre de places accessibles aux étudiants étrangers dans les universités québécoises qui offrent le programme de baccalauréat en pharmacie, est perçu comme incohérent. Il n'y a qu'un petit nombre de places disponibles aux étudiants étrangers et, parmi ces places, on accorderait la priorité aux candidates et candidats des autres provinces canadiennes et au personnel enseignant venant de l'étranger. Cette perception des candidates et candidats à la RAC repose sur l'idée que les ordres professionnels et les universités ont des liens structurels étroits. Si ces liens existent bien, il semble, qu'en 2005, les ententes entre les universités et les ordres professionnels ne couvrent pas la question de la RAC des personnes émigrées.

1.2 **La perception d'un processus de RAC trop long**

Du point de vue des candidates et candidats éventuels à la RAC, la durée du processus est perçue comme excessivement longue : le temps à mettre dans l'élaboration du dossier, le temps d'attente (environ six mois) avant d'obtenir une évaluation de son dossier par l'Ordre, le temps d'attente avant de pouvoir obtenir une place dans les cours préalables à d'autres cours ainsi que dans les cours exigés par l'Ordre dans une université québécoise offrant le baccalauréat en pharmacie. Les personnes qui doivent reprendre des cours doivent s'engager dans un processus s'échelonnant sur deux à trois ans, en moyenne, ce qui est très long. La perception est influencée par une conscience de la complexité du processus pour les organismes et des institutions appelés à mettre en place un système de RAC à l'intention des personnes ayant un diplôme et de l'expérience en pharmacie ailleurs qu'au Canada. Ceci contribue à une certaine ouverture malgré les difficultés rencontrées et à une volonté de contribuer, en participant, par exemple à cette recherche, à la recherche de solutions. Toutefois, le fait que l'Ordre des pharmaciens du Québec ne semble pas faire preuve de transparence (ex. : expliquer pourquoi on a besoin de six mois pour l'étude du dossier) peut rendre le processus migratoire plus difficile.

1.3 **Le manque d'information par rapport aux critères d'évaluation de l'Ordre des pharmaciens du Québec**

Les perceptions sont à l'effet qu'il faudrait plus d'information concernant les critères d'évaluation du dossier de demande d'équivalence de diplôme étranger par l'Ordre des pharmaciens du Québec. Les personnes empruntent différentes voies pour obtenir de l'information et les perceptions vis-à-vis de la RAC reposent sur le fait qu'il faut découvrir l'information, particulièrement celle sur les critères d'évaluation. Celle-ci se baserait davantage sur un test psychotechnique, l'Ordre n'évalue pas les compétences des immigrantes et immigrants diplômés en pharmacie, ni leurs acquis

extrascolaires, il ne fait pas passer d'examen afin de vérifier les acquis scolaires de la formation étrangère, il n'y a qu'un faible pourcentage de personnes formées en pharmacie à l'étranger qui obtiennent le permis d'exercice de l'Ordre des pharmaciens du Québec.

1.4 Le manque d'accompagnement dans le processus de RAC

Les perceptions vis-à-vis de la RAC sont également marquées par le sentiment d'avoir manqué d'accompagnement dans ses démarches de RAC, de ne pas disposer d'un lieu centralisé d'informations pertinentes, de ne pas disposer d'un outil d'autoévaluation qui permettrait de juger de ses chances de se faire reconnaître ses acquis et compétences dans sa profession. On soulève l'inexistence d'un service d'orientation spécifiquement adapté à la situation des pharmaciennes et pharmaciens étrangers : manque d'information sur les débouchés potentiels dans des domaines connexes, manque d'information sur les chances d'accéder à l'équivalence de diplôme de l'ordre, par exemple.

1.5 La difficulté d'accès à la RAC au Québec et la sous-utilisation des compétences des travailleuses et travailleurs immigrants

La plupart des pharmaciennes et pharmaciens étrangers pratiquent dans d'autres professions liées au domaine de la pharmacie. Certains vont même se trouver à exercer en tant qu'assistants techniques en pharmacie (pratique qui nécessite trois mois de formation en milieu de travail). Cette situation renforce non seulement une perception négative vis-à-vis de la RAC, mais aussi une perception d'incohérence de la société québécoise qui est en pénurie de pharmaciennes et de pharmaciens. Cette situation peut jouer dans le tiraillement identitaire (ex. : Est-ce que je veux vraiment immigrer dans ce pays ?) ou renforcer le processus d'adaptation (ex. : mieux comprendre les institutions québécoises pour contribuer à les améliorer).

2. L'EXPERTISE DE L'ORIENTATION AU SERVICE DE L'INTÉGRATION DES PERSONNES ÉMIGRÉES QUALIFIÉES

En considérant que le projet expérimental concernant le travail hors campus des étudiants internationaux soit élargi aux étudiants de tous les établissements d'enseignement québécois, la pratique des conseillères et conseillers d'orientation devra certainement s'adapter à une nouvelle clientèle, celle des étudiantes et des étudiants internationaux. Le fait de pouvoir désormais travailler dans des emplois hors campus, et donc possiblement davantage rémunérés ainsi que plus liés à la formation des étudiants, pourrait certes avoir des répercussions sur l'identité professionnelle de ces derniers, sur leur perception de la RAC au Québec et sur leur perception du Québec comme société ouverte.

Compte tenu des différents problèmes soulevés par les personnes rencontrées, l'expertise des conseillères et conseillers d'orientation s'avère une ressource incontournable dans le virage entrepris par le Québec dans le dossier de la RAC des personnes immigrantes professionnelles. À ce sujet, ne faut-il pas rappeler que les conseillères et conseillers d'orientation sont des spécialistes de l'axe individu-travail-formation ? Leur formation particulière en psychologie du choix et de l'adaptation de l'individu à son environnement par le travail et la formation les habilite à faciliter l'intégration de la personne migrante à sa nouvelle société d'accueil. Ils sont formés pour tenir compte de la situation transitionnelle particulière de leur client, comme celle du migrant au sein du processus migratoire (Fronteau, 2000). D'un autre côté, la société québécoise du savoir sera bientôt en pénurie de main-d'œuvre et devra plus que jamais rivaliser avec d'autres sociétés d'accueil qui vivront les mêmes difficultés démographiques en ces temps de mondialisation et de néolibéralisme.

Or, on sait que l'un des principaux déterminants d'une intégration réussie, outre le fait de s'exprimer dans la langue d'usage de la terre d'adoption, s'avère le fait de travailler dans sa société d'accueil et que l'identité personnelle et l'estime de soi

(et donc la santé mentale de l'individu) sont grandement influencées par l'identité professionnelle. De plus, la sous-utilisation de l'expertise des personnes immigrantes professionnelles coûte des milliers de dollars chaque année au Canada. Le Québec devra donc se donner les moyens de devenir un chef de file dans l'intégration des personnes immigrantes qu'il sélectionne, s'il veut conserver ces personnes en son sein et bénéficier des retombées de l'actualisation de leur potentiel de travailleuses et travailleurs professionnels.

Conflits de valeurs, conflits d'identité, deuils, reconstruction identitaire, nouveau sens existentiel, voilà quelques-uns des défis auxquels doivent déjà faire face les personnes immigrantes. La société québécoise, au lieu de fournir un service de deuxième ligne afin d'apporter une aide ponctuelle à des personnes en crise transitionnelle, lorsque celles-ci demandent finalement de l'aide dans le réseau de la santé et des services sociaux ou qu'elles sont prises en charge par des organismes ayant identifié leurs difficultés, pourrait investir dans des solutions préventives d'intégration. On pourrait songer à certaines pistes avant immigration, à l'arrivée au Québec ainsi qu'à un suivi offert le temps de s'acclimater à sa nouvelle société.

En lien avec toutes les informations recueillies, on peut identifier des rôles clés que peuvent jouer les conseillères et conseillers d'orientation dans le processus de RAC des personnes immigrantes professionnelles se destinant à pratiquer un métier réglementé au Québec. Ces rôles s'insèrent, par ailleurs, dans les mesures d'action qui seront chapeautées par le MICC, découlant de la mesure 6.2 du Plan d'action *Des valeurs partagées, des intérêts communs* (MRCI, 2004a), particulièrement en ce qui touche aux actions visant à améliorer l'information transmise aux personnes immigrantes ainsi qu'à leur fournir un accompagnement adéquat dans leurs démarches de RAC. Ils peuvent aussi compléter ou aider à concrétiser les recommandations faites à ce sujet par le Groupe de travail sur l'accès aux professions et métiers réglementés (2005).

3. LES RÔLES CLÉS DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS D'ORIENTATION DANS LE PROCESSUS DE RAC

Afin de contrer les effets néfastes de l'écart éventuel entre la perception des personnes immigrantes vis-à-vis de la RAC au Québec avant l'immigration et la réelle RAC à laquelle elles ont droit en terre québécoise, les maisons du Québec à l'étranger pourraient offrir, sur place, dans les pays d'origine, les services d'une professionnelle ou d'un professionnel de l'orientation. De fait, cette dernière ou ce dernier pourrait intervenir auprès des personnes migrantes de façon à ce que cet écart de perception avant et après immigration ne freine pas le processus de RAC ou d'intégration de la personne au marché du travail québécois. Ceci, en évitant que l'écart de perception se transforme en ressentiment, en découragement, etc., tout ce qui crée obstacle au déploiement du potentiel des personnes dans un domaine en pénurie. Cet élément pourrait s'insérer dans le troisième moyen d'action du premier volet de la mesure 6.2 du Plan d'action *Des valeurs partagées, des intérêts communs* (MRCI, 2004a), afin de rendre le service d'accompagnement en RAC du MICC accessible à l'étranger non seulement par l'Internet mais aussi en personne. Ceci faciliterait d'autant plus l'accessibilité à une information de qualité, personnalisée, tout en tenant compte de plusieurs facteurs pouvant influencer la perception de la RAC telles des éléments d'acculturation ou encore ceux caractérisant l'étape prémigratoire du processus migratoire décrit par Fronteau (2000) ainsi que d'autres liés à la situation particulière de la personne (psychologiques, financiers, etc.) projetant d'immigrer au Québec et de pratiquer un métier régi par un ordre professionnel. On constate ici qu'accompagner ne signifie pas seulement bien informer. Il y a aussi une dimension relevant davantage de la relation d'aide, où la capacité à entrer dans le monde de l'autre avec empathie, à suivre ses motivations et à être en mesure de le confronter par rapport aux différents facteurs de réalité de la RAC en contexte québécois, sont des ingrédients essentiels à une intervention orientante préventive, facilitatrice et intégrative réussie.

À l'instar de la tendance qui se dessine peu à peu dans le réseau de la santé, un seul spécialiste pourrait être en charge des services offerts au Québec à la personne afin de faciliter son adaptation à son nouvel environnement. Ceci assurerait davantage de cohérence entre les diverses mesures d'aide offertes et contribuerait à en accroître l'efficacité à chaque étape du processus d'adaptation. C'est d'ailleurs un peu ce qu'on essaie de faire présentement dans les CLSC où le travailleur social, en contact avec des spécialistes d'une équipe multidisciplinaire, se voit de plus en plus confier un mandat de coordination du plan d'intervention en accompagnant le client dans toutes ses démarches et en faisant le suivi de chaque dossier. Ainsi, la conseillère ou le conseiller d'orientation semble tout à fait désigné afin de remplir ce mandat de facilitateur de l'adaptation de la personne immigrante à son nouvel environnement par un accompagnement personnalisé visant l'intégration réussie sur le marché du travail avec toutes les étapes que cela implique. Cette proposition suivrait, par ailleurs, la logique du Plan d'action *Des valeurs partagées, des intérêts communs* qui prévoit déjà mettre sur pied, au MICC, un service spécialisé d'accompagnement des personnes immigrantes dans leur processus de RAC au Québec. Le MICC pourrait donc être l'organisme pivot dans ce domaine et l'intervenant pivot, en lien avec d'autres spécialistes pertinents, pourrait logiquement s'avérer la conseillère ou le conseiller d'orientation. Ceci, afin de mettre de l'avant le deuxième moyen d'action du premier volet de la mesure 6.2 du Plan d'action du MICC (MRCI, 2004a).

Plus encore, la conseillère ou le conseiller en information scolaire et professionnelle pourrait aussi être mobilisé afin de faciliter les recherches des personnes immigrantes professionnelles qualifiées en tenant à jour une documentation centralisée pertinente quant aux débouchés possibles avec la formation acquise à l'étranger, au taux de réussite de l'obtention de l'équivalence de diplôme auprès de l'ordre professionnel concerné, à la procédure à suivre dans le processus particulier de RAC, etc. La conseillère ou le conseiller en information scolaire et

professionnelle¹⁵ pourrait être en contact direct avec les différents ordres professionnels afin que l'équipe orientante soit à même de fournir un service de qualité aux nouveaux arrivants professionnels. Ceci pourrait permettre d'actualiser le premier et le quatrième moyen d'action du premier volet de la mesure 6.2 du Plan d'action du MICC (MRCI, 2004a).

De plus, les conseillères et conseillers d'orientation pourraient avoir un rôle conseil auprès des ordres professionnels concernant les modifications à apporter dans les différents processus de RAC mis de l'avant. Il pourrait s'agir, entre autres, de contrats de recherche liés à différents cas d'immigrantes ou d'immigrants professionnels étrangers projetant de travailler au Québec. Ceci s'inscrirait dans l'ensemble des moyens d'actions de la mesure 6.2 du Plan d'action du MICC (MRCI, 2004a).

15 Renvoie aux personnes diplômées d'un premier cycle universitaire. Pour être conseillères ou conseillers d'orientation, une profession à titre réservé, il faut un deuxième cycle universitaire.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Accès Canada G. et G. (2004). *Le processus de sélection des immigrants*. Document téléchargé à l'adresse suivante :
<http://www.accesscanada.com/hhtml/immigration/processus.htm> .
- Ahamad, B., Roberts, M., Sobkow, J. et Boothby, D. (2003). *Indice des possibilités d'emploi des nouveaux immigrants reposant sur la transférabilité des compétences et les obstacles qui entravent l'accès aux professions. Rapport final*. À l'intention de la Direction des politiques du marché du travail, Ressources humaines et Développement des compétences Canada. Janvier 2003. Document téléchargé à l'adresse suivante :
<http://www11.hrsdc.gc.ca/fr/sm/ps/rhdcc/pmt/publications/2003-002626/SP-586-04-04F.pdf>.
- Alliance canadienne des organismes d'éducation et de formation (ACOEF). (2003). *La reconnaissance des acquis: Aperçu des ententes d'arrimage au Canada. Les ententes d'articulation au Canada : prochaines étapes*. Document téléchargé à l'adresse suivante :
http://www.ca/projects/articulation/Final_ArtOverviewFrCompFeb703.pdf.
- Alliance canadienne des organismes d'éducation et de formation (ACOEF). (2004a). *Reconnaissance des titres étrangers; Aperçu des pratiques employées au Canada*. Document téléchargé à l'adresse suivante :
http://www.caeto.ca/reports/FCRGuide_fre.pdf.
- Alliance canadienne des organismes d'éducation et de formation (ACOEF) (2004b). *Les ententes d'arrimage au Canada. Manuel de l'utilisateur*. Document téléchargé à l'adresse suivante :
<http://www.caeto.ca/reports/CAETOGuideArticulationfrenchrevJune8sy.pdf>.
- Assemblée nationale. (2004). *Projet de loi n° 53 (2004, chapitre 18). Loi modifiant la Loi sur l'immigration au Québec*. Document téléchargé à l'adresse suivante :
<http://www.assnat.qc.ca/fra/Publications/projets-loi/publics/index.htm>.
- Bélisle, R. (dir.). (1995). *Nos compétences fortes. Savoir reconnaître des apprentissages faits dans l'action*. Montréal : Institut canadien d'éducation des adultes (ICÉA).
- Bélisle, R. (à paraître). *Interventions des conseillères et conseillers d'orientation dans le domaine de la reconnaissance des acquis et des compétences [Rapport de recherche]*. Sherbrooke : Équipe de recherche sur les transitions et l'apprentissage, Université de Sherbrooke.

- Comité sectoriel d'adaptation de la main-d'œuvre – personnes immigrantes (CAMO-PI). (2000). *Texte pour l'allocution sur la reconnaissance des acquis et des compétences (RAC) des personnes immigrantes. Audience du 20 janvier 2000. Conseil supérieur de l'Éducation*. Document téléchargé à l'adresse suivante : http://www.camo-pi.qc.ca/images/Allocution_RAC_Jan_00.pdf.
- Centre d'information canadien sur les diplômes internationaux (CICDI). (2004a). *Fiche 2 – Évaluation et reconnaissance des diplômes et qualifications aux fins d'emploi au Canada*. Document téléchargé à l'adresse suivante : <http://www.cicic.ca/factsheets/factsheet2fr.stm>.
- Centre d'information canadien sur les diplômes internationaux (CICDI). (2004b). *Fiche 6 – Renseignements sur la reconnaissance des acquis au Canada*. Document téléchargé à l'adresse suivante : <http://www.cicic.ca/factsheets/factsheet6fr.stm>.
- Citoyenneté et Immigration Canada. (2002). *Immigrer au Québec à titre de travailleur qualifié*. Document téléchargé à l'adresse suivante : <http://www.cic.gc.ca/francais/qualifie/quebec/index.html>.
- Citoyenneté et Immigration Canada. (2004). *Immigrer au Canada à titre de travailleur qualifié*. Document téléchargé à l'adresse suivante : <http://www.cic.gc.ca/francais/qualifie/index.html>.
- Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ). (2001). Tendances, rôles et pratiques en reconnaissance des acquis. *In Colloque du Forum de la formation du CIQ*. Montréal, 25 mai 2001. Québec : Bibliothèque nationale du Québec.
- Conseil supérieur de l'Éducation (CSÉ). (2000). *La reconnaissance des acquis, une responsabilité politique et sociale. Avis au Ministre de l'éducation (rédaction I. Gobeil)*. Québec : Gouvernement du Québec; Les publications du Québec, 19-20, 67-72. Document téléchargé à l'adresse suivante : <http://www.cse.gouv.qc.ca/pdfs/acquis.pdf>.
- Couton, P. (2002). Immigrants hautement qualifiés : questions et tendances récentes. *ISUMA / Revue canadienne de recherche sur les politiques*, 3(2), 1-14. Document téléchargé à l'adresse suivante : http://www.isuma.net/v03n02/couton/couton_f.shtml.
- Day, M. (dir.). (2000). *Élaboration de normes sur l'évaluation et la reconnaissance des acquis. Optique des intervenants*. Belleville : Canadian Association for Prior Learning Assessment.
- Emploi-Québec. (2005). *Information sur le marché du travail (IMT en ligne)*. Québec : Gouvernement du Québec. Document téléchargé à l'adresse suivante : <http://imt.emploiquebec.net>.

- Fortier, G. (2005). *C'est pour qui ça ?* Document sonore. Québec : Direction de la formation générale des adultes (DFGA); Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.
- Fronteau, J. (2000). Le processus migratoire : la traversée du miroir *In* G. Legault (dir.), *L'intervention interculturelle* (p. 1-39). Boucherville : Gaétan Morin Éditeur.
- Galarneau, D. et Morissette, R. (2004). Les immigrants sont-ils perdants ? *Perspective*, 16(3), http://www.statcan.ca/francais/studies/75-001/archive/high04_f.htm.
- Gouvernement du Québec. (2002a). *Plan d'action en matière d'éducation des adultes et de formation continue*. Québec : Ministère de l'Éducation, Bibliothèque nationale du Québec.
- Gouvernement du Québec. (2002b). *Politique gouvernementale d'éducation des adultes et de formation continue*. Québec : Ministère de l'Éducation du Québec, Bibliothèque nationale du Québec.
- Groupe de travail sur l'accès aux professions et métiers réglementés. (2005). *Des valeurs partagées, des intérêts communs – Les personnes immigrantes formées à l'étranger et l'accès aux professions et métiers réglementés. Rapport du Groupe de travail sur l'accès aux professions et métiers réglementés. Février 2005*. Québec: Gouvernement du Québec; Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC). Document téléchargé à l'adresse suivante : http://www.mrci.gouv.qc.ca/publications/pdf/AccesProfessionsMetiers_Rapport200502.pdf.
- Guimelli, C. (2001). Étude expérimentale des perceptions comme guide pour l'action : effets de l'implication et de la perception de la situation *In* M. Lebrun (dir.), *Les représentations sociales : des méthodes de recherche aux problèmes de société* (p. 93-107). Outremont : Les Éditions Logiques.
- Jodelet, D. (1989). Représentations sociales : un domaine en expansion *In* « Les représentations sociales » sous la dir. de D. Jodelet, coll. Sociologie d'aujourd'hui. Paris: Presses universitaires de France.
- Larousse (2000). *Le Petit Larousse illustré de l'an deux mille*. Paris : Larousse.
- Le Boterf, G. (1994). *De la compétence. Essai sur un attracteur étrange*. Paris : Éditions d'Organisation.
- Le Boterf, G. (2001). *Construire les compétences individuelles et collectives*. Paris : Éditions d'Organisation (1^{re} éd. 2000).
- Mannoni, P. (2001). *Que sais-je. Les représentations sociales*. Paris : Presses universitaires de France (1^{re} éd. 1998).

Ministère des Relations avec les citoyens et Immigration Québec (MRCI). (2002). *Publications*. Québec : Gouvernement du Québec. Document téléchargé à l'adresse suivante :

http://www.immigration-quebec.gouv.qc.ca/francais/publications/pdf/professions_régies/Pharmacien.pdf.

Ministère des Relations avec les citoyens et Immigration Québec (MRCI). (2004a). *Des valeurs partagées, des intérêts communs – Pour assurer la pleine participation des Québécois des communautés culturelles au développement du Québec. Plan d'action 2004-2007. Mai 2004*. Québec : Gouvernement du Québec. Document téléchargé à l'adresse suivante :

http://www.mrci.gouv.qc.ca/publications/pdf/PlanAction20042007_integral.pdf.

Ministère des Relations avec les citoyens et Immigration Québec (MRCI). (2004b). *Immigrer au Québec au Canada*. Québec : Gouvernement du Québec. Document téléchargé à l'adresse suivante :

<http://www.immigration-quebec.gouv.qc.ca/francais/avantages-quebec/societe.html>.

Ministère des Relations avec les citoyens et Immigration Québec (MRCI). (2004c). *La planification triennale de l'immigration 2005-2007*. Québec : Gouvernement du Québec. Document téléchargé à l'adresse suivante :

www.immigration-quebec.gouv.qc.ca/francais/Planification_triennale_immigration_2005_2007_quebec.pdf.

Ministère des Relations avec les citoyens et Immigration Québec (MRCI). (2004d). *Emploi et travail au Québec*. Québec : Gouvernement du Québec. Document téléchargé à l'adresse suivante :

<http://www.immigration-quebec.gouv.qc.ca/francais/emploi/ordre.html>.

Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles Québec (MICC). (2002). *Mode d'emploi pour s'installer. Conseils et services. Service d'information sur les professions réglementées (SIPR)*. Document téléchargé à l'adresse suivante :

<http://www.immigration-quebec.gouv.qc.ca/francais/installation/service-sipr.html#aide>.

Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles Québec (MICC). (2003a). *Travailleurs permanents. Liste des formations privilégiées*. Québec : Gouvernement du Québec. Document téléchargé à l'adresse suivante :

<http://www.immigration-quebec.gouv.qc.ca/francais/immigration/travailleurpermanent/formation-privilegiees.html>

Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles Québec (MICC). (2003c). *Travailleurs permanents. Liste des professions en demande*. Québec : Gouvernement du Québec. Document téléchargé à l'adresse suivante :

<http://www.immigration-quebec.gouv.qc.ca/francais/immigration/travailleurpermanent/profession-admissible.html>.

- Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles Québec (MICC). (2003b). *Mode d'emploi pour immigrer*. Québec : Gouvernement du Québec. Document téléchargé à l'adresse suivante :
http://www.immigration-quebec.gouv.qc.ca/francais/immigration/mode_emploi_immigrer.html.
- Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles Québec (MICC). (2004a). *Travailleurs permanents. Immigrez en 5 étapes*. Québec : Gouvernement du Québec. Document téléchargé à l'adresse suivante :
<http://www.immigration-quebec.gouv.qc.ca/francais/immigration/travailleur-permanent/etape.html>.
- Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles Québec (MICC). (2004b). *Gens d'affaires. Immigrez en 4 étapes*. Québec : Gouvernement du Québec. Document téléchargé à l'adresse suivante :
<http://www.immigration-quebec.gouv.qc.ca/francais/immigration/gens-affaires/etape.html>.
- Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles Québec (MICC). (2004c). *Travailleurs temporaires-immigration permanente. Marche à suivre en 3 étapes*. Québec : Gouvernement du Québec. Document téléchargé à l'adresse suivante :
http://www.immigration-quebec.gouv.qc.ca/francais/immigration/travailleur-temporaire/etape_permanent.html.
- Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles Québec (MICC). (2004d). *Étudiants étrangers-immigration permanente. Immigrez en 4 étapes*. Québec : Gouvernement du Québec. Document téléchargé à l'adresse suivante :
http://www.immigration-quebec.gouv.qc.ca/francais/immigration/etudiants/etape_etudiant_etranger.html.
- Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles Québec (MICC). (2004e). *Familles. Parrainez un membre de votre famille en 4 étapes*. Québec : Gouvernement du Québec. Document téléchargé à l'adresse suivante : <http://www.immigration-quebec.gouv.qc.ca/francais/immigration/garant-parraine/etape.html>.
- Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles Québec (MICC). (2004f). *Travailleurs permanents. Conditions requises*. Québec : Gouvernement du Québec. Document téléchargé à l'adresse suivante : <http://www.immigration-quebec.gouv.qc.ca/francais/immigration/travailleur-permanent/condition-requise.html>.
- Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles Québec (MICC) (2004g). *Tableaux sur l'immigration au Québec 1999-2003. Données préliminaires pour 2003. Direction de la population et de la recherche. Mars 2004*. Document téléchargé à l'adresse suivante :
http://www.micc.gouv.qc.ca/publications/pdf/Immigration_Quebec_1999-2003.pdf.

- Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles Québec (MICC). (2005a). *Réfugiés parrainés (parrainage collectif)*. Québec : Gouvernement du Québec. Document téléchargé à l'adresse suivante : http://www.immigration-quebec.gouv.qc.ca/francais/immigration/garant-parraine/et_ape_collectif.html.
- Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles Québec (MICC). (2005b). *Exercice d'une profession régie par un ordre professionnel*. Québec : Gouvernement du Québec. Document téléchargé à l'adresse suivante : <http://www.immigration-quebec.gouv.qc.ca/francais/emploi/ordre.html>.
- Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles Québec (MICC). (2005c). *L'Évaluation comparative des études effectuées hors du Québec*. Document téléchargé à l'adresse suivante : http://www.immigration-quebec.gouv.qc.ca/francais/publications/pdf/Document_explicatif_evaluation.pdf.
- Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles Québec (MICC). (2005d). *Étudiants étrangers – séjour temporaire. Travail hors campus*. Document téléchargé à l'adresse suivante : <http://www.immigrationquebec.gouv.qc.ca/francais/immigration/etudiants/entente.html>.
- Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS). (2004). *Publications*. Québec : Gouvernement du Québec. Document téléchargé à l'adresse suivante : <http://206.167.52.1/fr/document/publication.nsf/ed7acbc94b12630f85256de004c8587/f>.
- Office des professions du Québec (OPQ). (2001a). *Code des professions et lois professionnelles*. Document téléchargé à l'adresse suivante : http://www.opq.gouv.qc.ca/04code/code_des_professions.htm.
- Office des professions du Québec (OPQ). (2001b). *Qui sommes-nous ?* Document téléchargé à l'adresse suivante : http://www.opq.gouv.qc.ca/01_office/quisommes.htm.
- Office des professions du Québec (OPQ). (2001c). *Système professionnel québécois. Conseil interprofessionnel du Québec*. Document téléchargé à l'adresse suivante : http://www.opq.gouv.qc.ca/03systeme/conseil_in_terprofessionnel.htm.
- Ordre des pharmaciens du Québec (OPQ). (2003). *Demande d'équivalence de diplômes aux fins de la délivrance d'un permis de pharmacien*. 3-4. Site internet : www.opq.org.
- Paillé, P. et Mucchielli, A. (2003). *L'analyse qualitative en sciences humaines et sociales*. Paris : Armand Colin Éditeur. Collection U.
- Pineau, G., Liétard, B. et Chaput, M. (1997). Reconnaître les acquis. Démarches d'exploration personnalisée. Préface du Délégué général du Québec en France. *In Actes du colloque du Séminaire Franco-Québécois sur la Reconnaissance des Acquis*. Fontevraud, 24, 25 et 26 avril 1989. Paris : L'Harmattan.

- Proulx, M.-H. (2004). Recherche pharmaciens désespérément. *L'Actualité*, 5(29), 40. http://www.biblio.eureka.cc/Biblio/Search/Doc_save.asp?Action=PrintDoc
- Reitz, J. G. (2001). Immigrant Skill Utilization in the Canadian Labour Market: Implications of Human Capital Research. *Journal of International Migration and Integration*, 2(3), 347-378. Document téléchargé à l'adresse suivante : http://www.utoronto.ca/Reitz_Skill.pdf.
- Repères (2005). *Statistiques et tendances de l'emploi*. Société GRICS. Site internet : <http://reperes.qc.ca>.
- Roux, M. (2003). L'ultime frontière. Difficile reconnaissance des acquis pour les immigrants qualifiés. *Jobboom Magazine*, août-septembre 2003. Document téléchargé à l'adresse suivante : <http://www.jobboom.com/jobmag/19-03-texte.html>.
- Turcotte, D. (2000). Le processus de la recherche sociale In R. Mayer, F. Ouellet, M.-C. Saint-Jacques, D. Turcotte et coll. (dir.), *Méthodes de recherche en intervention sociale* (p. 39-68). Boucherville : Gaétan Morin Éditeur.
- Voyer, B. (2001). Penser et dire l'expérience du travail intermittent In M. Lebrun (dir.), *Les représentations sociales : des méthodes de recherche aux problèmes de société* (p. 279-298). Outremont : Les Éditions Logiques.
- Savoie-Zajc, L. (2000). La recherche qualitative/interprétative en éducation In L. Savoie-Zajc et T. Karsenti (dir.), *Introduction à la recherche en éducation*. (p. 171-198). Sherbrooke : Éditions du CRP.
- Université Laval. (2005). *Baccalauréat en pharmacie. Durée*. Document téléchargé à l'adresse suivante : <http://ulaval.ca/sg/PR/C1/1.428.91.html>.
- Université de Montréal (UdeM). (2005a). *Baccalauréat en pharmacie. Description du programme. Caractéristiques du programme*. Document téléchargé à l'adresse suivante : http://www.etudes.umontreal.ca/programme/caract_prog/167510.pdf.
- Université de Montréal (UdeM). (2005b). *Baccalauréat en pharmacie. Description du programme*. Document téléchargé à l'adresse suivante : http://www.etudes.umontreal.ca/index_fiche_prog/167510_desc.html.
- Université de Sherbrooke. (2004). *Guide du Comité d'éthique de la recherche Lettres et sciences humaines*. Document téléchargé à l'adresse suivante : http://www.usherbrooke.ca/flsh/pol_et_reg/guideethique.pdf.

ANNEXE A
GUIDE D'ENTREVUE

GUIDE D'ENTREVUE

« Perceptions de la reconnaissance des acquis et des compétences au Québec chez des personnes immigrantes francophones ayant pratiqué dans leur pays d'origine à titre de pharmacienne ou de pharmacien »

Mireille Boutin, juillet 2005

A) Présentation du contexte et des objectifs de la recherche

Cette entrevue s'inscrit dans mon projet d'essai découlant de mes préoccupations de future conseillère d'orientation à jouer un rôle éclairé dans l'accompagnement d'adultes qui souhaitent se voir reconnaître des acquis et des compétences. Cet essai tente d'apporter un début d'éclairage sur la perception d'immigrants francophones qualifiés vis-à-vis de la reconnaissance des acquis et compétences au Québec.

De façon plus spécifique, ce projet vise à répondre à la question suivante :

Quelles sont les perceptions de personnes immigrantes francophones, ayant pratiqué dans leur pays d'origine le métier de pharmacienne ou de pharmacien, vis-à-vis de la reconnaissance des acquis et compétences au Québec ?

B) Présentation, lecture et information sur le formulaire de consentement. Signature de celui-ci.

C) Entrevue proprement dite

THÈME 1 : Situation professionnelle avant l'immigration et décision d'émigrer

- Pouvez-vous me parler, de façon générale, de votre travail comme pharmacien dans votre pays d'origine et de votre décision d'émigrer ?

- Dans votre pays d'origine, en quoi consiste le métier de pharmacien ?

- Pouvez-vous me parler des diplômes universitaires que vous possédez et qui sont reconnus par votre pays d'origine ?

- Pourquoi avoir choisi le Québec ?

THÈME 2 : Perception de la RAC avant l'immigration

- *Pouvez-vous me parler de votre perception de la reconnaissance des acquis et compétences au Québec, avant votre arrivée au Québec ?*

THÈME 3 : Perception de la RAC aujourd'hui

- *Pouvez-vous me parler de votre perception de la reconnaissance des acquis et compétences au Québec, telle que vous la voyez à présent ?*

- *Avez-vous entrepris des démarches de reconnaissance des acquis et compétences afin de pouvoir pratiquer la profession de pharmacien au Québec ? Lesquelles ? Depuis quand ?*

- *Quelle stratégie avez-vous adoptée pour continuer à travailler ou à vous former dans votre domaine de compétence en attendant la reconnaissance de vos acquis et de vos compétences ?*

- *Pouvez-vous me parler des diplômes universitaires qui sont reconnus par [nom de l'université par qui le contact a été établi] pour votre admission au [nom du programme] et à l'Ordre des pharmaciens du Québec ?*

- *Avez-vous fait des deuil en lien avec la reconnaissance de vos acquis et de vos compétences par les différentes instances responsables au Québec ? (université, ordre professionnel ou autre)*

THÈME 4 : Identité professionnelle aujourd'hui

- *Lorsque vous rencontrez quelqu'un, comment vous présentez-vous ? (pharmacien, étudiant ou autres; fonction, valeurs ou autres)*

- *Lorsqu'une discussion concerne le sujet de la vie professionnelle, comment vous présentez-vous professionnellement ?*

- *Lorsque vous songez au métier de pharmacien, qu'est-ce qui vous vient spontanément à l'esprit ?*

- *Quelles sont, selon vous, les tâches, fonctions et compétences mobilisées par la pratique du métier de pharmacien, ici au Québec ?*

THÈME 5 : Accompagnement dans le processus de la RAC

- *Avez-vous l'impression d'être bien accompagné, bien conseillé, dans vos démarches de reconnaissance des acquis et compétences au Québec ?*

- *Dans un monde idéal, comment verriez-vous un tel accompagnement ?*

THÈME 6 : Données sociodémographiques

1- Genre

Femme

Homme

2- Quel âge avez-vous ?

moins de 25 ans

de 25 à 34 ans

de 35 à 44 ans

de 45 à 54 ans

55 ans ou plus

3- Êtes-vous aux études présentement ? Depuis quand ? Dans quel programme ?

4- Avez-vous un emploi actuellement ? Dans quel domaine ?

5- Dans quelle catégorie se situe votre revenu annuel actuel brut ?

10 000 \$ et moins

entre 10 000 \$ et 20 000 \$

entre 20 000 \$ et 30 000 \$

entre 30 000 \$ et 40 000 \$

entre 40 000 \$ et 50 000 \$

entre 50 000 \$ et 60 000 \$

entre 60 000 \$ et 70 000 \$

70 000 \$ et plus

ANNEXE B

LETTRE D'INFORMATION

Invitation à participer à un projet de recherche

Perceptions de la reconnaissance des acquis et des compétences au Québec chez des personnes immigrantes francophones ayant pratiqué dans leur pays d'origine à titre de pharmacienne ou de pharmacien

Bonjour,

Je vous écris afin de solliciter votre collaboration au projet de recherche que je mène dans le cadre d'un essai à la Maîtrise en orientation de l'Université de Sherbrooke. Je fais cet essai sous la direction de Rachel Bélisle, professeure adjointe au Département d'orientation professionnelle de l'Université de Sherbrooke.

Il s'agit d'une recherche qui s'inscrit dans mes préoccupations de future conseillère d'orientation de jouer un rôle éclairé dans l'accompagnement d'adultes qui souhaitent se voir reconnaître des acquis et des compétences. De façon plus spécifique, ce projet vise à connaître les perceptions de la reconnaissance des acquis et des compétences au Québec chez des personnes immigrantes francophones ayant pratiqué dans leur pays d'origine à titre de pharmaciennes ou de pharmaciens.

Pour réaliser ce projet, je souhaite rencontrer des personnes immigrantes francophones qui pratiquaient le métier de pharmacien dans leur pays d'origine. J'aimerais rencontrer des personnes arrivées au Québec depuis moins de dix ans afin de connaître leurs perceptions des possibilités de reconnaissance des acquis et des compétences offertes par le Québec. La cueillette des données se fera sous forme d'une entrevue semi-dirigée d'environ une heure, si possible au cours du mois de juillet 2005. Cette entrevue pourrait se dérouler [indications de noms de lieux].

Les données recueillies par cette étude seront entièrement confidentielles et ne pourront en aucun cas mener à votre identification et vous resterez, à tout moment, libre de mettre fin à votre participation sans avoir à motiver votre décision. La Faculté [nom de la faculté qui fait parvenir cette lettre] et les responsables de ses programmes ne seront pas informés de votre décision de participer ou non à cette recherche. Les résultats de ce projet seront diffusés dans le cadre de mon essai et éventuellement sous forme d'un article. Si vous le souhaitez, je pourrai, une fois toutes les étapes complétées, vous faire parvenir le résumé de mon essai. Votre participation à cette étude se ferait sur une base volontaire et gratuite.

Si vous possédez les caractéristiques recherchées, j'apprécierais beaucoup que vous me contactiez par téléphone ou par courriel. Je pourrai ainsi vous donner davantage d'information au sujet du projet. À la suite de cet entretien, vous pourrez décider librement de consentir ou non à participer au projet.

Dans l'attente de vous parler de vive voix ou de vous lire, je vous souhaite une excellente journée et vous remercie de votre attention.

Mireille Boutin

Étudiante à la Maîtrise en orientation

Université de Sherbrooke

1-800-267-8337 poste 2424 (sans frais) ou 1-819-821-8000 poste 2424

[adresse électronique personnelle de Mireille Boutin]

ANNEXE C

FORMULAIRE DE CONSENTEMENT

FORMULAIRE DE CONSENTEMENT

Titre du projet de recherche : Perceptions de la reconnaissance des acquis et des compétences au Québec chez des personnes immigrantes francophones ayant pratiqué dans leur pays d'origine à titre de pharmacienne ou de pharmacien

Chercheuse-étudiante : Mireille Boutin, étudiante à la Maîtrise en orientation à l'Université de Sherbrooke.

Direction de l'essai et du projet : Rachel Bélisle, professeure au Département d'orientation de l'Université de Sherbrooke.

Par la présente, je consens à participer à la recherche menée par Mireille Boutin dans le cadre de son essai du programme de Maîtrise en orientation. Le but de cette recherche est de davantage connaître les perceptions de la reconnaissance des acquis et des compétences au Québec chez des personnes immigrantes francophones ayant pratiqué dans leur pays d'origine à titre de pharmacienne ou de pharmacien. Les personnes participant à cette recherche sont rencontrées dans le cadre d'une entrevue semi-dirigée, enregistrée et transcrite, d'une durée d'environ une heure. Les bandes audio seront conservées sous clé par Mireille Boutin et effacées une fois l'essai complété. Les transcriptions seront détruites, dans les deux années qui suivent le dépôt de l'essai. Entre temps, elles seront conservées au bureau de la professeure Bélisle et ne pourront pas être analysées dans le cadre d'autres projets de recherche. Les résultats de cette recherche seront diffusés dans le cadre d'un essai et de son résumé et, éventuellement, sous forme d'un article.

Je comprends que les données recueillies par cette étude seront entièrement confidentielles et ne pourront en aucun cas mener à mon identification et qu'on attribuera à tous les noms de lieux, d'organismes ou de personnes, et ce dès la transcription, des noms fictifs et qu'ils seront traités de manière anonyme. Je comprends que la Faculté [nom de la faculté qui a permis d'établir le contact] et les responsables de ses programmes ne seront pas informés de ma décision de participer à cette recherche. Je comprends que je resterai, à tout moment, libre de mettre fin à ma participation sans avoir à motiver ma décision. De plus, je comprends que seules Mireille Boutin et Rachel Bélisle auront accès aux enregistrements et aux transcriptions des entrevues et que des extraits de témoignages, avec noms fictifs, pourraient être cités dans l'essai de Mireille Boutin et dans un éventuel article. Je comprends également qu'il n'y a pas de bienfait direct lié à ma participation à cette recherche et qu'il n'y a pas de risque particulier.

Je consens donc, en toute liberté et à titre gratuit, à participer à cette recherche et à rencontrer Mireille Boutin dans le cadre d'une entrevue qui sera enregistrée puis transcrite pour fin d'analyse.

Signature

Date

Nom en lettres moulées

Je souhaite recevoir un résumé de l'essai de Mireille Boutin. Voici une adresse électronique ou postale où il sera possible de me le faire parvenir : _____

Si j'ai des questions au sujet de l'éthique de cette recherche, je peux contacter Rachel Bélisle, Ph. D., au 1 800 267-8337 poste 1220 ou Rachel.Belisle@USherbrooke.ca.